

# CONCOURS DE PROJETS

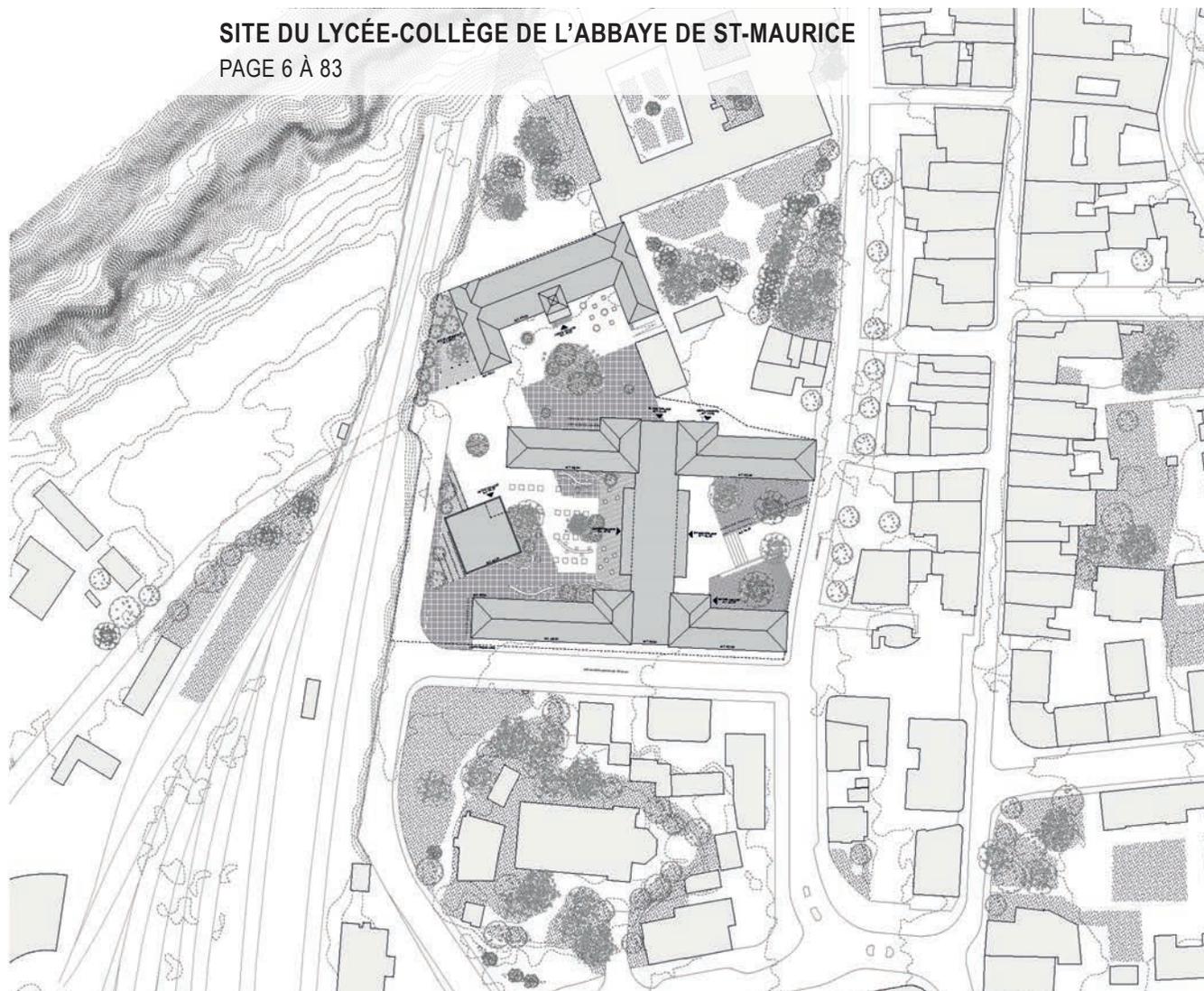
# EXTENSION ET RÉNOVATION DU

# LYCÉE-COLLÈGE DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

JUGEMENTS ET CLASSEMENTS DISTINCTS POUR CHACUN DES DEUX SITES, SOIT LE COLLÈGE  
ET LA ZONE SPORTIVE.

RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2022

SITE DU LYCÉE-COLLÈGE DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE  
PAGE 6 À 83



SITE DE LA ZONE SPORTIVE  
PAGE 84 À 129





## CONCOURS DE PROJETS EXTENSION ET RÉNOVATION DU LYCÉE-COLLÈGE DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

### MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage (MO) et mandant est le Canton du Valais, représenté par le Service de l'enseignement (SE) et le Service immobilier et patrimoine (SIP), organisateur du concours.

### GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

### Particularité

Le programme du concours est réparti sur deux sites séparés et distincts, soit l'extension et la rénovation du collège d'une part et l'aménagement de la zone sportive de l'autre. Le cas échéant le jury se réserve le droit de procéder à deux classements distincts pour chacun des sites.

### LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

### PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

### **CRITÈRES DE JUGEMENT**

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le quartier.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Économie générale du projet.

### **RÉPONSES AUX QUESTIONS**

Les réponses aux 49 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et envoyées par mail à tous les concurrents inscrits ainsi qu'aux membres du jury le 18 juillet 2022.

## JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

### Président

M. Philippe Venetz                      Architecte cantonal, chef du Service Immobilier et Patrimoine

### Membres non-professionnels

Mgr. Jean Scarcella                      Abbé de Saint-Maurice d'Agaune  
M. Jean-Philippe Lonfat                      Chef du Service de l'Enseignement VS  
Chne Alexandre Ineichen                      Recteur du collège de l'Abbaye de Saint-Maurice  
M. Xavier Lavanchy                      Président de la commune de Saint-Maurice

### Membres professionnels

Mme Stéphanie Bender                      Dr. ès sc., architecte EPFL, FAS, SIA, FSU  
Lausanne  
M. Yves Dreier                      Architecte ETHZ, FAS, SIA, Lausanne  
M. Pascal Fournier                      Architecte HES, FAS, SIA, Bex  
M. Miguel Fernandez Ruiz                      Dr.ès Sciences, ingénieur civil UPM à Ecublens

### Suppléants non-professionnels

M. Yves Fournier                      Responsable des écoles du secondaire II  
général  
M. Pierre Antille                      Collaborateur service de l'enseignement  
Chne Olivier Roduit                      Procureur de l'Abbaye de St-Maurice  
Mme Evelyne Saillen                      Vice-présidente de la commune de St-Maurice

### Suppléant professionnel

M. Christophe Lugon-Moulin                      Architecte, Service Immobilier et Patrimoine,  
Canton du Valais

## Experts

M. Patrick Giromini                      Architecte au SIP, monuments historiques  
M. Eddy Jollien                      Chef de projet au SIP  
M. Didier Rouiller                      Chef du service urbanisme et bâtiment,  
St-Maurice

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels, dont la moitié au moins sont indépendants du Maître de l'ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s'ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les experts ont également une voix consultative.

## SITUATION ACTUELLE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le Lycée-Collège de St-Maurice accueille près de 1200 étudiants et un corps professoral d'une centaine de personnes. D'abord école monastique depuis le VI<sup>e</sup> siècle (fondation de l'abbaye en 515), le collège est installé dans les bâtiments de l'Abbaye dès 1798. Il est officiellement reconnu par la République du Valais en 1806. En 1891 le projet de construction d'un nouveau collège est lancé. Ce lieu est chargé d'histoire, il est le fruit d'une longue tradition de formation reconnue et estimée. Le Lycée-Collège joue un rôle central dans la formation gymnasiale du canton.

Situé au centre de l'agglomération Ageoise, à proximité immédiate de la gare CFF et de la vieille ville, au-dessous d'imposantes parois rocheuses, le collège est implanté dans un site spectaculaire bénéficiant d'un environnement calme et paisible.

Les locaux du collège sont répartis dans deux bâtiments distincts.

→ L'internat ou ancien collège datant de 1894 et agrandi en 1913-1914, accueille quelques salles de classes ainsi que les cuisines et réfectoires, quelques 600 repas y sont servis tous les jours. Il est propriété de l'Abbaye et sera loué par le canton après sa rénovation intégrale.

→ Le Lycée-Collège aussi appelé «nouveau collège» construit en 1961 a été agrandi et partiellement rénové en 1984 et 2000. Les locaux ne répondent plus aux standards constructifs et d'enseignements actuels. Une rénovation et mise en conformité est impérative. Les salles dévolues aux disciplines scientifiques sont particulièrement vétustes. Les salles de classe ordinaires ne sont également plus adaptées aux exigences actuelles, en particulier au niveau de leur volumétrie.

La grande salle du Lycée-Collège, appelée Théâtre du Martolet, assure une animation culturelle de qualité et contribue au rayonnement du Lycée-Collège. Les installations techniques de la scène ont été rénovées en 2014.

En décembre 2021, le bâtiment est racheté par le Canton du Valais avec la volonté de développer et moderniser le site.

À ce jour, un peu plus de 4'400 étudiants suivent une formation gymnasiale en Valais. Les augmentations sont assez marquées dans le Valais romand, en particulier au Lycée-Collège de St-Maurice qui s'est montré attractif par la création de filières particulières. Le nombre total de collégiens est passé de 874 lors de l'année scolaire 2014/2015 à 1'136 en 2020/2021 soit une augmentation de 30%.

Des locaux (salles de classes) ont été loués dans le bâtiment de l'internat afin d'absorber ce surplus d'effectifs. Les aménagements organisationnels tels que les cours le mercredi après-midi et l'allongement des plages d'enseignement en journée permettent aussi d'absorber l'augmentation des effectifs et de fonctionner malgré la saturation des infrastructures. Le projet de rénovation et d'extension du Lycée-Collège de St-Maurice est dimensionné pour accueillir 1'250 étudiants soit une centaine de plus qu'actuellement.

Le concept d'intervention sur le site est précisé par les schémas ci-dessous. Les objectifs suivants sont recherchés :

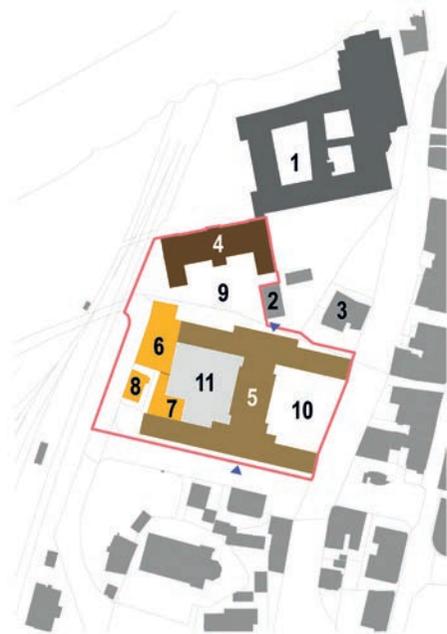
### Requalification du site

- Désengorgement du site et requalification des espaces extérieurs, notamment en libérant les espaces des affectations parasites pour les rendre aux étudiants. Suppression par exemple du stationnement dans la cour au profit de l'aménagement d'un parvis en relation avec la ville.
- Développement des relations avec le contexte bâti, amélioration du dialogue avec la ville.
- Valorisation du bâti historique

### Adaptation des bâtiments

- Offrir des locaux adaptés aux besoins pédagogiques et d'enseignements actuels
- Mise en conformité constructive

## SITUATION ACTUELLE



### PROPRIÉTÉ DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

1. Abbaye de Saint-Maurice
2. Procure de l'Abbaye
3. Bâtiment destiné à devenir un Welcome center pour l'Abbaye.  
(cf document 1.21.e projet ...)
4. Ancien collège (1915) devenu internat, classement patrimoine : note 2

### PROPRIÉTÉ DU CANTON DU VALAIS

5. Lycée-collège de l'Abbaye (1961) classement patrimoine : note 4+
6. Salle de gym (1961)
7. Ancienne bibliothèque (1984)
8. Maison Dubois (1900)
9. Cour des anciens (propriété de l'Abbaye)
10. Cour «parking»
11. Cour sur salle de gym double (1984)

▶ Entrées actuelles

## ORGANISATION FUTURE



### PROPRIÉTÉ DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

1. Ancien collège / internat (1915), à transformer, sera loué par le canton.

### PROPRIÉTÉ DU CANTON DU VALAIS

2. Lycée-collège de l'Abbaye (1961) à transformer / agrandir
3. Salle de gym (1961) peut être démolie
4. Ancienne bibliothèque (1984) peut être démolie
5. Maison Dubois (1900) peut être démolie
6. Cour des anciens, propriété Abbaye, à aménager en zone détente
7. Cour «parking», à aménager en parvis
8. Cour sur salle de gym double (1984)

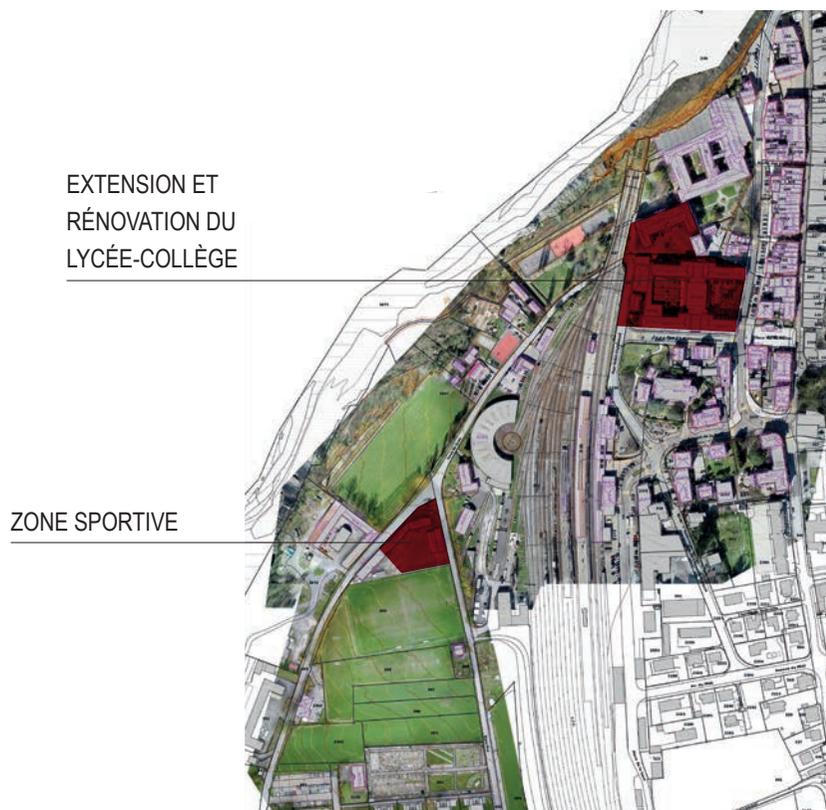
▶ Entrées futures souhaitées

○○ Cheminement des étudiants depuis la gare

●●● Cheminement à la zone sportive / parking

← Relation à la ville

Le site ne pouvant absorber la totalité du programme des locaux envisagés sans être saturé, il est prévu d'implanter le programme sportif du collège et le stationnement à 350m. de distance proche des terrains de football en synergie avec les installations communales dans le but de créer une zone sportive partagée entre le collège et le public.



8

La possibilité évoquée dans le règlement-programme du concours de procéder à deux classements distincts pour chacun des sites a finalement été retenue par le jury.

## SITE DU LYCÉE-COLLÈGE DE L'ABBAYE DE ST-MAURICE

Le programme scolaire du collège est à répartir dans les deux bâtiments de l'internat et du collège.

### A. Lycée-collège

Le bâtiment sera maintenu, transformé et agrandi. Les diverses extensions réalisées au fil du temps seront supprimées pour s'approcher du plan d'origine en H.

Par conséquent les pavillons provisoires disposés sur le corps central sont à démolir. Le corps de bâtiment de la salle de gym, la bibliothèque, ainsi que la maison Dubois peuvent être démolis. La salle de gym double, la salle de théâtre du Martolet et les quatre ailes du bâtiment sont maintenues dans leur volumétrie et typologie de plan. Les entrées principales actuelles au Sud et au Nord sont à remplacer par des entrées Est et Ouest plus en lien avec la ville et les flux piétonniers.

#### Théâtre du Martolet et auditoire

En dehors de l'usage scolaire de la salle du Martolet comme auditoire du collège, le théâtre du Martolet est loué à la Fondation éponyme qui l'exploite à titre de théâtre public en organisant des saisons culturelles, proposant concerts et pièces de théâtre. Pour faciliter cette double affectation une nouvelle entrée indépendante à la salle du Martolet est à solutionner. Le cheminement dans les locaux du collège des personnes assistant aux spectacles n'est plus envisageable. Cette entrée donnera directement accès au foyer (escalier + ascenseurs) soit depuis la rue Ch. Emmanuel de Rivaz (entrée actuelle du collège) soit depuis la cour Est «D» (rue d'Agaune). Evidemment un accès intérieur à la salle depuis le collège doit être maintenu.

Un accès «backstage» pour les décors, le matériel sono, etc. doit également être assuré à la scène de la salle, en remplacement du monte-charge existant à supprimer. De même deux places de stationnement sont à prévoir le long de l'aile N-E du collège, (cf pt F stationnement ci-dessous) pour les camions et «tour bus» des spectacles programmés.

## **B. L'internat (ancien collège)**

L'internat n'est plus en fonction et le bâtiment est actuellement sous occupé. Tous les étages hormis le sous-sol sont disponibles pour recevoir le programme du concours. Il est souhaité que la cuisine et ses dépendances situées au sous-sol soient maintenues à leur emplacement, de même que les réfectoires qui pourraient trouver un prolongement extérieur dans la cour, (terrasse ombragée...).

Une étude de faisabilité préalable a démontré un fort potentiel d'aménagement des salles «scientifiques» telles que biologie, chimie, physique, informatique, Fablab... dans le bâtiment. Ceci pourrait être une variante intéressante, cependant ce n'est pas un choix arrêté de concevoir l'aile scientifique dans ce bâtiment. La répartition du programme entre les deux bâtiments est donc laissée à la libre appréciation des concurrents.

## **C. La cour des anciens**

La Cour des anciens, située entre le collège et le bâtiment de l'ancien internat est à concevoir comme en espace de rencontre et de détente, cour de récréation, préau...

La cour est libérée de toutes les places de stationnement actuelles.

## **D. La cour parking ou parvis**

Les places de stationnement actuelles des enseignants seront déplacées sur le site de la future zone sportive. Le MO souhaite redonner à la cour sa vocation première de parvis en relation avec la ville.

Cour de récréation, emplacement éventuel de l'entrée de la salle du Martolet.

## **E. La cour sur salle de gym**

Accès moins aisé, cour plus privative, jardin thématique en lien avec cours de biologie ?

L'amenée de lumière naturelle à la salle de gym double doit être garantie.

Possibilité de créer une liaison couverte et chauffée entre la nouvelle aile et le corps central du H.

## **F. Stationnement**

Le parking des enseignants sera déplacé dans le périmètre de la zone sportive, distante de 350m. Le stationnement sera partagé avec les utilisateurs de la zone sportive. Utilisation par le corps enseignants la journée et par le public le soir et les week-ends. Parking communal de 70 places dont l'usage sera réglé par une convention.

Récapitulatif des accès véhicules et stationnements:

→ Stationnement réservé à la direction du collège, 3 places à situer sur les parcelles 33 et/ou 43 avec accès depuis rue St-Sigismond

→ Stationnement pour les camions et «Tour bus» en lien avec la salle du Martolet, 2 places camions, à situer le long de la façade Nord de l'aile Nord-Est, partiellement sur parcelle 76.

→ Un accès «backstage» à la salle du Martolet par la parcelle 76 ou parvis (cour D.)

→ L'accès livraison pour le bâtiment Internat est prévu par la rue St-Sigismond et par l'entrée de l'aile Est du bâtiment

→ L'accès livraison des cuisines est prévu par la même entrée de l'aile Est du bâtiment internat via rue St-Sigismond

→ L'accès livraison du collège est laissé à la libre appréciation des concurrents, par les rues adjacentes, afin d'éviter une circulation dans les cours.

## **EXAMEN PREALABLE**

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service Immobilier et Patrimoine. Il a porté notamment sur les points suivants:

### **Délai du rendu, anonymat**

45 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 38 projets ont été retournés dans les délais et numérotés de manière aléatoire. 38 maquettes ont été remises dans les délais et réceptionnées par une personne neutre.

Tous les projets et maquettes reçus respectent l'anonymat.

### **Respect du périmètre du concours**

Tous les projets respectent le périmètre du concours. Les projets N°05, 09 et 35 ne respectent pas l'alignement sur la rue St-Sigismond.

### **Respect des prescriptions**

Les distances de sécurité incendie (AEAI DPI15-15) devront être vérifiées sur les projets N° 02, 26 et 31 (distances minimales selon matérialité des façades).

### **Programme des locaux**

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### **Valeurs statistiques**

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

## **JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS**

Le jury s'est réuni les mercredi 9 et jeudi 10 novembre 2022 dans les locaux de la halle aux concours du Service Immobilier et Patrimoine à Sion.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 38 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 38 projets au jugement. Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenus pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°02 FENÊTRE SUR COUR
- N°06 L'ÉCOLE D'ATHÈNES
- N°07 À COURS OUVERTES
- N°08 MAURICE
- N°19 VIVE CHAPPA Z
- N°25 PIF ET HERCULE

### 1<sup>er</sup> tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site et/ou aussi dans leur organisation fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 14 projets éliminés au premier tour sont les suivants :

- N°02 UNE VALSE À TROIS TEMPS
- N°04 ABYBY
- N°06 L'ÉCOLE D'ATHÈNES
- N°10 LUCKY LUKE
- N°11 LES TROIS JARDINS
- N°12 TRINITE
- N°16 THÈBES À AGAUNE
- N°18 DU HAUT
- N°19 VIVE CHAPPA Z
- N°22 SPHINGE
- N°23 HATCHEPSOUT
- N°25 PIF ET HERCULE
- N°26 MUE IMAGINALE
- N°37 METAMORPHOSIS

### 2<sup>ème</sup> tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudiés : le rapport et le dialogue avec le site, la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualité des espaces intérieurs et enfin l'économicité de la proposition. Le jury a éliminé, au deuxième tour, les 17 projets suivants :

- N°08 MAURICE
- N°09 VOIE 1
- N°14 KLIPPA
- N°15 CLAUSTRUM APERTUM
- N°20 ARCADE FIRE
- N°21 ENTRE II
- N°24 L'HYDRE
- N°27 VICTORINOX
- N°28 2 POUR 1
- N°29 GENIUS LOCI
- N°31 HUIT HEURES DIX
- N°32 ROSA, ROSA, ROSAM
- N°33 FRISETTE
- N°34 SINE QUA NON
- N°35 CARDINE
- N°36 CONEXIVUS
- N°38 LINK

### Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher les projets suivants :

- N°01 FENÊTRE SUR COUR repêché du 2<sup>ème</sup> tour, projet primé
- N°30 JAMAIS DEUX SANS CROIX repêché du 2<sup>ème</sup> tour, projet primé

## CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury a analysé en détail les 7 projets restants du point de vue des futurs utilisateurs et exploitants afin de comprendre le fonctionnement et les relations entre les différentes parties du programme. Une attention particulière est portée également aux réflexions de l'ingénieur civil. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus.

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 150'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 7 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1 <sup>er</sup> rang / 1 <sup>er</sup> prix		
Projet N°13	TANGRAM	CHF 40'000.- HT
2 <sup>ème</sup> rang / 1 <sup>ère</sup> mention		
Projet N°07	À COURS OUVERTES	CHF 30'000.- HT
3 <sup>ème</sup> rang / 2 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°05	MAYA L'ABBAYE	CHF 25'000.- HT
4 <sup>ème</sup> rang / 3 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°17	ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX	CHF 20'000.- HT
5 <sup>ème</sup> rang / 4 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°03	RAMZY	CHF 17'000.- HT
6 <sup>ème</sup> rang / 5 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°30	JAMAIS DEUX SANS CROIX	CHF 10'000.- HT
7 <sup>ème</sup> rang / 6 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°01	FENÊTRE SUR COUR	CHF 8'000.- HT

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°13 TANGRAM la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

Partant de la constatation que les deux bâtiments que l'on nomme jusqu'ici distinctement «ancien» et «nouveau» collège forment un site mêlant complexité et richesse historique, l'auteur du projet s'appuie sur une mise en valeur sensible du bâti existant et repense le collège en tant qu'entité à la fois unie et ouverte sur son environnement.

Dans une attitude modeste et conservatrice par rapport aux différents bâtiments formant le lycée-collège de Saint-Maurice, l'auteur du projet démontre une grande sensibilité sur les enjeux du concours, à savoir la requalification du site par la restructuration complète des différentes cours en espaces paysagés, de valoriser le patrimoine existant et d'en conserver l'échelle humaine. Le nouveau Collège ainsi restructuré offre une nouvelle dynamique et vie étudiante désormais ouverts sur la ville.

## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu **le lundi 12 décembre 2022 à 17h30** à la Halle aux concours du service Immobilier et Patrimoine du Canton du Valais, Rue de la Piscine 10 à Sion. L'accès se fait par le Chemin St-Hubert.

Les projets seront exposés du mardi 13 au vendredi 23 décembre 2022. Entrée libre tous les jours, week-end non compris, de 16h00 à 18h30.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité..... décide  
d'attribuer le 1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix..... au projet n° 13 ,  
devisé ".....Tangram....."  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 11 novembre 2022

Philippe Venetz

Mrg. Jean Scarcella

Jean-Philippe Lonfat

Alexandre Ineichen

Xavier Lavanchy

Stéphanie Bender

Yves Dreier

Pascal Fournier

Miguel Fernandez Ruiz

Yves Fournier

Pierre Antille

Olivier Roduit

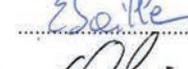
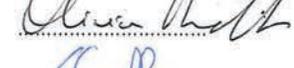
Evelyne Saillen

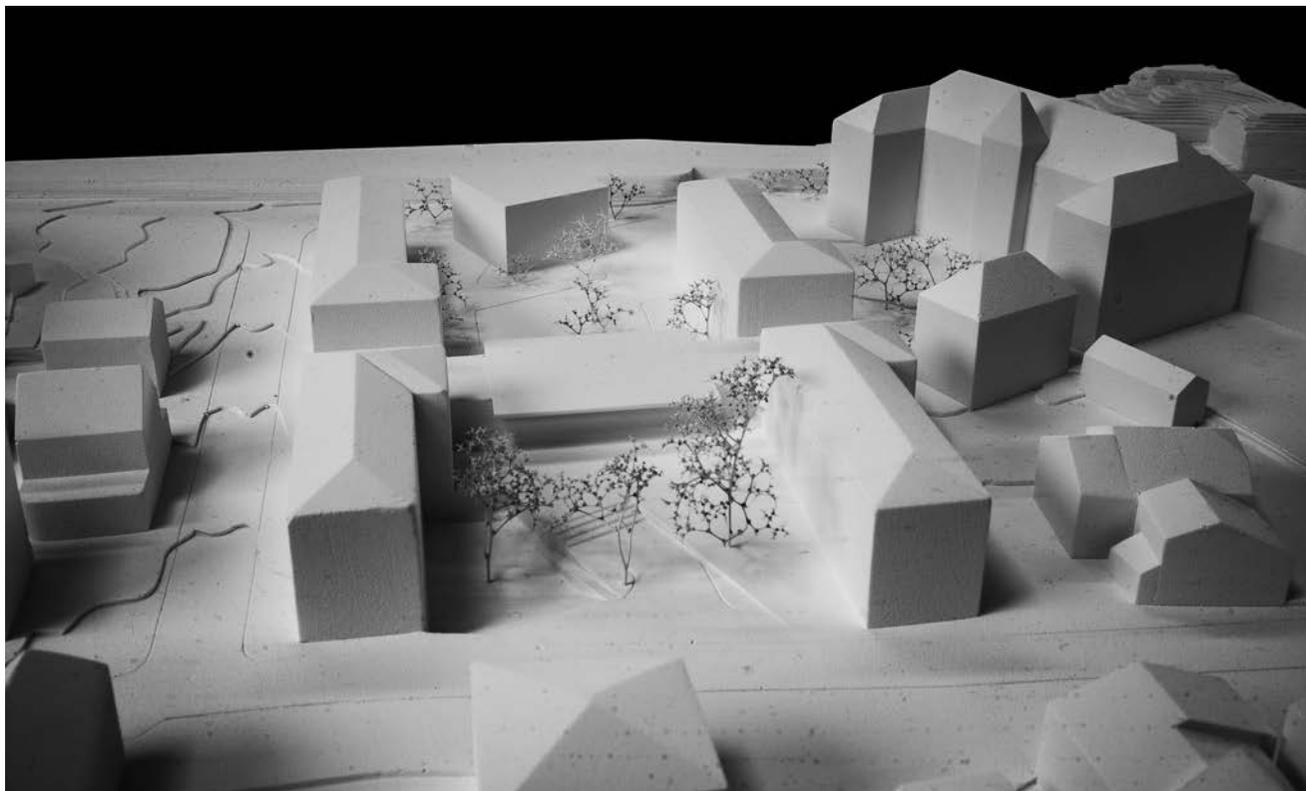
Christophe Lugon-Moulin

Patrick Giromini

Eddy Jollien

Didier Rouiller





**N°13 TANGRAM**

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

A-RR. SA ARCHITECTES, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Noémie Goldman, Noel Anell, Alexandre Billaudeau, Giulia Morabito

14

INGEWOOD SÀRL, ST-MAURICE

**Collaborateurs :**

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz

Partant de la constatation que les deux bâtiments que l'on nomme jusqu'ici distinctement «ancien» et «nouveau» collège forment un site mêlant complexité et richesse historique, l'auteur du projet s'appuie sur une mise en valeur sensible du bâti existant et repense le collège en tant qu'entité à la fois unie et ouverte sur son environnement.

L'implantation d'un volume en bois rayonnant au nord-ouest, reprenant les géométries de l'internat et de l'Abbaye vient renforcer le lien entre les deux entités. Sa position et son échelle adaptée aux gabarits des 4 ailes existantes du lycée, évite les vis-à-vis et crée une nouvelle porte d'accès à l'Ouest de la ville en lien à la gare et à la zone sportive. Afin de laisser place à des espaces extérieurs généreux, les deux cours du collège se désengorgent et deviennent des lieux distributifs d'accueil et de détente, ouverts sur la ville. La cour Est confirme son orientation urbaine au travers de son accessibilité publique. Une nouvelle entrée indépendante au Théâtre du Martolet est créée par la mise en place d'une rampe et d'un large escalier menant au parvis inférieur. Le hall d'entrée, généreux, transparent et pavillonnaire permet une distribution et des accès traversants de qualité et devient un élément structurant et fédérateur.

Dans l'optique de renforcer le lien entre le collège et l'internat, la totalité des salles de classes est répartie de manière uniforme entre ces deux édifices. L'internat développe une typologie de qualité en plaçant une deuxième cage d'escalier dans l'aile ouest et créant des sas de distribution. Le programme d'espaces de grandes dimensions comme le centre de documentation, les salles d'examens et d'études, Le Fablab prennent judicieusement place dans le nouveau volume projeté au cœur du complexe. Le jury regrette toutefois le manque de spatialité dans la distribution verticale aux étages.

Les espaces des enseignants et de l'administration sont aisément accessibles au rez-de-chaussée du collège et bénéficient d'une vue sur les différents espaces extérieurs. Une entrée au Nord assure le lien direct à la cour de l'internat.

Le projet propose une intervention respectueuse des bâtiments existants, en maintenant les éléments porteurs principaux et en renforçant la structure et sa performance parasismique. Ce traitement est considéré comme adapté et présente quelques exceptions ponctuelles (démolition à certains endroits du couloir existant dans le collège) qui pourraient se corriger avec la disposition d'éléments porteurs verticaux.

Pour la nouvelle construction, une structure en bois est proposée. Ce choix est pertinent afin de limiter le poids de la construction, qui se développe partiellement sur la toiture de la salle de sport enterrée. Malgré l'augmentation du poids limitée, il n'est pas à exclure la nécessité de renforcer les sommiers existants de la salle enterrée. Une optimisation de la disposition des éléments porteurs semble possible afin de minimiser l'impact de la nouvelle construction sur les éléments existants.

Le faible volume à construire laisse place à des moyens économiques réalistes pour la rénovation et la transformation des bâtiments existants.

Dans une attitude modeste et conservatrice par rapport aux différents bâtiments formant le lycée-collège de Saint-Maurice, l'auteur du projet démontre une grande sensibilité sur les enjeux du concours, à savoir la requalification du site par la restructuration complète des différents cours en espaces paysagés, de valoriser le patrimoine existant et d'en conserver l'échelle humaine. Le nouveau Collège ainsi restructuré offre une nouvelle dynamique et vie étudiante désormais ouverts sur la ville.



Contexte

Le bâtiment devra intégrer les deux bâtiments, une fois connus, pour un développement « organique » et « continu » du collège formé en site. L'objectif principal est de créer un environnement urbain cohérent et dynamique, respectueux des enjeux de développement durable et de qualité de vie, adapté à la spécificité de ce site et à son contexte.

Nouveaux principes

Dans cette optique, le rapprochement vers le plan en H, à travers le développement des deux corps scolaires, permet d'optimiser les surfaces et de créer un environnement urbain cohérent et dynamique, respectueux des enjeux de développement durable et de qualité de vie, adapté à la spécificité de ce site et à son contexte.

À l'échelle de la zone d'étude, le bâtiment est léger et ouvert, visible par sa structure en H, et se situe au-dessus du terrain, créant une continuité visuelle et spatiale avec le site.

Le projet est conçu pour être évolutif et adaptable à long terme, permettant une croissance organique et continue du collège formé en site.

Historique contextuel

Les volumes de l'étape doivent fondamentalement intégrer avec le bâtiment « de référence » et celui « du collège », la centralité du complexe scolaire, à travers un développement continu et dynamique, respectueux des enjeux de développement durable et de qualité de vie, adapté à la spécificité de ce site et à son contexte.

Par conséquent, la forme générale du bâtiment en H devrait intégrer les principes de développement durable, de qualité de vie, et de continuité visuelle et spatiale avec le site.

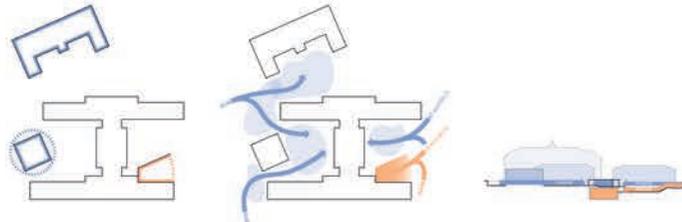
3-1

Les principes fondamentaux permettent de définir l'ensemble des volumes à construire, à l'échelle de la zone d'étude, et de créer un environnement urbain cohérent et dynamique, respectueux des enjeux de développement durable et de qualité de vie, adapté à la spécificité de ce site et à son contexte.

De la même manière, l'usage social de l'école est conçu pour être évolutif et adaptable à long terme, permettant une croissance organique et continue du collège formé en site.



PLAN DE CONTEXTE



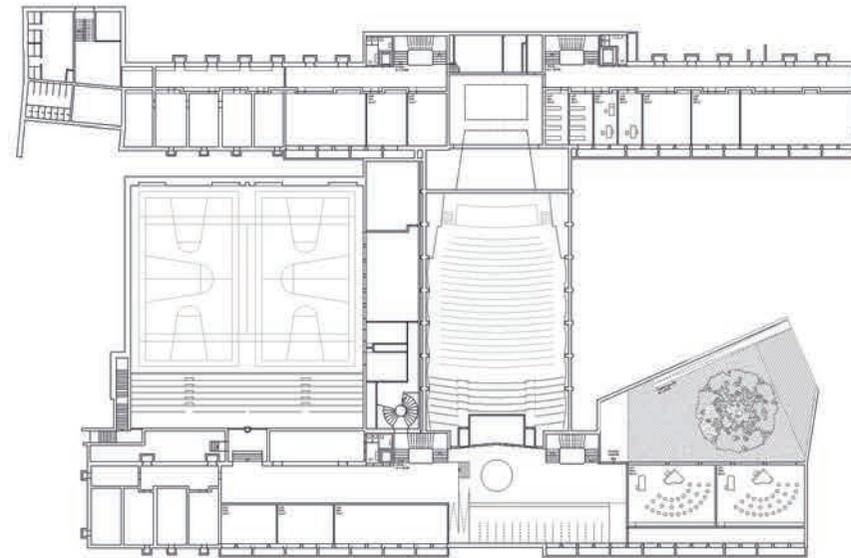
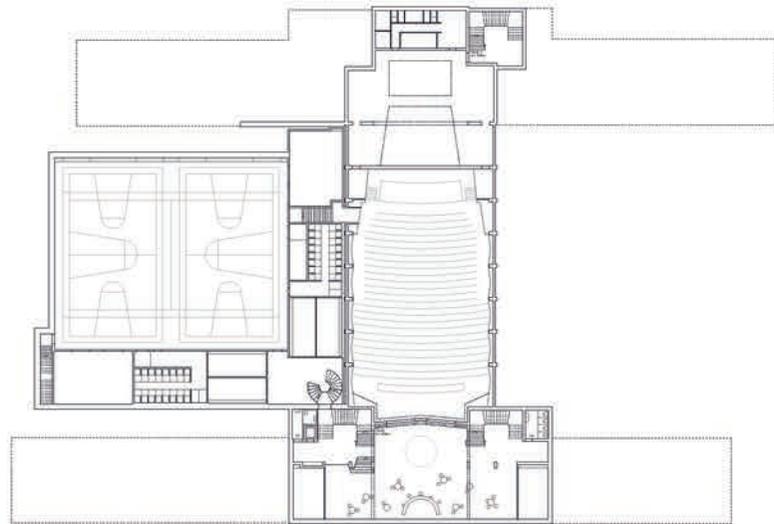
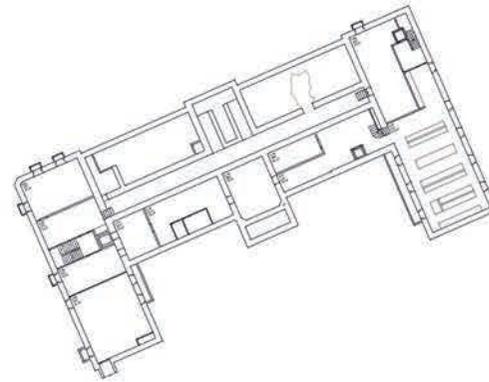
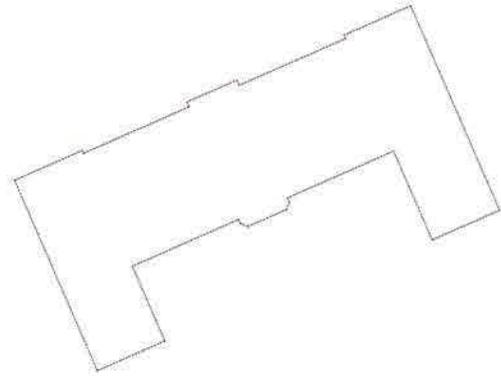
PLAN DE CONTEXTE

PLAN DE DÉTAILS ARCHITECTURAUX

ACCESSIBILITÉS DE PLAN D'ÉTAGE



PLAN DE DÉTAILS ARCHITECTURAUX



# N°13 TANGRAM



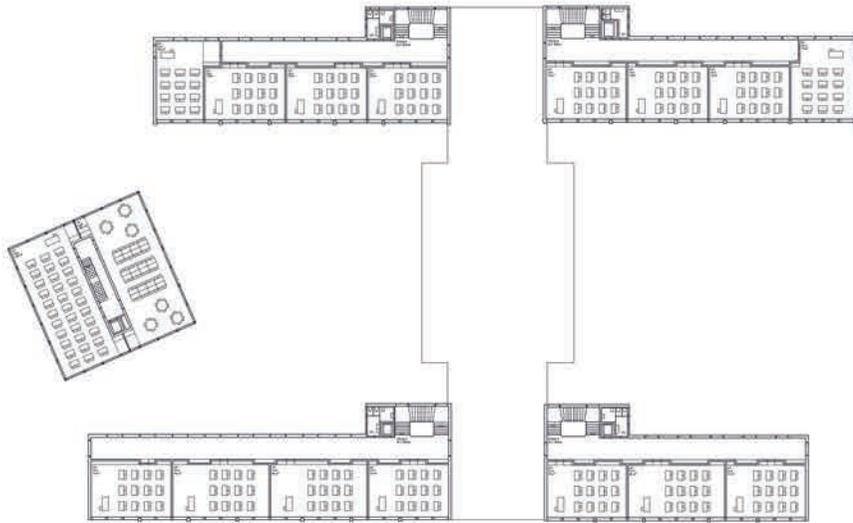
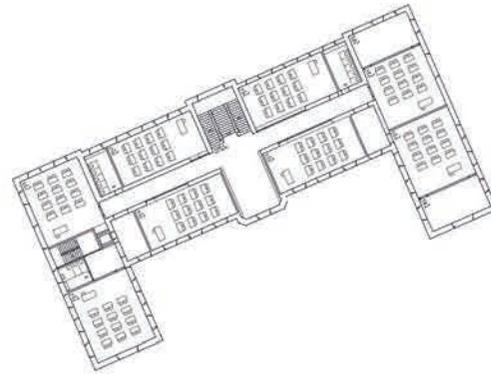
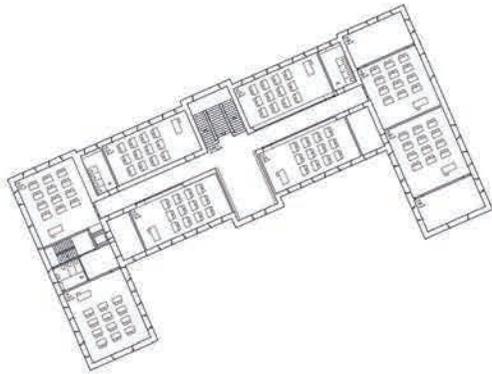
TANGRAM



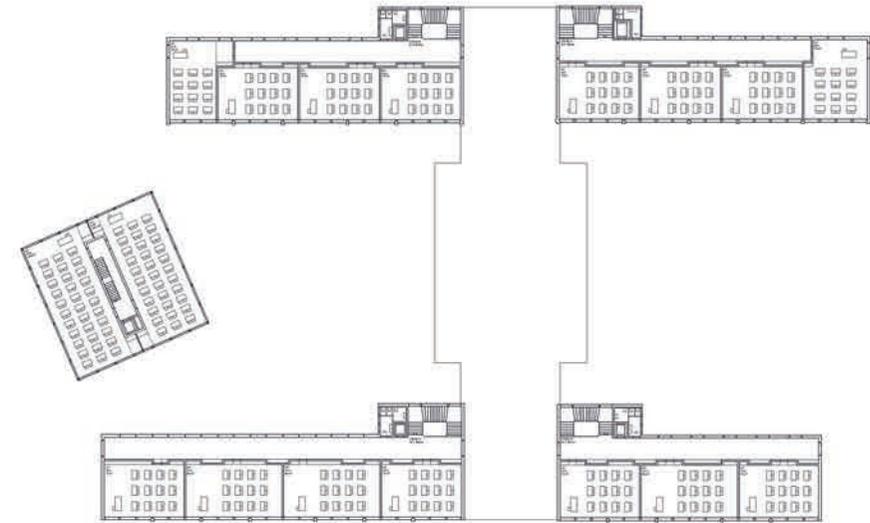
10/09/2011 1:00



10/09/2011 1:00



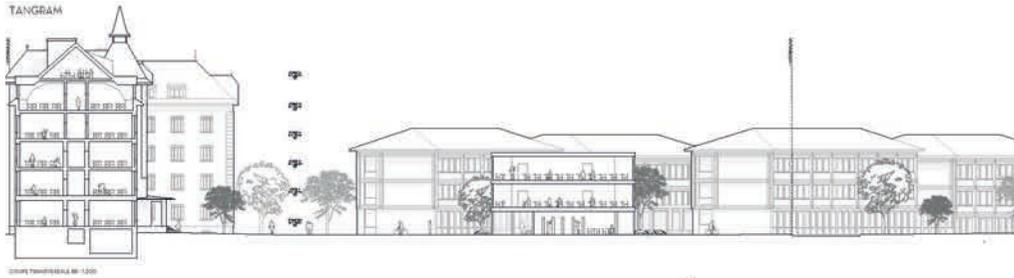
10/09/2011 1:00



10/09/2011 1:00

N°13 TANGRAM

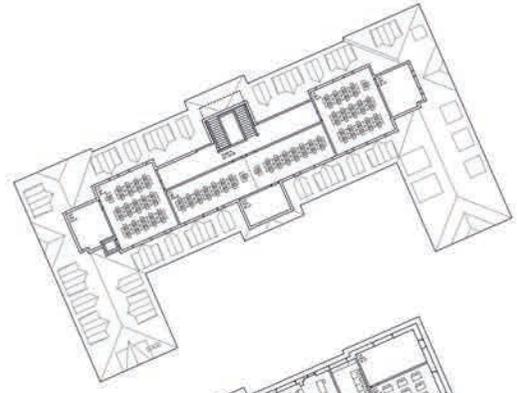
TANGRAM



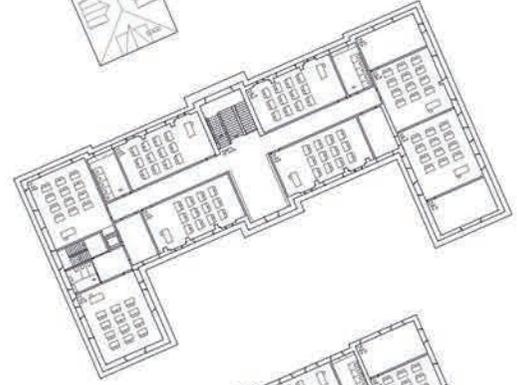
01015 FACADE N°13-1000



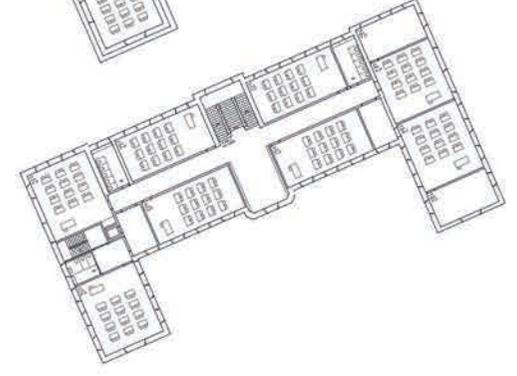
01015 FACADE N°13-1000



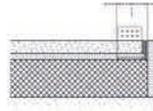
01015 PLAN N°13-1000



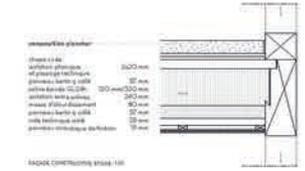
01015 PLAN N°13-1000



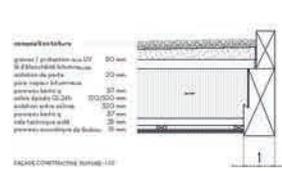
01015 PLAN N°13-1000



01015 SECTION N°13-1000



01015 SECTION N°13-1000



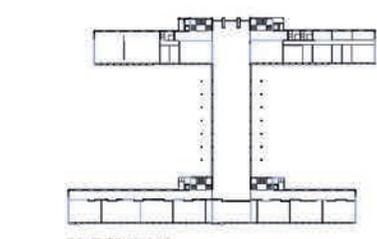
01015 SECTION N°13-1000

MUR EN BRICK	
épaisseur totale	240 mm
couche d'isolant thermique	30 mm
couche de mortier	10 mm
couche de briques	150 mm
couche de mortier	10 mm
couche de plâtre	10 mm
couche de peinture	2 mm

MUR EN BÉTON	
épaisseur totale	300 mm
couche d'isolant thermique	30 mm
couche de mortier	10 mm
couche de béton	150 mm
couche de mortier	10 mm
couche de plâtre	10 mm
couche de peinture	2 mm

Structure

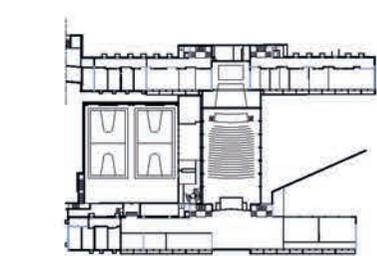
Le bâtiment est en béton armé. Les fondations sont en béton armé. Les poteaux et poutres sont en béton armé. Les murs sont en briques ou en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les rampes sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les toitures sont en béton armé.



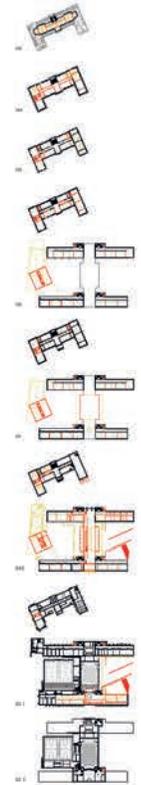
01015 PLAN STRUCTURE N°13-1000



01015 PLAN STRUCTURE N°13-1000



01015 PLAN STRUCTURE N°13-1000



**Etat des lieux**  
Le bâtiment est en béton armé. Les fondations sont en béton armé. Les poteaux et poutres sont en béton armé. Les murs sont en briques ou en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les rampes sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les toitures sont en béton armé.

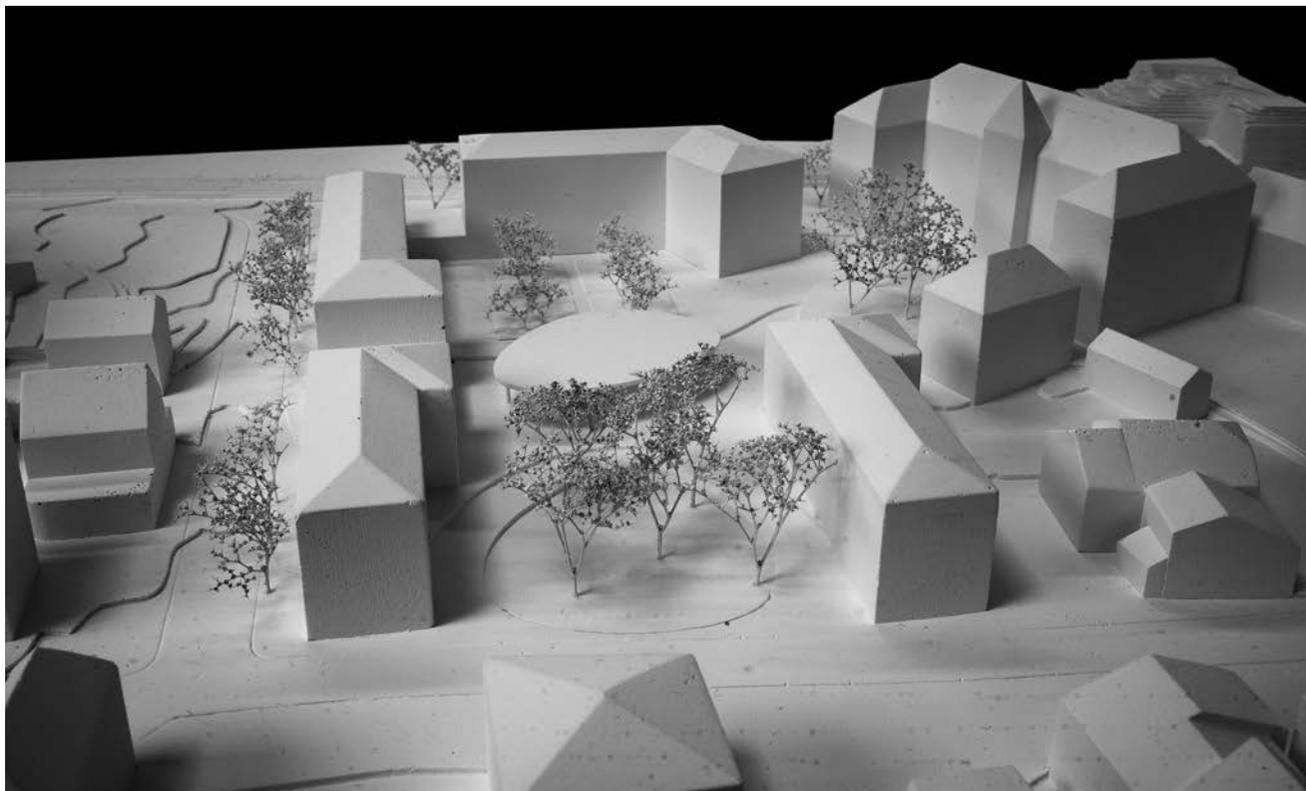
**Etat des lieux**  
Le bâtiment est en béton armé. Les fondations sont en béton armé. Les poteaux et poutres sont en béton armé. Les murs sont en briques ou en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les rampes sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les toitures sont en béton armé.

**Etat des lieux**  
Le bâtiment est en béton armé. Les fondations sont en béton armé. Les poteaux et poutres sont en béton armé. Les murs sont en briques ou en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les rampes sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les toitures sont en béton armé.

**Etat des lieux**  
Le bâtiment est en béton armé. Les fondations sont en béton armé. Les poteaux et poutres sont en béton armé. Les murs sont en briques ou en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les rampes sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les toitures sont en béton armé.

**Etat des lieux**  
Le bâtiment est en béton armé. Les fondations sont en béton armé. Les poteaux et poutres sont en béton armé. Les murs sont en briques ou en béton armé. Les dalles sont en béton armé. Les escaliers sont en béton armé. Les rampes sont en béton armé. Les planchers sont en béton armé. Les toitures sont en béton armé.





## N°07 À COURS OUVERTES

2<sup>ÈME</sup> RANG / 1<sup>ÈRE</sup> MENTION

TRANSVERSAL ARCHITECTE SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Xavier Marlaire, Esteban Peytou

INGEA SA – INGÉNIEURS CONSEIL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

R.P. Lourenço, S. Corthay

22

ACTE ARCHITECTES ASSOCIÉS SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Jean-Denis Thiry

DUO ARCHITECTES PAYSAGISTE SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Aurélie Barral, Sami Farra

La démolition de l'aile nord-ouest du lycée-collège actuel et de sa liaison pavillonnaire permet de reconsidérer le fonctionnement de l'ensemble du site et de s'affranchir de la rigidité de sa forme en H. L'attitude au regard de la substance patrimoniale se veut radicale pour créer une cour extérieure en forme de trèfle. Tout le projet est pensé autour de cet espace non-bâti identitaire, qui s'articule autour de 3 sous-espaces thématiques et d'un couvert pavillonnaire, dont l'usage n'est pas clairement défini. Cette approche paysagère, qui permet de réunir les différents volumes bâtis et de désenclaver la cour existante de l'internat, est saluée par le jury. Sa (trop) grande générosité, à proximité immédiate de la vieille-ville de St-Maurice, soulève cependant des interrogations quant à la justesse de son échelle et provoque des réactions contrastées au sein du jury. Les pertes de la substance patrimoniale sont jugées démesurées et difficilement explicable en termes de durabilité.

L'implantation vers les voies ferrées d'un nouveau volume de 5 étages (rez+4) en continuité de l'aile sud-ouest du lycée-collège actuel réagit avec une grande sensibilité aux deux géométries qui caractérisent le site scolaire (Monastère-Internat-Procure et Lycée-Collège). Ce nouveau volume offre un nouveau visage au lycée-collège le long des voies ferrées et prévoit de manière judicieuse un nouvel accès, sachant qu'une majorité des élèves viennent depuis la gare.

L'accès à la salle du Martolet est maintenue à son emplacement actuel et prolongée vers la cour. Sa taille semble sous-dimensionnée pour accueillir un flux conséquent de spectateurs et le dispositif de fermeture lors d'un fonctionnement en dehors des horaires scolaires n'est pas convaincant. La construction d'un nouvel escalier en colimaçon dans le puit de lumière actuel ne convainc pas le jury.

L'aile nord-est du lycée-collège existante est dédiée à l'administration et aux professeurs.

Les classes sont maintenues dans l'aile sud existante. Le nouveau volume abrite le centre de documentation et le fablab au rez ainsi que des salles de classe aux étages. Le positionnement des salles de dessin disposées en sous-sol ne donne pas satisfaction. Le fonctionnement de l'internat ne fait pas l'objet de transformation

lourde, à l'exception des salles d'examen qui prennent place dans la partie ouest du bâtiment.

Le positionnement des salles de musique au sous-sol, en lien avec le foyer de la salle du Martolet, permet d'envisager des potentiels de mutualisation en termes d'usages.

La hauteur des vides d'étage de 270cm est insuffisante et remet en question le rapport du nouveau volume avec les bâtiments patrimoniaux existants, en particulier avec la corniche de l'internat. L'expression architecturale du nouveau volume soulève des questions dans sa relation avec les bâtiments existants.

Le projet propose des transformations relativement peu invasives des structures existantes. Les renforcements parasismiques envisagés sont pertinents. À certains endroits du lycée-collège, il est observé que l'axe porteur du couloir est supprimé, ce qui pourrait entraîner la disposition d'éléments porteurs verticaux. L'emplacement de salles de classe sur l'angle nécessite cependant des modifications structurelles conséquentes et pose des questions dans son articulation avec les autres bâtiments. La nouvelle construction est prévue en bois-béton mixte avec des éléments de contreventement en béton armé. Ce choix est judicieux et permet de recycler les agrégats des parties démolies. De manière générale, les solutions statiques sont considérées comme cohérentes et adaptées.





Des les pages suivantes, sont résumés l'essentiel des notes et synthèses à caractère éditorial, destinées à être lues par les acteurs du projet. Elles ont pour objectif de faciliter la compréhension des enjeux du projet et de servir de support à la prise de décision.

Les notes de synthèse sont à lire de manière séquentielle, dans l'ordre chronologique de leur rédaction. Elles sont destinées à être lues par les acteurs du projet et à servir de support à la prise de décision.

**SYNTHÈSE**

Le projet de rénovation et d'extension du lycée-collège de l'abbaye de Saint-Maurice est un projet complexe, qui implique de nombreux acteurs et de nombreux enjeux. Ce document a pour objectif de résumer l'essentiel des notes et synthèses réalisées au cours du processus de conception, afin de faciliter la compréhension des enjeux du projet et de servir de support à la prise de décision.

**NOTES DE SYNTHÈSE**

Les notes de synthèse sont à lire de manière séquentielle, dans l'ordre chronologique de leur rédaction. Elles sont destinées à être lues par les acteurs du projet et à servir de support à la prise de décision.

**NOTES DE SYNTHÈSE**

Les notes de synthèse sont à lire de manière séquentielle, dans l'ordre chronologique de leur rédaction. Elles sont destinées à être lues par les acteurs du projet et à servir de support à la prise de décision.

Le projet de rénovation et d'extension du lycée-collège de l'abbaye de Saint-Maurice est un projet complexe, qui implique de nombreux acteurs et de nombreux enjeux. Ce document a pour objectif de résumer l'essentiel des notes et synthèses réalisées au cours du processus de conception, afin de faciliter la compréhension des enjeux du projet et de servir de support à la prise de décision.

**NOTES DE SYNTHÈSE**

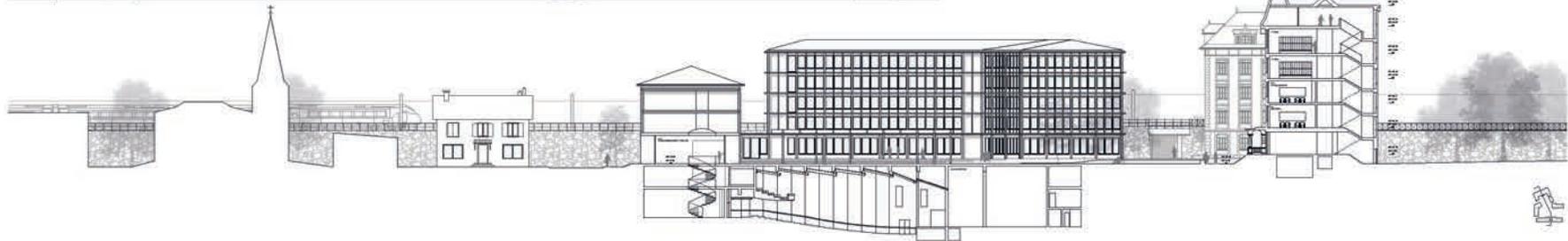
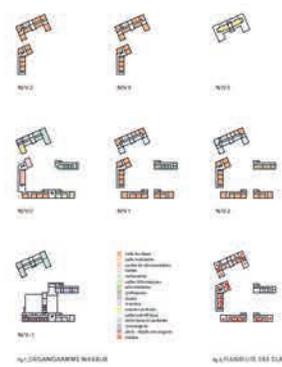
Les notes de synthèse sont à lire de manière séquentielle, dans l'ordre chronologique de leur rédaction. Elles sont destinées à être lues par les acteurs du projet et à servir de support à la prise de décision.

**NOTES DE SYNTHÈSE**

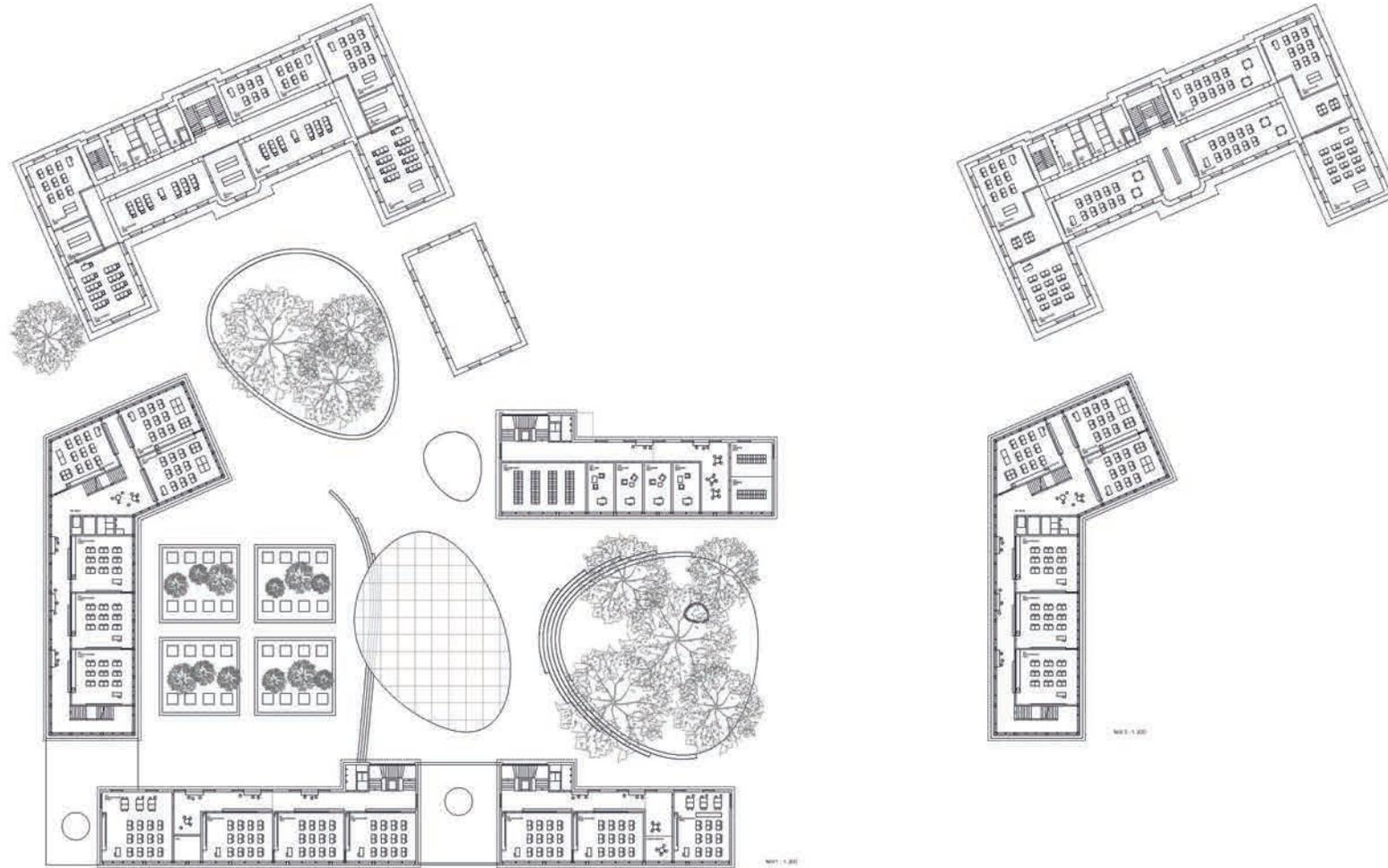
Les notes de synthèse sont à lire de manière séquentielle, dans l'ordre chronologique de leur rédaction. Elles sont destinées à être lues par les acteurs du projet et à servir de support à la prise de décision.

**NOTES DE SYNTHÈSE**

Les notes de synthèse sont à lire de manière séquentielle, dans l'ordre chronologique de leur rédaction. Elles sont destinées à être lues par les acteurs du projet et à servir de support à la prise de décision.



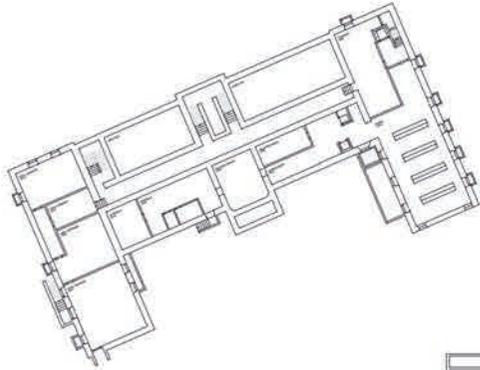
N°07 À COURS OUVERTES



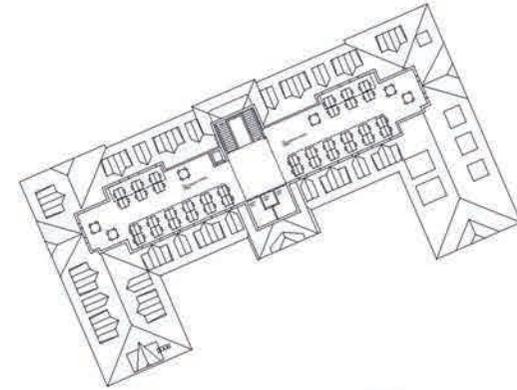
26



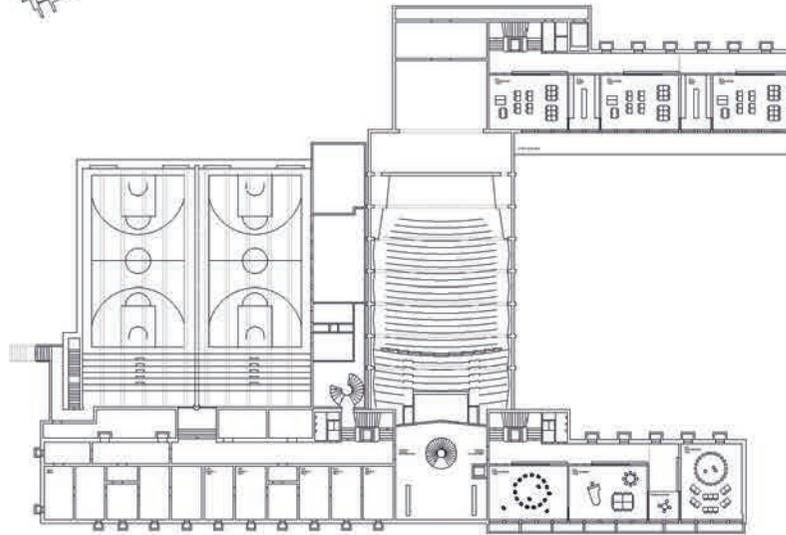
# N°07 À COURS OUVERTES



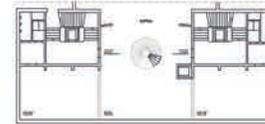
N°1-1.200



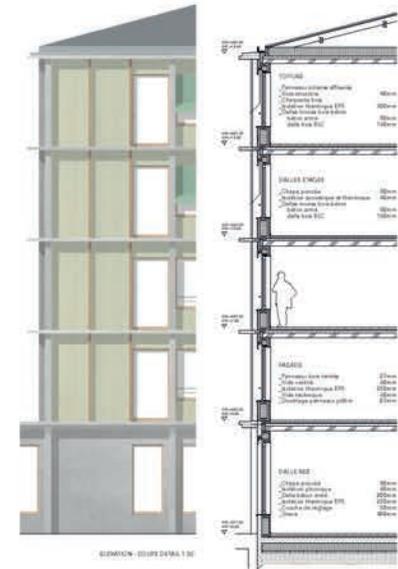
N°1-1.200



N°2-1.200



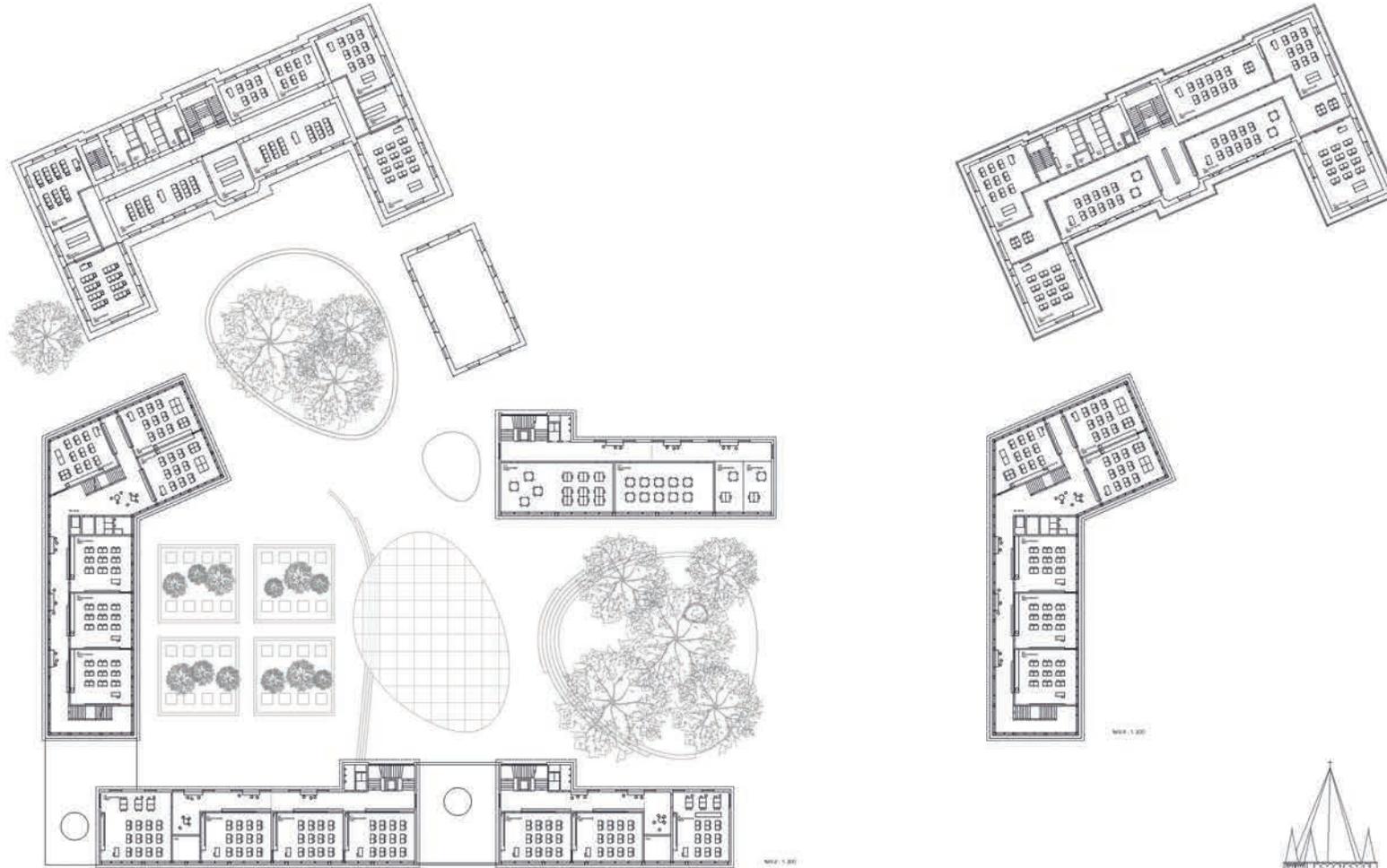
N°3-1.200



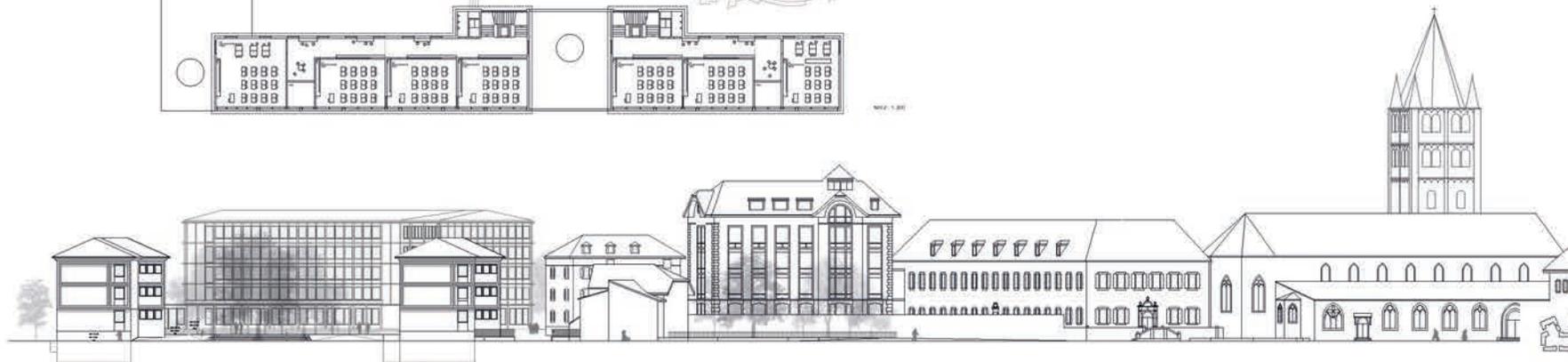
SECTION COURS DE LA 1.10



# N°07 À COURS OUVERTES

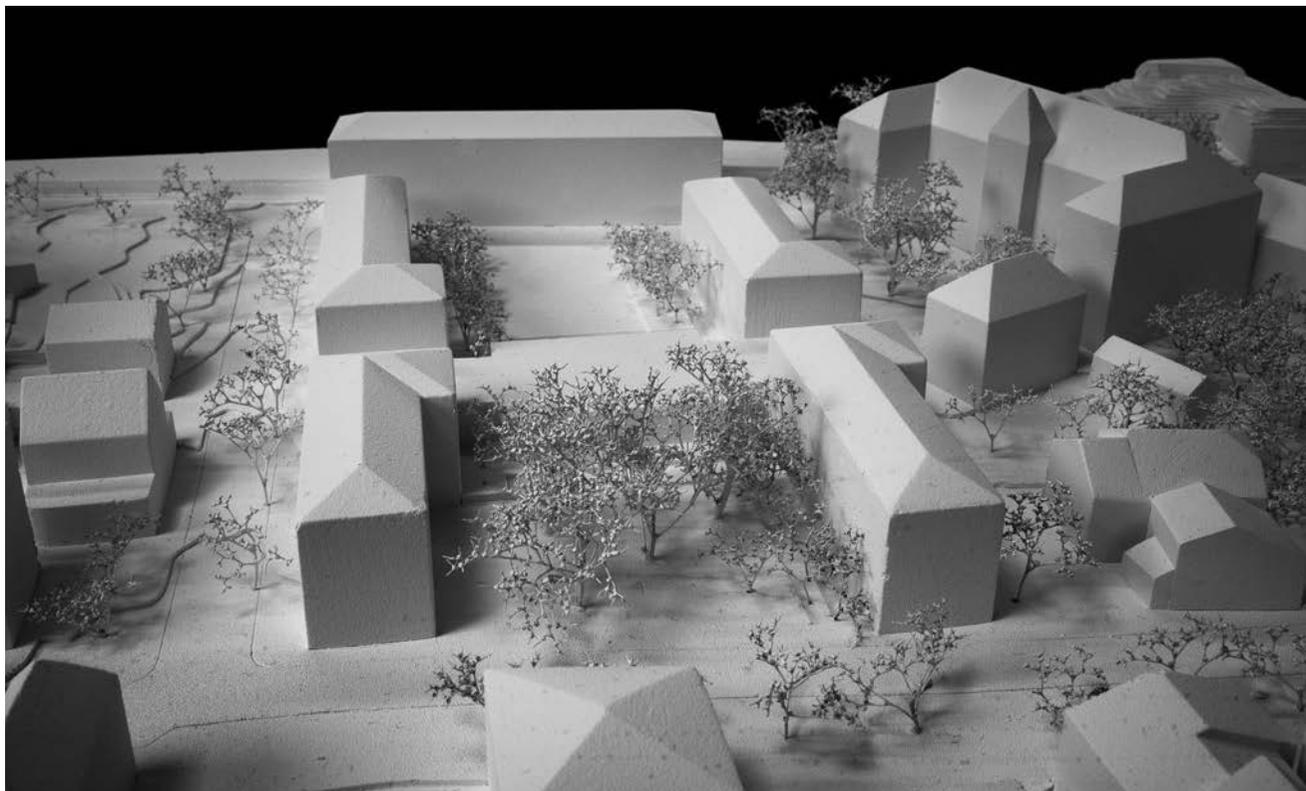


28



# N°07 À COURS OUVERTES





**N°05 MAYA L'ABBAYE**

3<sup>ÈME</sup> RANG / 2<sup>ÈME</sup> PRIX

CW ARCHITECTES SA, SION

**Collaborateurs :**

Grégoire Wenger, Joël Loutan, Kilian Héritier,  
Emilie Favre, Sofia Peirera, Lou-Anne Siggen, Matteo Ricchi, Nathalie Dubois,  
Geoffrey Rossier

BPS INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Sacha Antille

ATELIER GREPT SÀRL, ST-GINGOLPH

**Collaborateurs :**

Clotilde Rigaud

L'implantation d'un nouveau volume de 4 étages (rez+3) le long des voies ferrées profite de la possibilité de construire sur la rue Saint-Sigismond. Cette implantation permet de préserver la substance patrimoniale existante et de donner un nouveau visage à l'ouest du site. La démolition des bâtiments sans valeur patrimoniale permet également de désenclaver la cour ouest du lycée-collège pour créer une connexion avec la cour de l'internat. Le concept paysager, qui se limite à renforcer l'arborisation existante et à planter des bandes végétalisées, développe de manière insuffisante le potentiel d'une plus grande relation entre les trois cours. La rue Charles-Emmanuel de Rivaz est aménagée pour favoriser la mobilité douce.

Le positionnement du nouveau volume semble aléatoire et l'organisation des salles de classe le long d'un étroit corridor péjore le flux des élèves, au même titre que l'entrée dans le nouveau volume qui est peu attractive et largement sous-dimensionnée. L'absence de zone de rencontre est également un vrai problème, sachant que la moitié des salles de classe sont prévues dans le nouveau volume. Cette répartition provoque de plus un déséquilibre important à l'échelle du site et remet en question son fonctionnement actuel. La proposition architecturale, jugée minimaliste et trop simpliste, ne correspond malheureusement pas à l'identité recherchée pour une école. Le jury regrette que la façade vers les voies ferrées ne soit pas thématifiée dans son expression architecturale et ne comprend pas l'absence d'accès depuis le quai. La faible activation des rez participe à cette impression générale.

Le bâtiment du lycée-collège est habilement retravaillé. Les qualités traversantes et pavillonnaires du généreux hall d'entrée sont appréciées. Ce retour à la volumétrie d'origine est agrémenté d'emmarchements dans les cours est et ouest pour reprendre les différences de niveaux du terrain. Dans les étages, la forme en H du plan du lycée-collège se décline en 4 ailes au fonctionnent distinct et autonome. Le positionnement des ascenseurs dans l'espace central des escaliers existants semble trop pragmatique et ne convainc pas le jury.

La nouvelle entrée du théâtre du Martolet est déplacée dans l'aile sud-est du lycée-collège et crée un lien fort avec la vieille-ville de St-Maurice vers l'avenue d'Agaune. La spatialité du lobby est attractive et généreusement dimensionnée, offrant une vraie amélioration de la situation actuelle. L'accès au monte-charge depuis la cour semble exigü et sa position complique son usage.

L'internat accueille les salles spéciales dans les étages (dessin, informatique, fablab, chimie, biologie, physique) et les grandes salles d'examen et d'étude dans les ailes est et ouest. L'apport de lumière naturelle dans les espaces de distribution est apprécié. Le secrétariat et l'administration se déploient au 1<sup>er</sup> étage et le centre de documentation dans les sur-combles.

La description précise du concept de sécurité incendie, qui envisage des dérogations et des compensations, démontre une belle capacité à travailler dans le respect des qualités architecturales d'un bâtiment patrimonial. La proposition de phasage du chantier en 3 étapes permet de maintenir le site en activité.

Au niveau structurel, les adaptations des constructions existantes sont thématifiées de manière respectueuse et les renforcements correspondent aux recommandations des rapports parasismiques préalables. La nouvelle construction, disposée en dehors de l'emprise des salles enterrées, propose une construction simple et robuste.



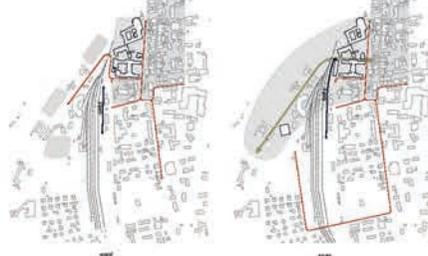
vue aérienne  
Lycée-Abbaye

**vie de St Maurice**

Né en 1962, le lycée, le site de l'Abbaye, qui abrite le collège, fait partie du cœur de la ville. Le réaménagement très récent de l'avenue Chapuis a permis de reconnecter les voitures à la vieille ville et à la Gare St Maurice. Le quartier est aujourd'hui partagé à parts égales entre la maison, le commerce et le sport. La zone sportive fait partie du patrimoine de la ville. Elle est aujourd'hui utilisée pour les événements sportifs et les manifestations culturelles. Le quartier est aujourd'hui un quartier vivant et dynamique.

En reliant le site de l'Abbaye au quartier voisin, une nouvelle zone de mobilité douce est créée. Elle est destinée à être utilisée par les habitants du quartier et les visiteurs. Elle est destinée à être utilisée pour les déplacements quotidiens et les déplacements de loisir.

La création de nouvelles zones de mobilité douce est destinée à être utilisée par les habitants du quartier et les visiteurs. Elle est destinée à être utilisée pour les déplacements quotidiens et les déplacements de loisir.

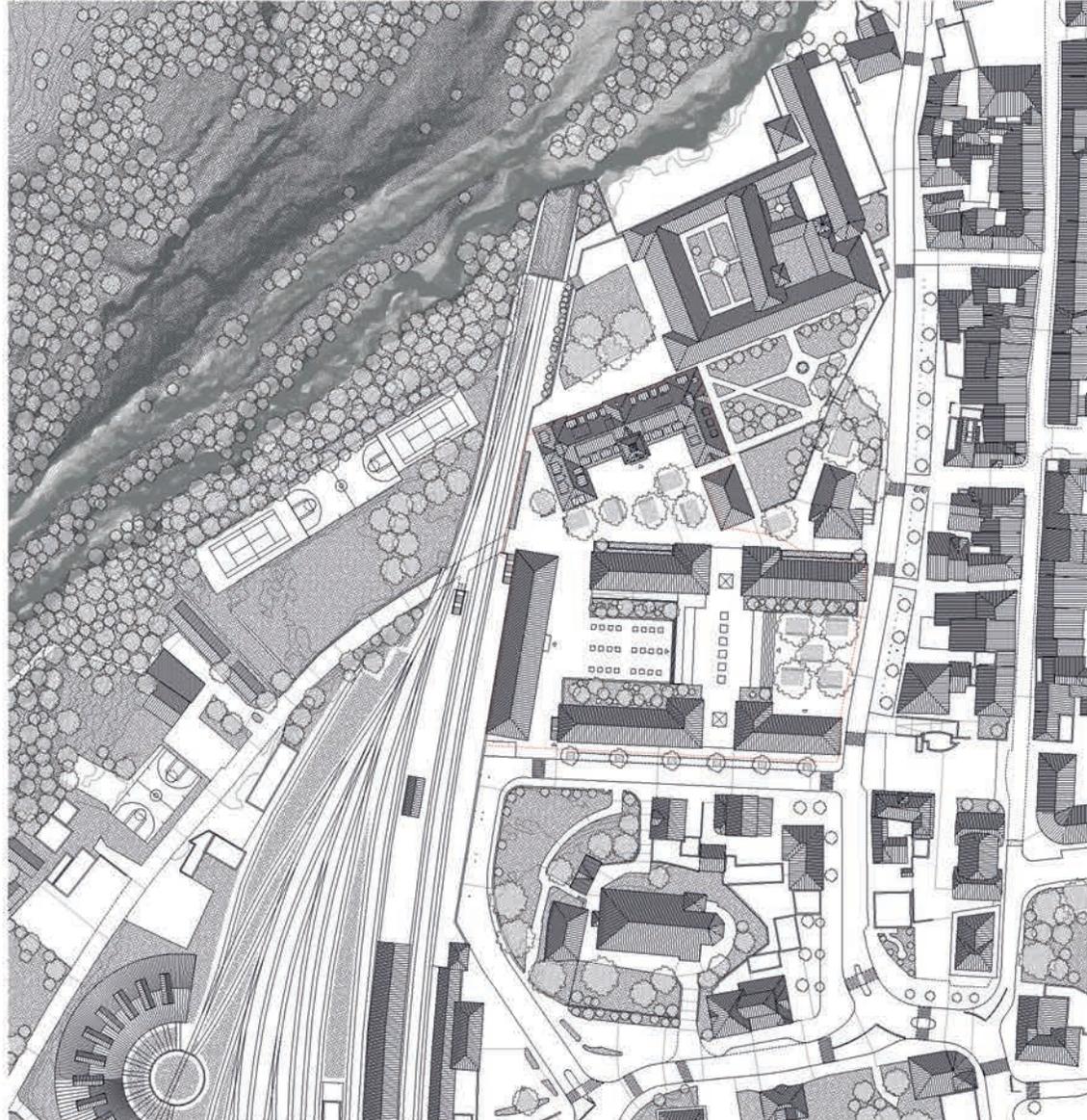


**site de l'Abbaye**

La suppression de la rue St Sigismond permet de supprimer l'alignement et d'implanter l'extension le long de la limite en regard de la rue. La rue de l'Abbaye est prolongée et les parkings sont réorganisés. Les bâtiments sont réorganisés et les alignements sont révisés.

La suppression de parking actuel des professeurs est rendue possible à la ville et au théâtre avec la création d'un parking de 100 places en arrière de leur bâtiment. Le nouveau site de l'Abbaye propose un parking révisé à cet effet.

Le nouveau site de mobilité douce est renforcé par la présence des parkings, mais aussi par le projet de la rue de l'Abbaye qui relie les deux sites de l'Abbaye. La rue Charles Emmanuel de Beauvilliers et son prolongement de la Place de la gare deviennent une rue à sens unique devant de zones dédiées au parking et à la mobilité douce.



plan de situation

lycée-collège de l'Abbaye

Programme et espaces

Le lycée Collège et son extension accueillent toutes les 13 salles de classe normales et les 4 Demi-Classes Basse, les étages et les 20 classes. La toiture du bâtiment est conçue pour un aménagement des interventions pour la toiture au lycée-collège de l'Abbaye. Le corps central du bâtiment dispose de plusieurs entrées au lycée-collège de l'Abbaye.

Au sous-sol, chaque site possède une affectation spécifique. Les locaux de musique se trouvent au lycée-collège de l'Abbaye, la bibliothèque et la salle de sport sont situés au lycée-collège de l'Abbaye. Cette dernière dispose de plusieurs salles de classe normales et des salles de cours. Les salles de cours sont situées au lycée-collège de l'Abbaye. Les salles de cours sont situées au lycée-collège de l'Abbaye.

Éléments

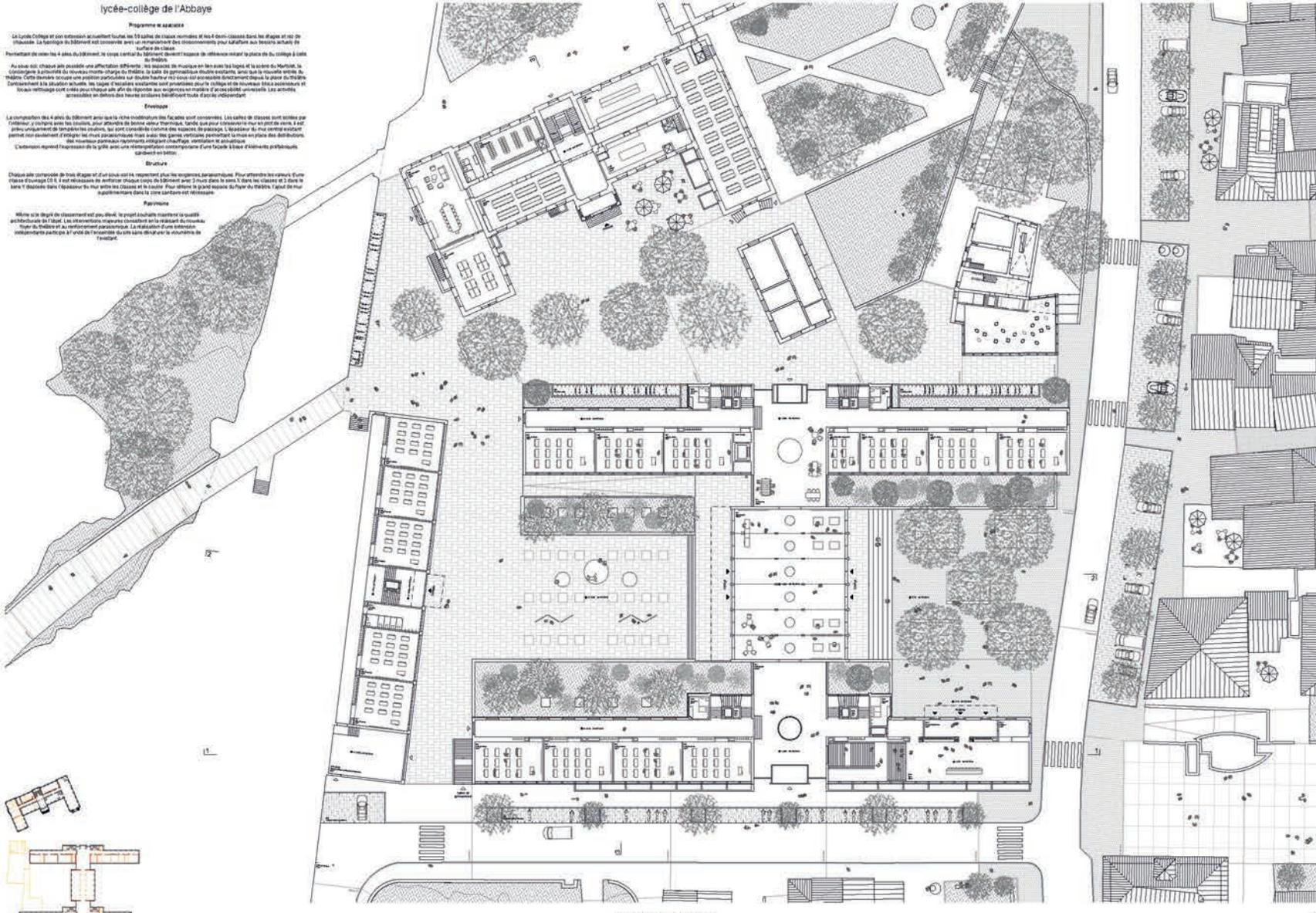
La composition des sites de bâtiment ainsi que la répartition des locaux sont conçues. Les salles de classes sont situées au lycée-collège de l'Abbaye, y compris avec les salles, pour répondre de bonne valeur. Les salles de classes sont situées au lycée-collège de l'Abbaye. Les salles de classes sont situées au lycée-collège de l'Abbaye.

Structure

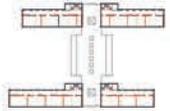
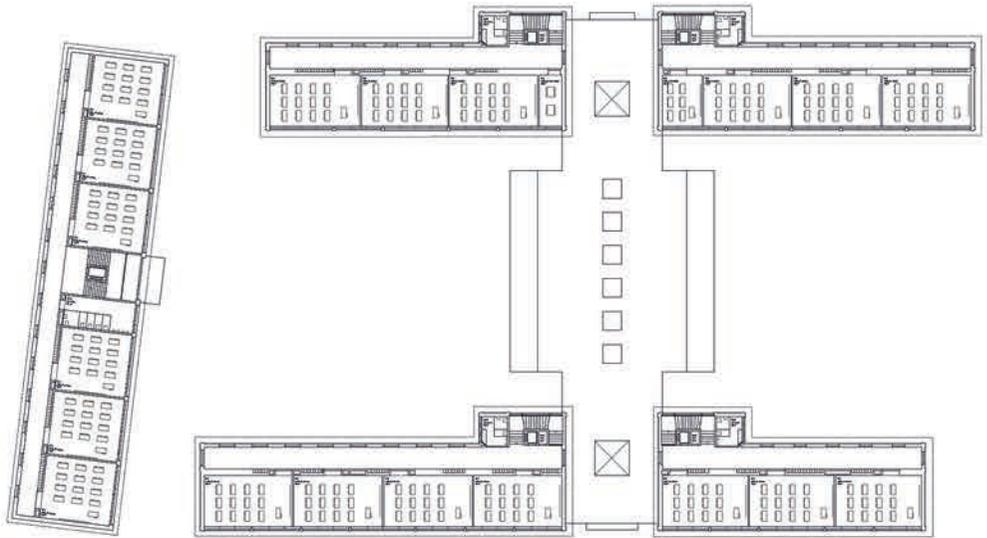
Chaque site composé de trois étages et d'un sous-sol respectant plus les exigences parasismiques. Pour atteindre les objectifs d'une classe d'usage CE 1, il est nécessaire de renforcer chaque corps de bâtiment avec 3 murs dans le sens X dans les classes et 2 dans le sens Y (classées dans l'axe des classes et le sens X pour obtenir le plan respectant les exigences de classe). Le plan de structure est détaillé.

Éléments

Même s'il s'agit de bâtiment en béton, le projet souhaite intégrer la qualité architecturale de l'abbaye. Les interventions proposées consistent en la réalisation d'un nouveau type de bâtiment et d'un bâtiment existant. La réalisation d'un bâtiment indépendant participatif à l'usage de l'ensemble du site sans dénaturer le caractère de l'abbaye.



plan d'usage et des implantations architecturales



Plan de l'étage 0<sup>er</sup>

### internat ancien collège

#### Programme et assiette

L'ancien internat regroupe les classes spéciales, les ateliers, les salles d'études, la bibliothèque, l'administration ainsi que l'espace 300m<sup>2</sup> des professeurs. Ce programme permet de répondre au mieux à la spécificité sportive du bâtiment, la salle centrale est destinée pour accueillir du sport et d'être une affectation polyvalente, les programmes sportifs se situent au-dessus des locaux sportifs et de l'extérieur, et même les espaces de préparation des classes spéciales sont touchés en partie afin de libérer les locaux et maintenir la surface sportive de l'espace du corps de bâtiment.

#### Enveloppe

Les façades aux accents néoclassiques et les espaces techniques sont maintenus inchangés afin de préserver les qualités architecturales existantes. L'ensemble permet de garantir une efficacité énergétique optimale, un confort énergétique et un changement des besoins, notamment thermique des locaux, assésés de la toiture.

#### Structure

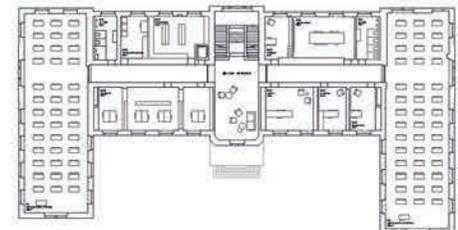
La structure en béton du bâtiment est maintenue et seules quelques ouvertures et fermetures sont réalisées pour répondre au besoin du programme. Le bâtiment, qui est constitué d'un sous-sol et de deux étages hors sol, ne répond pas à la classe d'usage D11. Un renforcement parasismique est donc réalisé dans les deux parties nord et sud du corps principal, avec l'ajout de murs dans la zone Y et des longerons dans la zone X superposés à chaque étage.

#### Sécurité

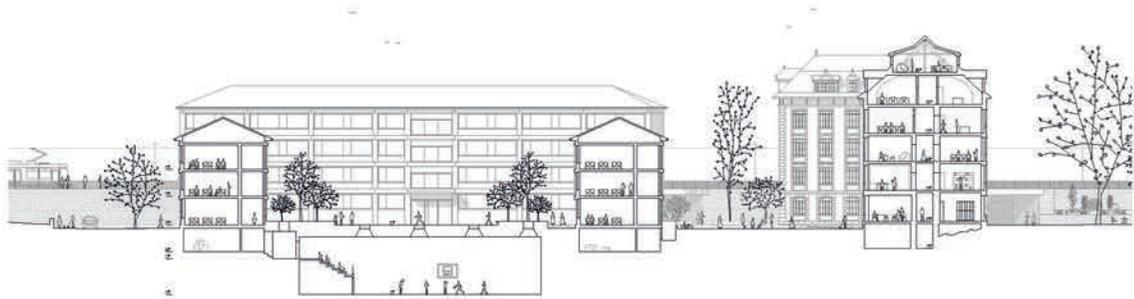
L'ajout d'un deuxième escalier de secours de fuite, qui modifie profondément la structure d'un bâtiment de grande valeur patrimoniale ne se traduit pas, surtout, avant de réaliser une étude préliminaire de tous les paramètres existants. Ce dernier a été étudié et vérifié au préalable d'effectuer une vérification indépendante des normes D11, au lieu de D10, un niveau de sécurité des personnes de classe D11 est en fait le résultat d'une étude préliminaire de tous les paramètres existants. Le plan de tous les paramètres existants est maintenu, ce qui augmente considérablement la surface totale utile, qui ne suffit certes pas à répondre au D11. Pour respecter les normes D11, il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires dans la zone Y et de l'ajout d'une structure existante, et si cela ne suffit pas, une mise en suspension de la zone de fuite est prévue.

#### Rayonnance

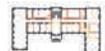
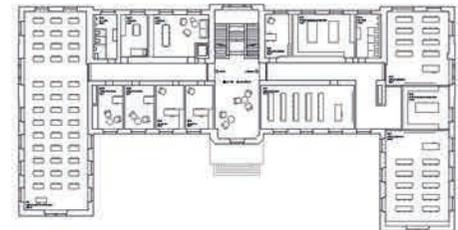
Les interventions proposées sont nécessaires au maintien de la substance historique du bâtiment, notamment sa structure spatiale existante et son typologie tout en se conformant aux besoins actuels du programme, de la sécurité et de l'économie d'énergie.



Plan du 1<sup>er</sup> étage



coupe transversale sur la cour de l'étage 3.0



Plan du 2<sup>nd</sup> étage



vue extérieure  
du lycée-collège

**synthèse**

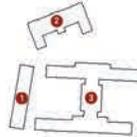
Le projet consiste à reformer la végétation du site et à réorganiser les bâtiments existants dans un langage moderne à la fois fait pour l'habitat et l'école. Deux tranches de travaux ont été réalisées : une à l'ouest, autour de la cour du théâtre, et une à l'est, autour de l'ancien gymnase. Les deux tranches de travaux sont liées par un langage architectural commun et l'insertion de la bande végétale à l'est de la cour.

Dans le cadre du lycée-collège de nouvelles plateformes d'activités et d'ateliers ont été créées à la périphérie des classes, tandis que les espaces d'activités existants ont été réorganisés et agrandis. Les espaces de bureaux ont été réorganisés et agrandis. Les zones vertes ont été réorganisées en fonction des besoins des différents bâtiments.



**habitation**

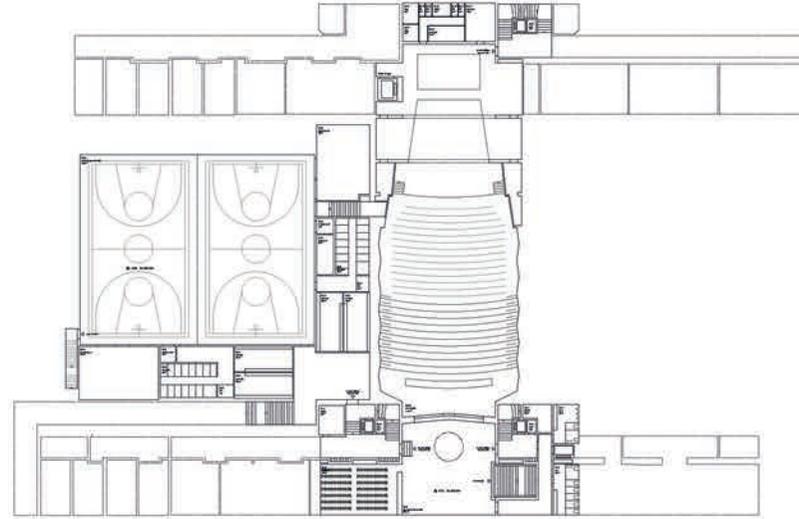
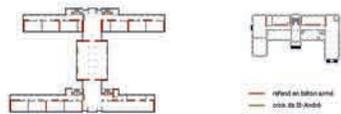
Le nouveau bâtiment de classes offre le grand avantage de réaliser la restructuration en étapes et ainsi maintenir les fonctions du lycée sans grande nuisance.



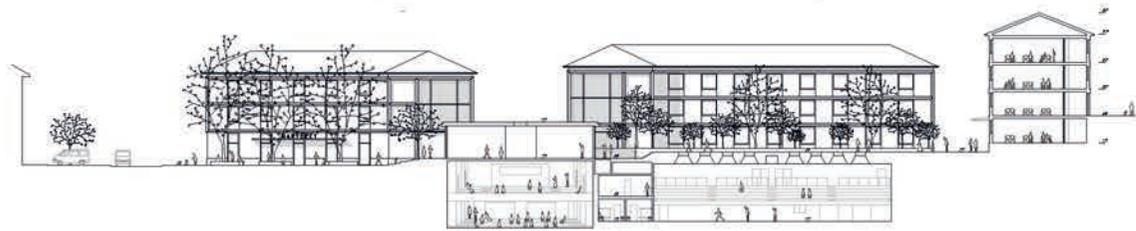
1. La première étape consiste à démolir la salle de gymnase, la maison Dubois et de construire la nouvelle salle de gym, de créer une cour intérieure de 20 classes qui permettront de créer de nouveaux bâtiments. Durant cette période le lycée fonctionnera sans changement.
2. La deuxième étape consiste à la transformation de l'intérieur de ce bâtiment et à créer les nouvelles classes spéciales et l'administration. Les classes supplémentaires au lycée localisées dans l'ancien gymnase, dans le nouveau bâtiment tandis que le lycée continue de fonctionner à l'école.
3. La troisième étape consiste à démolir le lycée-collège en deux phases. La première transforme les deux bâtiments basés sur le site de gym et la place de l'école et la deuxième les bâtiments de l'ancien théâtre, la place du théâtre et le corps central. L'intérieur et l'extérieur accueillent les classes normales et les classes spéciales, ainsi que les classes polyvalentes. Les classes de gym sont trouvées dans les corps de bâtiments qui ne sont pas en chantier. Il est aussi envisagé de créer un environnement d'activités des corps de bâtiments en 3 phases.

**partenaires**

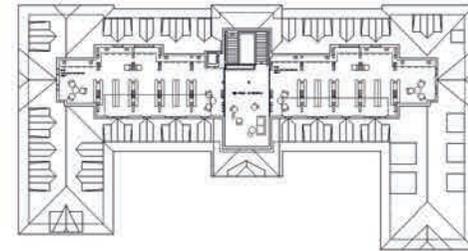
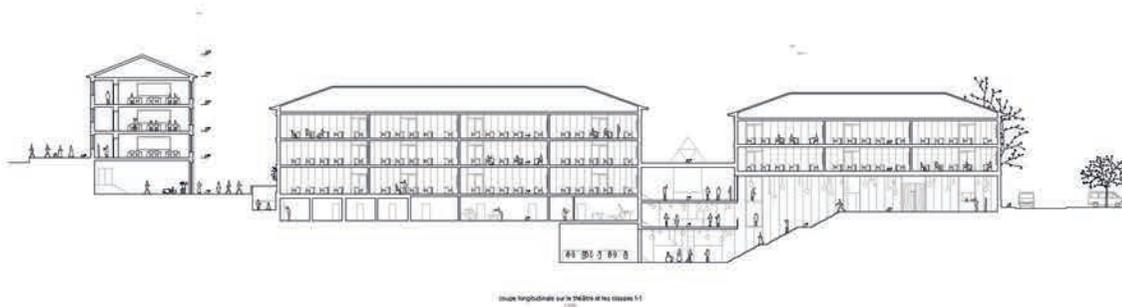
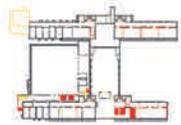
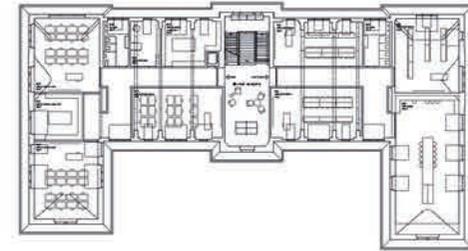
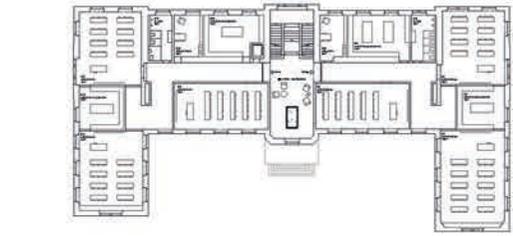
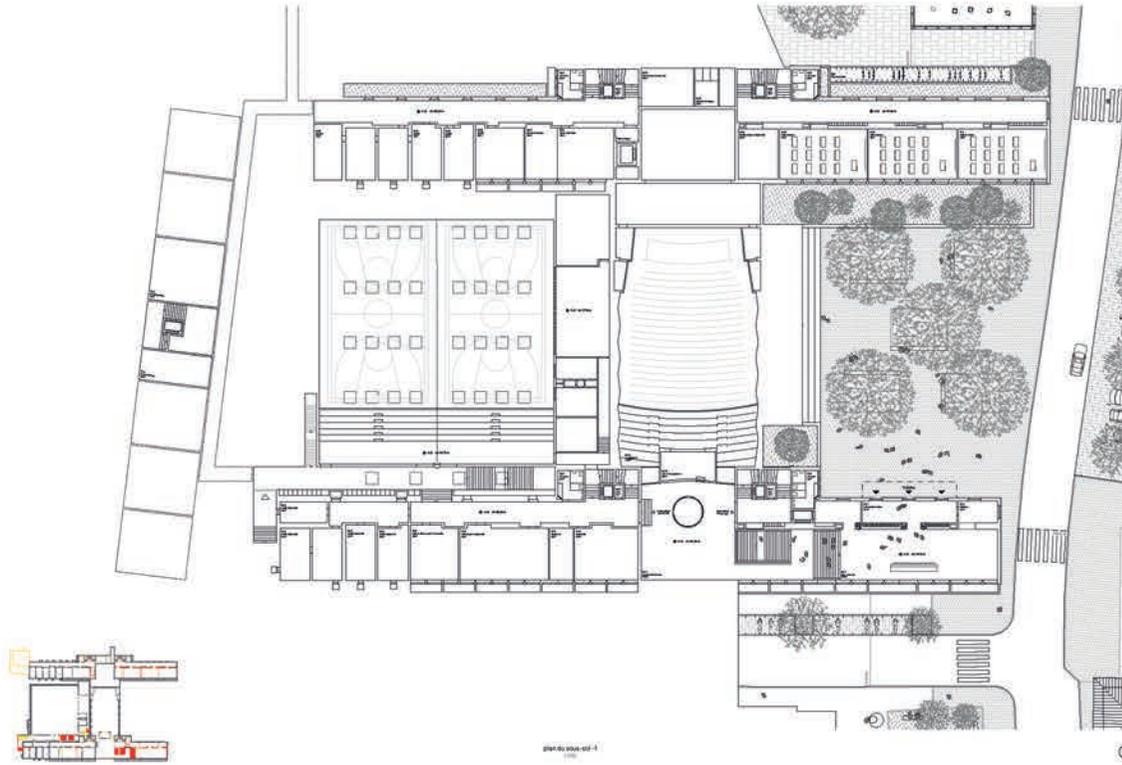
Ces bâtiments sont réalisés par étapes pour répondre à la classe de travaux CO 2 selon les techniques ci-dessous.



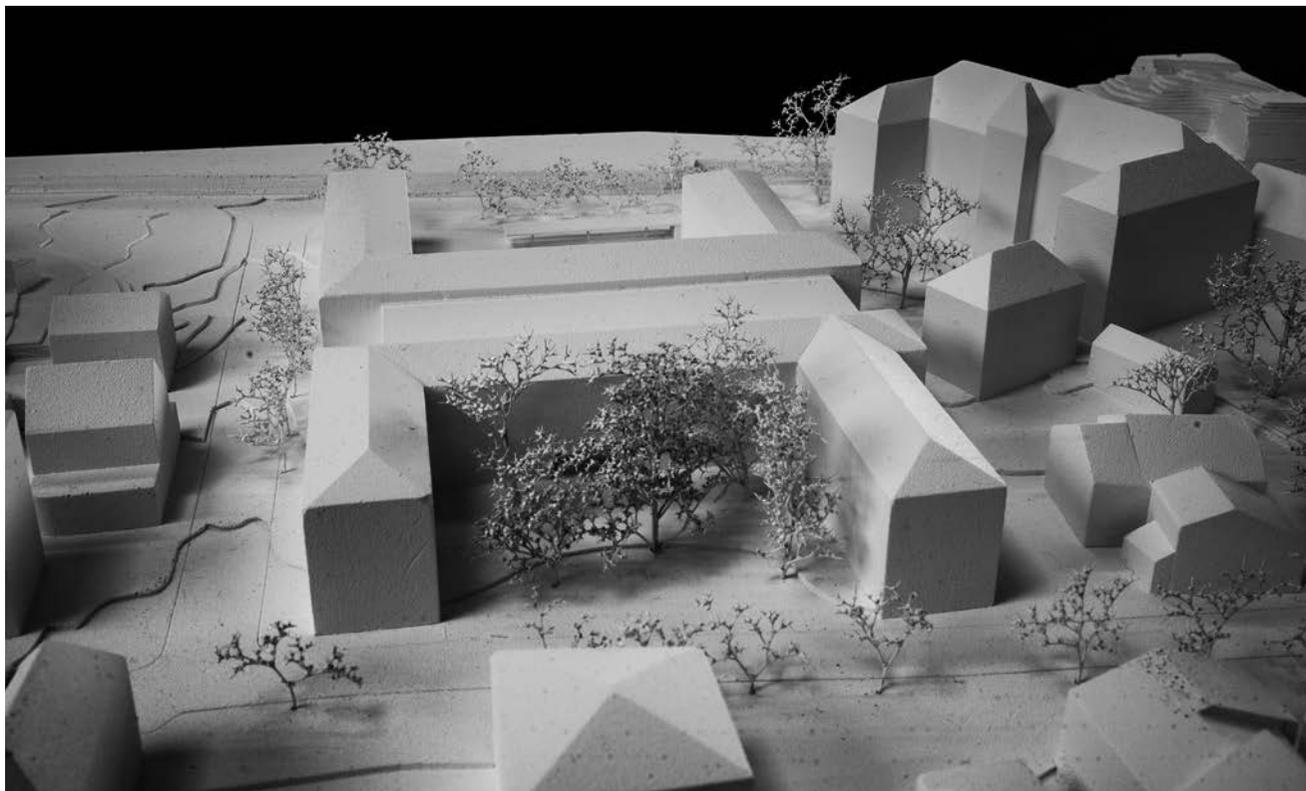
plan de coupe 01-2



tranche longitudinale sur l'axe des classes 2-2







## N°17 **ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX**

4<sup>ÈME</sup> RANG / 3<sup>ÈME</sup> PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

**Collaborateurs :**

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann,  
Manon Soldani, Gaëlle Copt

EDITECH SA, AYENT

**Collaborateurs :**

Camillo Ravaioli, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Hamza Sehaqui

Une extension majeure prend place au centre des quatre ailes existantes du collège. Cette nouvelle trame structurelle vient se poser dans le prolongement des axes porteurs existants du sous-sol. Le nouveau gabarit permet de connecter l'ensemble des différents corps du collège existant.

Par cette attitude de construire massivement le centre, il s'en dégage naturellement deux cours distinctes d'orientations différentes : une première plus urbaine en rapport à l'Avenue D'Agaune et la deuxième côté Ouest caractérisée par un jardin arboré de type contemplatif. L'espace extérieur devant l'internat apparaît comme une troisième cour indépendante, appropriable par les étudiants. L'auteur du projet confirme la volonté d'obtenir trois cours aux usages et ambiances différenciées. La position du couvert à deux roues vient pénaliser trop fortement le lien attendu entre le collège et l'internat.

Le projet propose un traitement architectural de qualité au niveau de la typologie des différents plans de l'extension. La proposition d'espace central ouvert jusqu'au toit profitant d'une amenée de lumière naturelle et prenant en compte les différents niveaux existants des étages tout en donnant une identité forte à la nouvelle intervention est appréciée par le jury. Malgré la cohérence de l'aménagement et du concept du rez-de-chaussée avec le parti architectural choisi, l'espace fédérateur reste peu perméable avec les espaces extérieurs. Si la nouvelle entrée du Théâtre du Martolet trouve judicieusement place en rapport à la ville, elle manque de visibilité depuis la rue et de générosité dans ses distributions. Le traitement architectural des toitures du nouveau noyau en continuité de l'existant questionne en rapport à la proposition des façades transparentes projetées.

Le bâtiment historique de l'internat accueille les salles spéciales. La mise en place du programme se fait avec sensibilité et respect de l'architecture existante. Toutefois, la proximité et l'importance donnée à la nouvelle distribution verticale proposée entre en concurrence avec la cage d'escalier centrale existante.

Le projet propose une intervention structurelle simple et limitée dans les bâtiments existants, en les renforçant au sujet de sa résistance parasismique. La nouvelle extension est conçue de manière efficace et la disposition des porteurs permet le report des charges sur les murs verticaux de la salle enterrée du théâtre. Ce choix est adapté et évite des renforcements.

Si les qualités intrinsèques intérieures du projet sont sans équivoque, le jury regrette que l'auteur du projet ne tisse pas assez de lien entre les différents bâtiments, notamment par le traitement des entrées du collège et des aménagements extérieurs.



**SYNTHÈSE**

Le projet de rénovation scolaire s'inscrit dans le cadre d'un programme de développement durable et vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves et du personnel. L'objectif principal est de créer un environnement éducatif moderne, fonctionnel et agréable, tout en respectant l'histoire et le patrimoine du site.

**LES PRINCIPALES INTERVENTIONS**

- Renouvellement de l'habitat scolaire existant.
- Création de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins actuels et futurs.
- Amélioration des espaces extérieurs et des courtyards.
- Optimisation des circulations et des accès.
- Intégration de technologies innovantes et de solutions durables.

**LES BÉNÉFICES ATTENDUS**

- Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Création d'un cadre de vie plus agréable et sûr pour tous.
- Optimisation des ressources et des coûts de maintenance.
- Renforcement de l'identité et du sentiment d'appartenance à l'école.

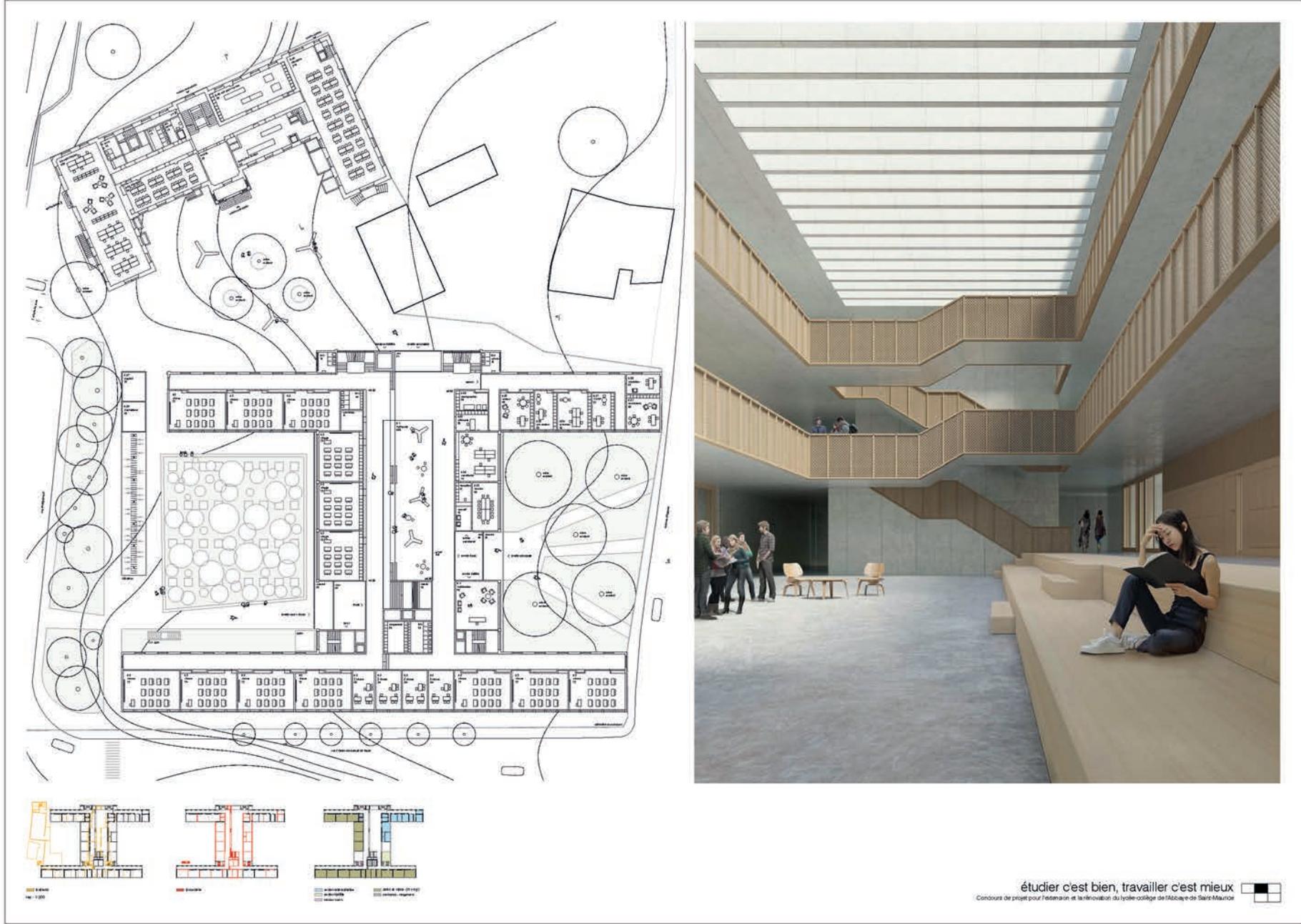
**LES DÉFIS À SURMONTER**

- Coordination des différents acteurs du projet.
- Gestion des contraintes budgétaires et temporelles.
- Intégration des nouvelles technologies et des solutions durables.

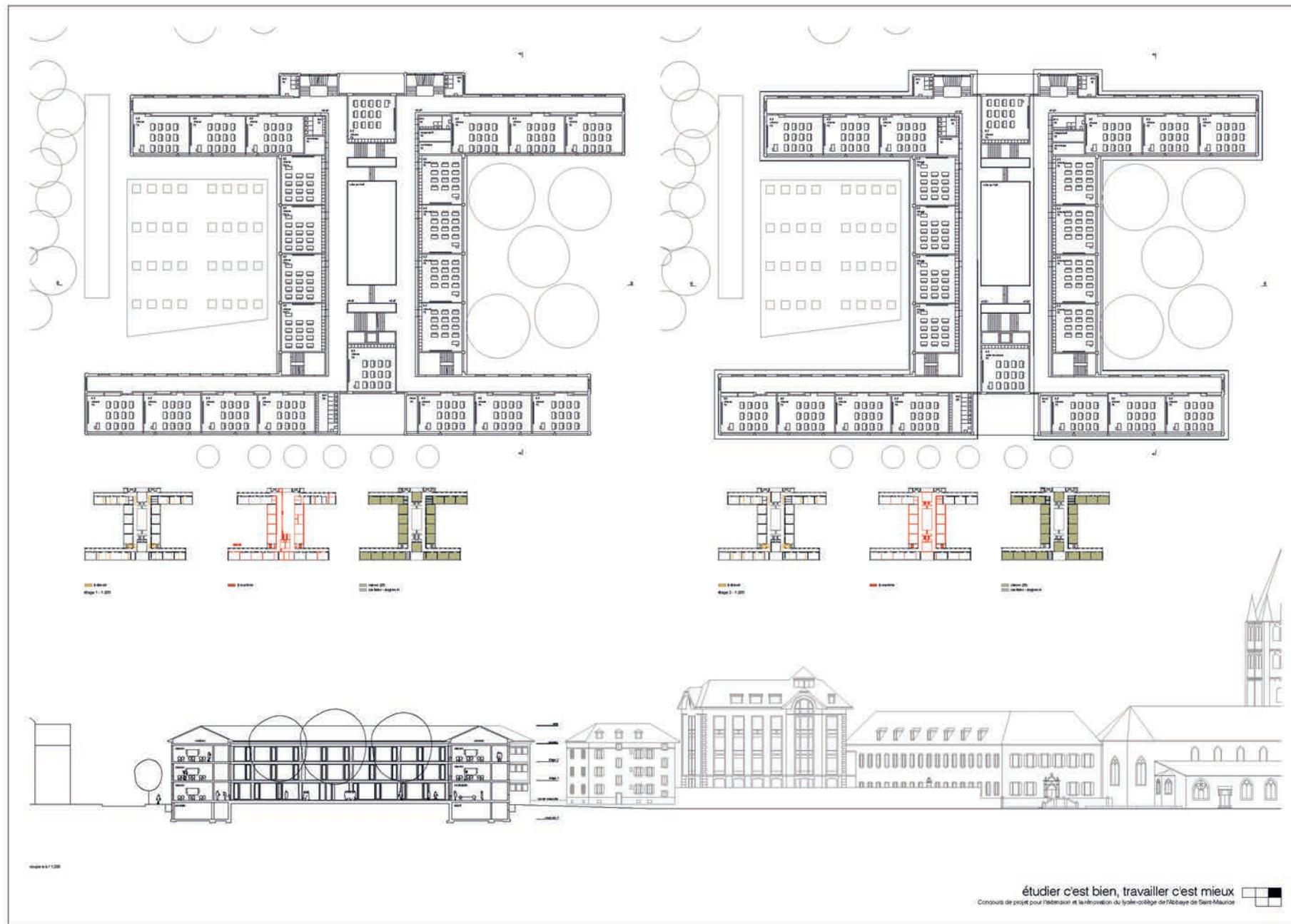
**CONCLUSION**

Ce projet de rénovation scolaire est une opportunité unique de créer un environnement éducatif moderne et fonctionnel, tout en respectant l'histoire et le patrimoine du site. Les bénéfices attendus sont nombreux et variés, et nous sommes convaincus que ce projet contribuera à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage des élèves et du personnel.

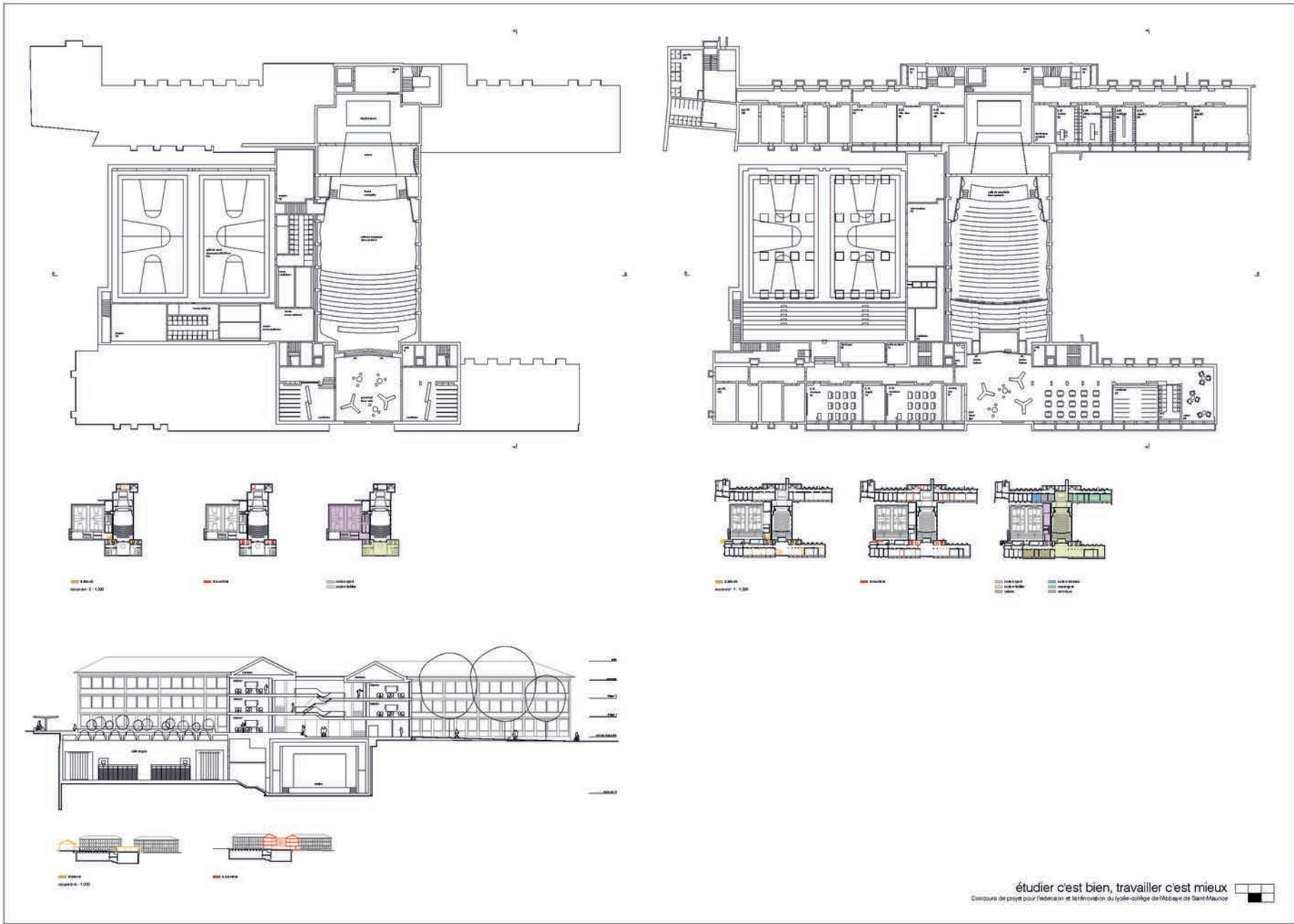
# N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX



# N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX



# N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX

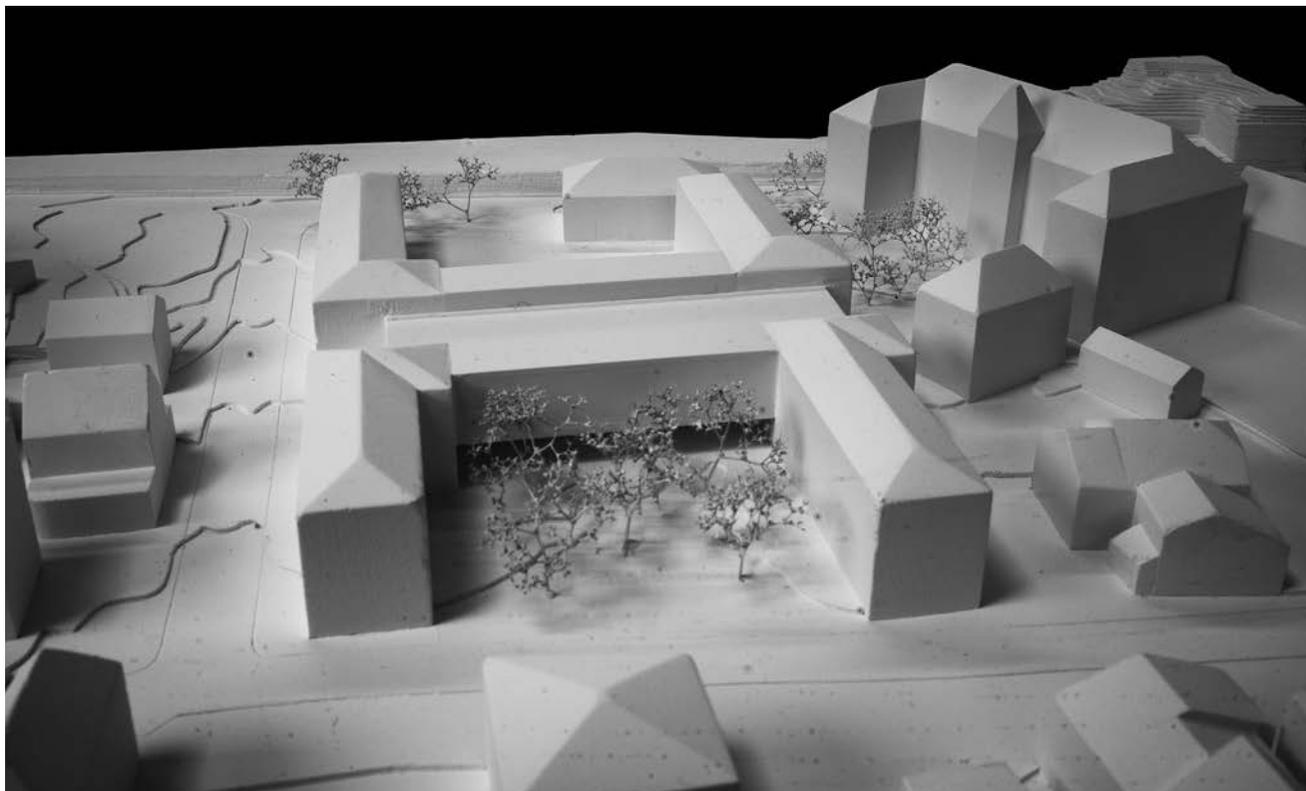


# N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX

**étudier c'est bien, travailler c'est mieux**  
 Concours de projet pour l'extension et la rénovation du lycée-collège de Malzéville

N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX





**N°03 RAMZY**

5<sup>ÈME</sup> RANG / 4<sup>ÈME</sup> PRIX

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

**Collaborateurs :**

Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira, Daniela Andrade, Gilian Sabatier, Jonas Chauvet,  
Giona Lunghi, Alexandre Rouiller

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, COLLOMBEY-MURAZ

**Collaborateurs :**

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey, Jérémie Theubet, Félix Besson,  
Damien Kaltenrieder, Grégoire Bruchez

En se référant à la morphologie du site et du lycée-collège existant le projet remplace la structure basse par un volume sur trois niveaux qui forme ensemble avec les deux ailes une grande figure forte en H. La valorisation des deux cours existantes par des aménagements différenciés et la perméabilité visuelle du rez-de-chaussée de la nouvelle extension crée un espace extérieur de référence. Une cour plantée et structurée par des cheminements s'ouvre coté ville et offre des entrées qualitatives dans la nouvelle extension du lycée-collège. Une cour minérale proposant un jeu avec des bacs plantés et les zénithaux existants, offre deux entrées au lycée-collège coté gare ferroviaire. Seule la salle de gymnastique existante à l'ouest est conservée et transformée (démolition maison Dubois et ancienne bibliothèque) pour une meilleure perméabilité coté gare. Malheureusement l'exiguïté coté cour arborisée et bâtiment de l'internat persiste malgré la démolition des volumes. L'entrée du Théâtre du Martolet s'effectue par un réaménagement de l'accès existant du côté Rue Ch. Emmanuel de Rivaz sans profiter d'un lien avec l'espace des cours, ouvert vers la ville.

La typologie en H propose pour le lycée-collège, un nouvel espace de référence sur trois niveaux structuré et bordé par des coursives et des salles de classe. Si au rez-de-chaussée l'espace proposé, et les nouveaux liens créés aux étages, sont qualitatifs, la mise en place spatiale des coursives et les escaliers au milieu de l'espace sont jugés peu convaincants. Le réaménagement de la typologie du bâtiment de l'internat montre un respect de l'existant.

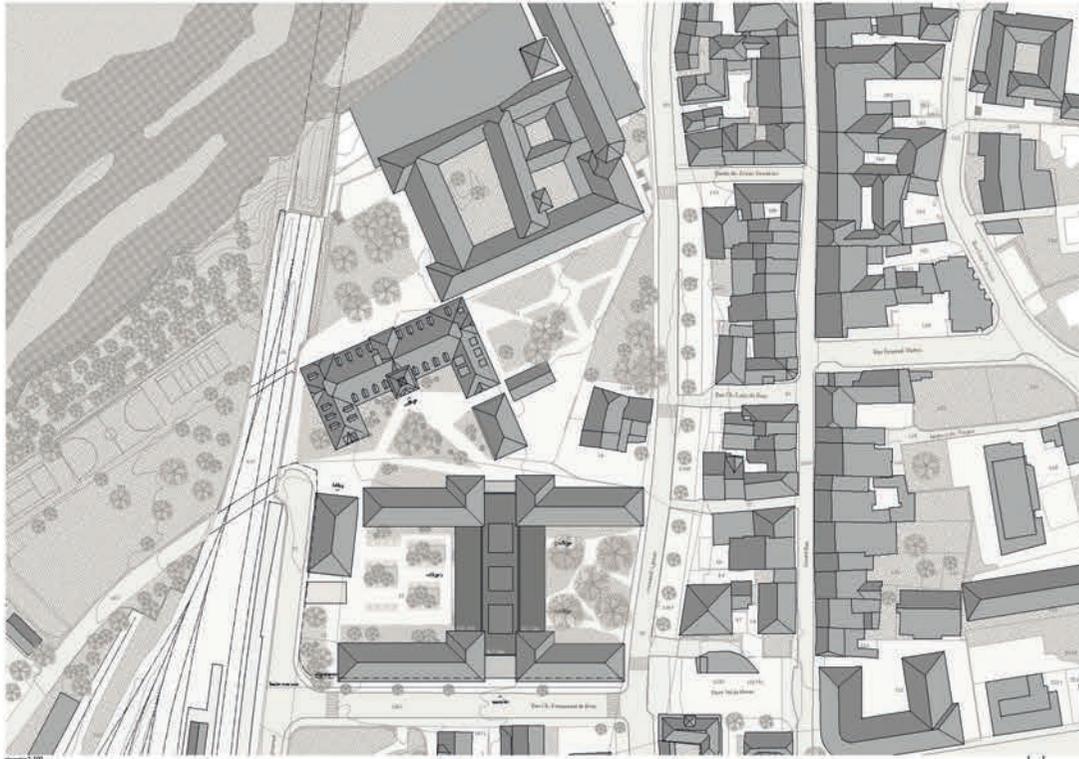
L'organisation des programmes est dans son ensemble cohérente, seule la répartition des espaces administratifs dans le lycée-collège et des locaux des professeurs dans l'internat pose un problème fonctionnel.

L'expression architecturale reprend la structure de la façade du lycée-collège, mais ne répond pas par contre, aux ordres présents des niveaux de l'existant.

Le projet offre un grand soin dans la conception statique et parasismique de l'ensemble. Le projet montre une attitude respectueuse vis-à-vis des constructions existantes, en disposant des renforcements parasismiques seulement aux endroits

nécessaires. Pour la nouvelle construction sur la dalle de la salle enterrée, le poids est limité par la disposition d'une ossature porteuse en bois, ce qui est considéré comme un choix pertinent. Le système statique est également choisi de manière à limiter les charges transmises en dehors des appuis actuels, mais une augmentation des actions ne peut pas être complètement exclue selon la disposition de la charge utile, ce qui peut impliquer la nécessité de renforcer les sommiers actuels.

Le projet séduit le jury par sa morphologie en H, ainsi que les perméabilités de l'espace de référence et des cours vers la ville. Toutefois la mise en place spatiale des coursives et des escaliers au centre, ainsi que l'entrée du Théâtre du Martolet sont moins convaincantes.

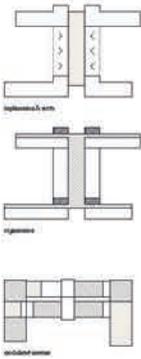


ramzy

**Le projet** : L'objectif de l'étude est de proposer un projet de réhabilitation et de modernisation de l'ensemble des bâtiments existants, tout en intégrant de nouvelles constructions pour répondre aux besoins actuels et futurs. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à optimiser l'usage des espaces communs et à renforcer la sécurité et le confort de l'ensemble du site.

**Le contexte** : Le site est situé dans un quartier urbain dense, caractérisé par une forte densité de population et une offre limitée de services publics. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la sécurité et le confort de l'ensemble du site.

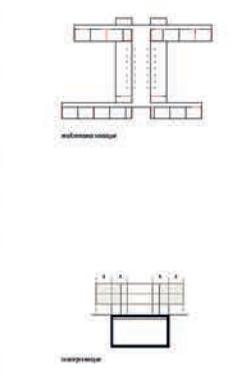
**Le programme** : Le programme de réhabilitation et de modernisation comprend :  
 - La rénovation des façades et des toitures.  
 - Le remplacement des fenêtres et des portes.  
 - La mise à jour des réseaux électriques, hydrauliques et de chauffage.  
 - La création de nouveaux espaces communs et de services publics.  
 - La mise à jour des normes de sécurité et de confort.



**Le programme** : Le programme de réhabilitation et de modernisation comprend :  
 - La rénovation des façades et des toitures.  
 - Le remplacement des fenêtres et des portes.  
 - La mise à jour des réseaux électriques, hydrauliques et de chauffage.  
 - La création de nouveaux espaces communs et de services publics.  
 - La mise à jour des normes de sécurité et de confort.

**Le contexte** : Le site est situé dans un quartier urbain dense, caractérisé par une forte densité de population et une offre limitée de services publics. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la sécurité et le confort de l'ensemble du site.

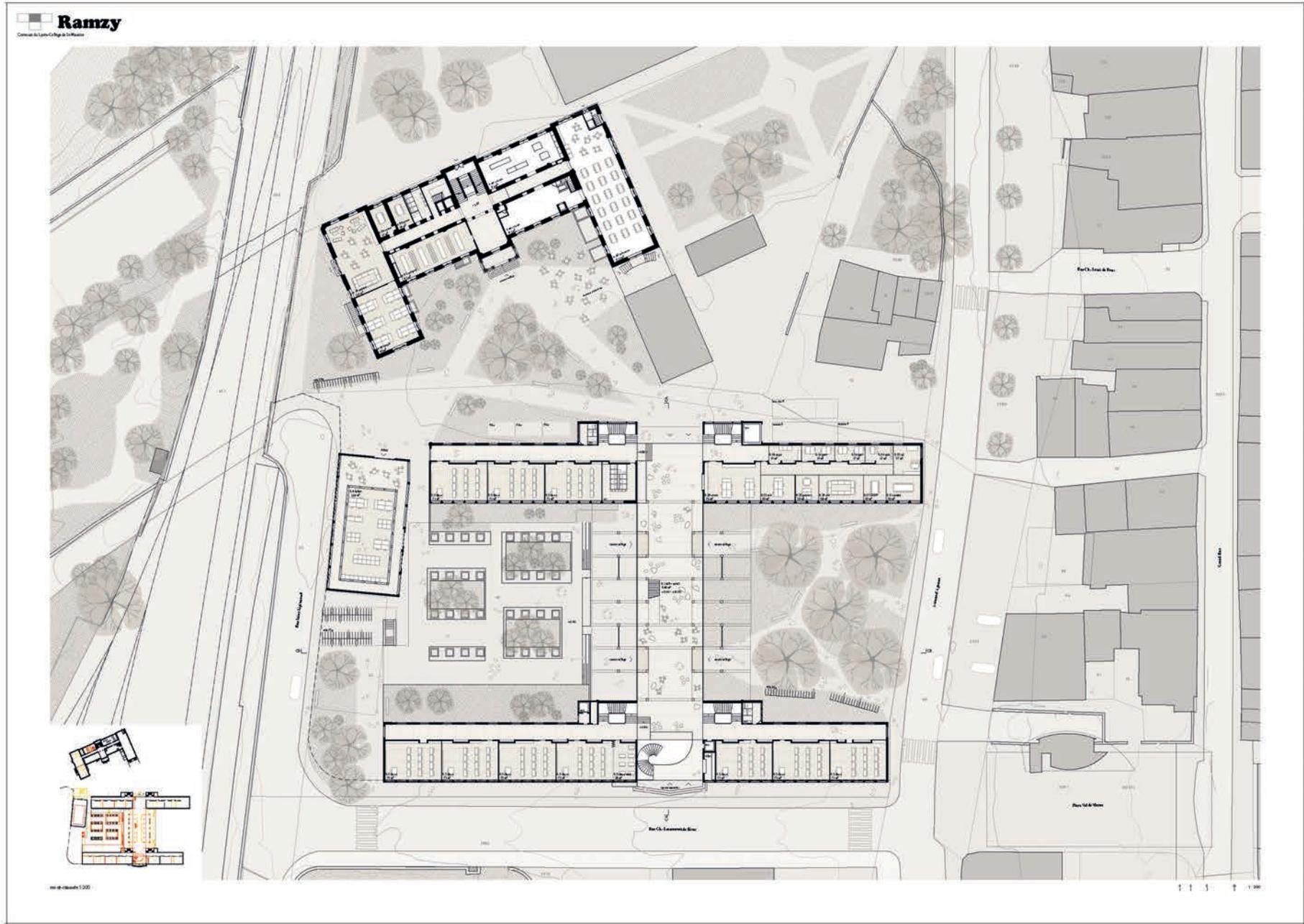
**Le projet** : L'objectif de l'étude est de proposer un projet de réhabilitation et de modernisation de l'ensemble des bâtiments existants, tout en intégrant de nouvelles constructions pour répondre aux besoins actuels et futurs. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à optimiser l'usage des espaces communs et à renforcer la sécurité et le confort de l'ensemble du site.



**Le programme** : Le programme de réhabilitation et de modernisation comprend :  
 - La rénovation des façades et des toitures.  
 - Le remplacement des fenêtres et des portes.  
 - La mise à jour des réseaux électriques, hydrauliques et de chauffage.  
 - La création de nouveaux espaces communs et de services publics.  
 - La mise à jour des normes de sécurité et de confort.

**Le contexte** : Le site est situé dans un quartier urbain dense, caractérisé par une forte densité de population et une offre limitée de services publics. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la sécurité et le confort de l'ensemble du site.

**Le projet** : L'objectif de l'étude est de proposer un projet de réhabilitation et de modernisation de l'ensemble des bâtiments existants, tout en intégrant de nouvelles constructions pour répondre aux besoins actuels et futurs. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à optimiser l'usage des espaces communs et à renforcer la sécurité et le confort de l'ensemble du site.

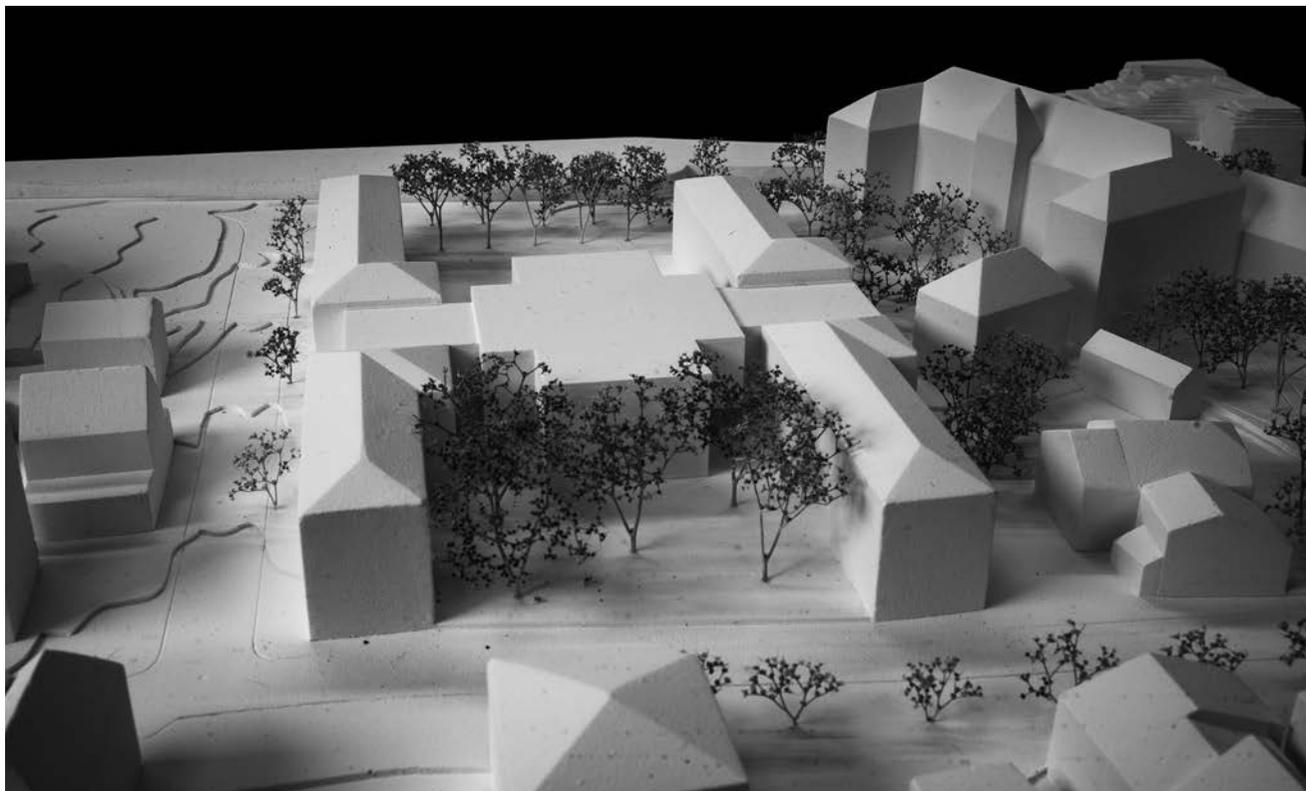


N°03 RAMZY





N°03 RAMZY



**N°30 JAMAIS DEUX SANS CROIX**

6<sup>ÈME</sup> RANG / 5<sup>ÈME</sup> PRIX

ATELIER MARCH SA, GENÈVE

**Collaborateurs :**

Juan Madrinan, Morgane Voirol, Michael Casares, Gerardo Aguilar

52

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA, MORGES

**Collaborateurs :**

Nicolas Fehlmann, Sarra Ben Haouala, Emmanuel Niedermann,  
Roberto Biancaniello

En respectant la typologie du lycée-collège existant et en se référant aux armoiries de la Ville de St-Maurice le projet remplace la structure basse existante au centre par un volume compact sur trois étages en forme de croix. Les deux cours existantes sont revalorisées par des aménagements différenciés. Coté sud-est la cour plantée s'ouvre vers la ville et propose des entrées qualitatives dans la nouvelle extension en croix du lycée-collège. Coté nord-ouest une cour minérale avec un dessin en pavage intégrant les zénithaux, bordée par une rangée d'arbres ainsi que par une bande végétalisée, propose deux entrées au lycée-collège coté gare ferroviaire. L'accès existant du côté Rue Ch.Emmanuel de Rivaz est réaménagé pour accueillir l'entrée du Théâtre du Martolet. La cour entre le lycée-collège et le bâtiment existant de l'internat crée un troisième espace extérieur arborisé.

La typologie en croix en lien avec les ailes existantes sur trois niveaux, propose une séquence d'espaces s'ouvrant et se resserrant pour créer des lieux de références et d'échanges. Si le respect vis-à-vis des typologies existantes, et la nouvelle figure en croix sont appréciés par le jury, les séquences spatiales proposées génèrent des situations d'insuffisance lumineuse devant les classes et dans certaines salles de classe.

Le réaménagement de la typologie du bâtiment de l'internat montre un grand respect envers sa substance. Les qualités spatiales sont mise en place au travers de séquences d'espaces communs en lien avec le couloir.

En revanche, l'entrée et l'escalier mis en place pour le Théâtre du Martolet semblent peu adaptés au regard de sa capacité et de son statut de salle d'envergure, et échoue à proposer une adresse ouverte coté ville.

La répartition du programme est cohérente et réuni dans le bâtiment lycée-collège toutes les salles de classe ordinaires avec au rez-de-chaussée le secrétariat, la direction et le centre de documentation. Le réfectoire, fablab, les salles des maîtres et les salles spéciales sont réaménagées dans le bâtiment de l'internat.

L'expression architecturale établit également des liens tectoniques avec les façades existantes. Le choix des pavés de verre est inspiré par l'escalier existant et la modénature de la façade par les façades des ailes existantes.

Le projet respecte la structure des bâtiments actuels, avec des modifications mineures qui sont principalement introduites pour améliorer leurs performances parasismiques. Les principales interventions se concentrent dans le nouveau volume, pour lequel une ossature à treillis est envisagée afin de chercher appui sur les murs de la salle enterrée existante. Ce choix est considéré comme possible, mais techniquement audacieux, et avec un certain coût associé.

Si le jury reconnaît la qualité de la forme en croix mise en place pour créer une figure en H et la valorisation du lycée-collège existant par les séquences spatiales créées à l'intérieur. Il soulève la difficulté du projet à mettre en place une typologie cohérente des salles de classe ainsi que pour l'entrée inadéquate au Théâtre du Martolet, dans cette figure au final trop contrainte.

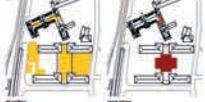
Jamais deux sans croix



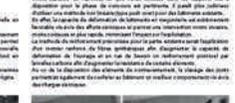
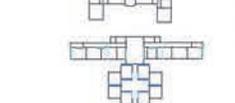
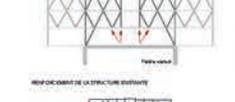
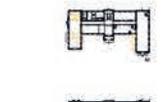
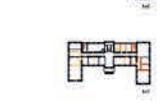
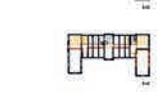
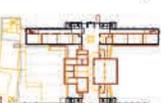
**IMPLANTATION, IMMOBILISATION EXISTANTE**  
Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture pour la rénovation et l'extension de l'école. L'édifice existant est un bâtiment de plan rectangulaire, construit en 1960. Il est composé de deux corps de bâtiment reliés par un passage central. Le bâtiment est entouré par un terrain plat, ce qui permet de réaliser un projet d'extension sans contraintes de relief. Le terrain est divisé en parcelles par des voies de circulation. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture pour la rénovation et l'extension de l'école. L'édifice existant est un bâtiment de plan rectangulaire, construit en 1960. Il est composé de deux corps de bâtiment reliés par un passage central. Le bâtiment est entouré par un terrain plat, ce qui permet de réaliser un projet d'extension sans contraintes de relief. Le terrain est divisé en parcelles par des voies de circulation.



**EXTENSION, CHIFFRE ARCHITECTURAL**  
L'extension est conçue pour répondre aux besoins de l'école. Elle est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central. L'extension est conçue pour répondre aux besoins de l'école. Elle est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central.



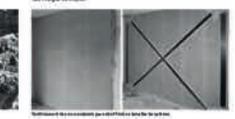
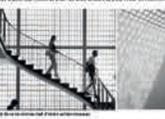
**CONCEPTION**  
Le projet de l'école est un projet d'architecture qui vise à répondre aux besoins de l'école. Il est réalisé en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central. Le projet de l'école est un projet d'architecture qui vise à répondre aux besoins de l'école. Il est réalisé en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central.

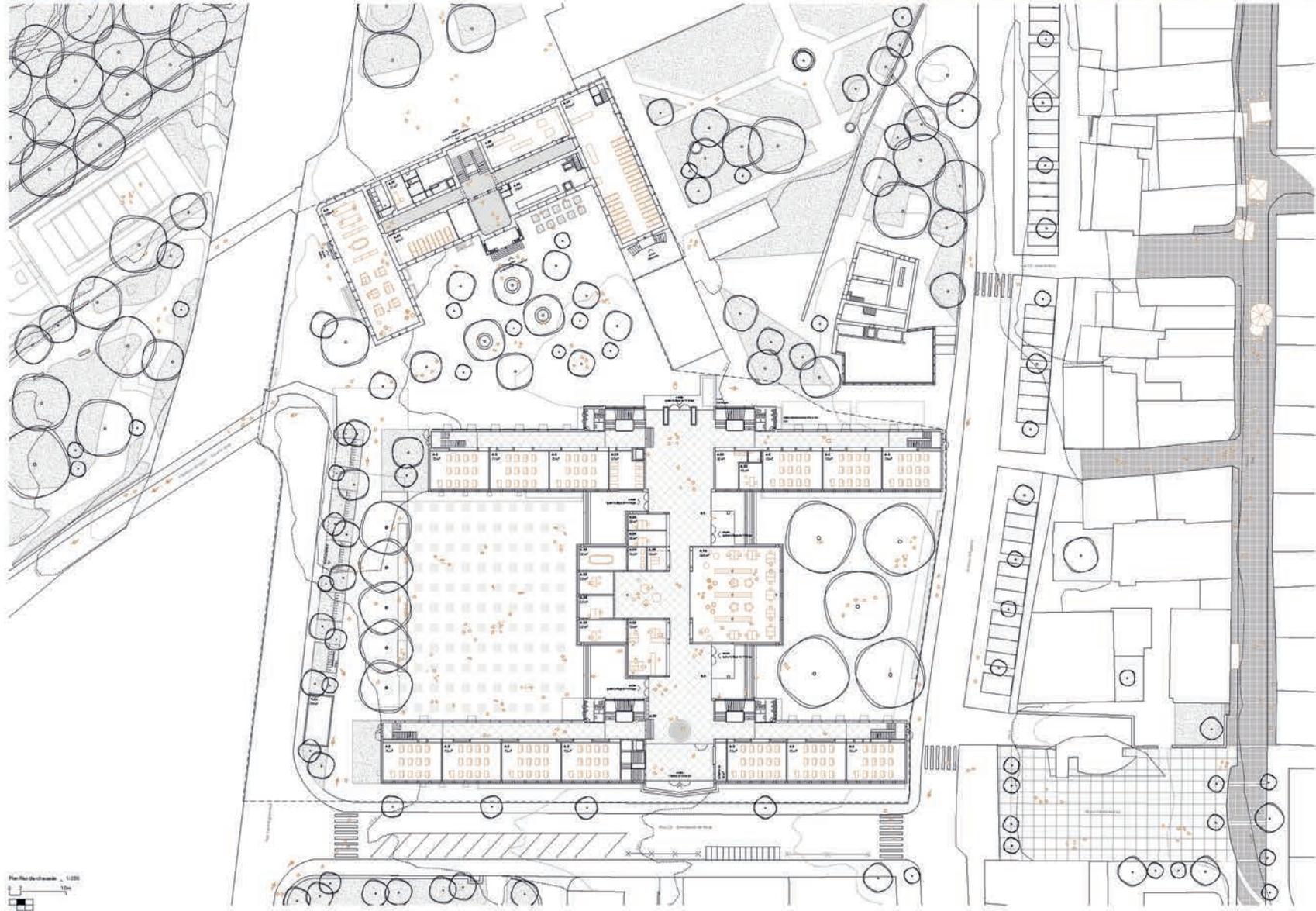


**STRUCTURE DE L'EXTENSION**  
La structure de l'extension est conçue pour répondre aux besoins de l'école. Elle est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central. La structure de l'extension est conçue pour répondre aux besoins de l'école. Elle est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central.

**RECONSTITUTION DE LA STRUCTURE EXISTANTE**  
La reconstitution de la structure existante est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central. La reconstitution de la structure existante est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central.

**CONCEPTION ARCHITECTURALE**  
La conception architecturale est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central. La conception architecturale est réalisée en deux phases. La première phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié à l'édifice existant par un passage central. La seconde phase consiste en la construction d'un bâtiment de plan rectangulaire, relié au premier bâtiment par un passage central.

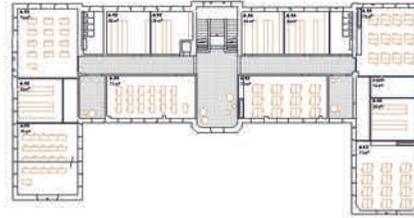




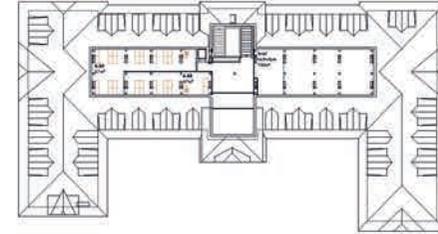
N°30 JAMAIS DEUX SANS CROIX



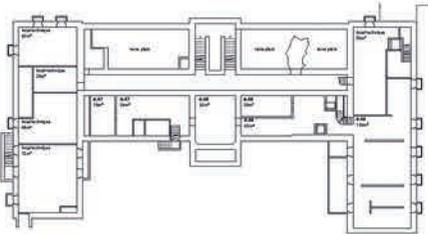
Plan R+1 - 1/200



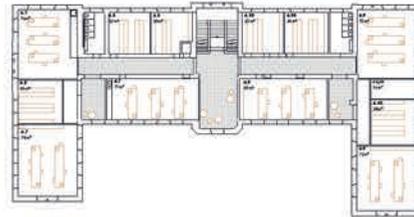
Plan R+2 - 1/200



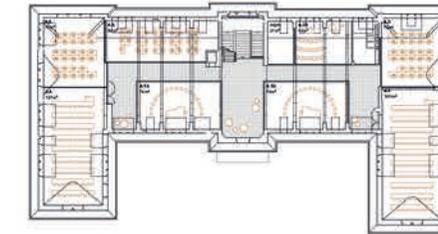
Plan Toit combles - 1/200



Plan Niveau 0 - 1/200



Plan R+1 - 1/200



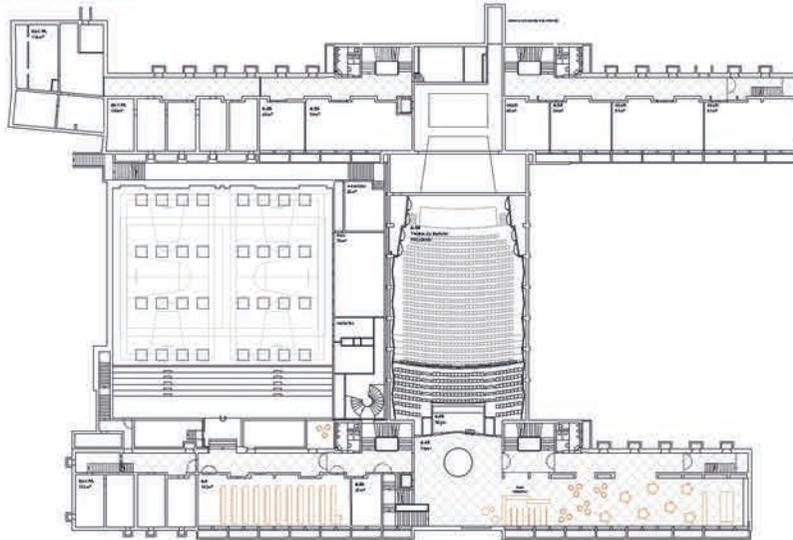
Plan Combles - 1/200



Coupe longitudinal - 1/200

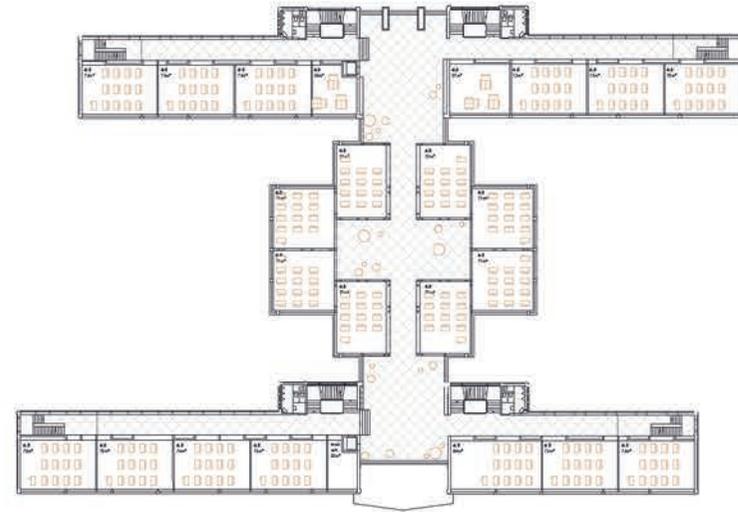
**NOTES DE CONCEPTION**  
 Cet ouvrage de référence s'inscrit dans une démarche de projet de réhabilitation de l'abbaye de la Madeleine à Paris. L'objectif est de restaurer le caractère patrimonial de l'abbaye tout en intégrant les nouvelles fonctions de l'école. Le projet est basé sur la préservation de l'abbaye tout en intégrant les nouvelles fonctions de l'école. Le projet est basé sur la préservation de l'abbaye tout en intégrant les nouvelles fonctions de l'école.

Jamais deux sans croix

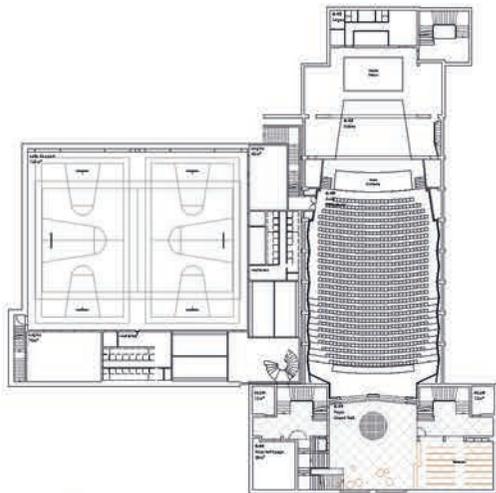


Plan existant 1 - 1/200

CONCOURS D'ARCHITECTURE - EXTENSION ET RENOVATION DU LYCEE-COLLEGE DE L'ABBAYE



Plan Ext et Rén - 1/200



Plan existant 2 - 1/200



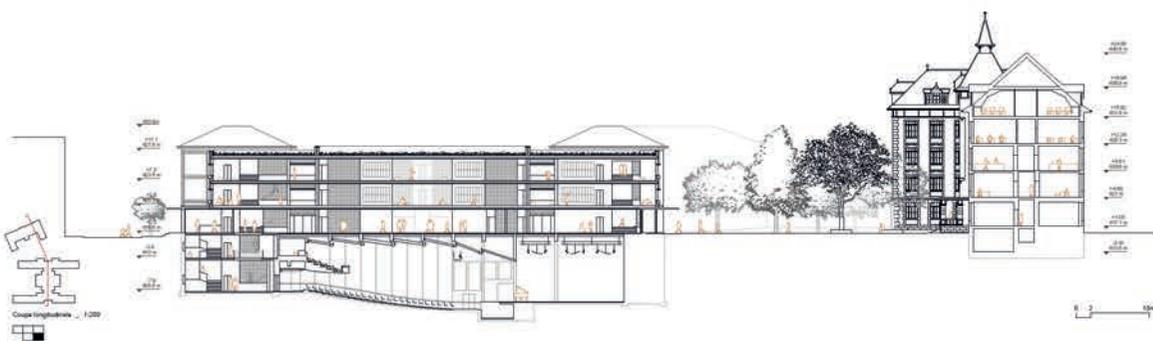
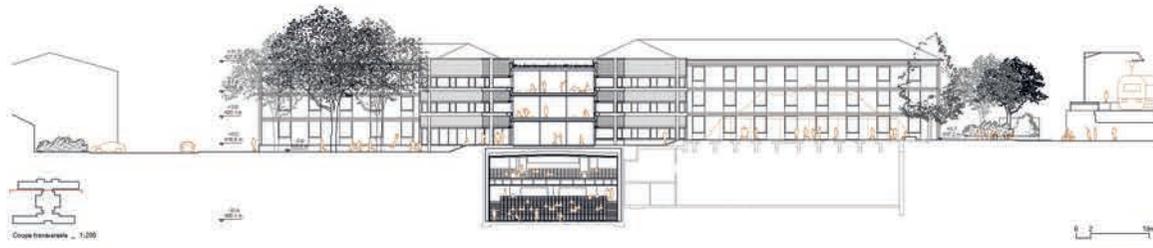
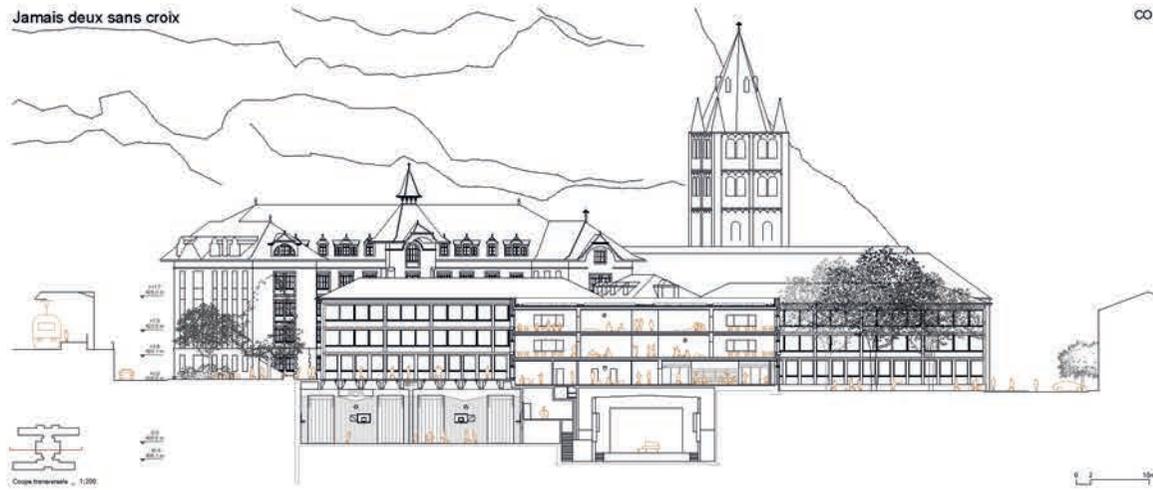
0202 - 0203  
 Vue de la salle de cours. Les tables et chaises sont disposées en rangées. Le tableau est au fond de la salle. Les portes sont à droite et à gauche de la salle.



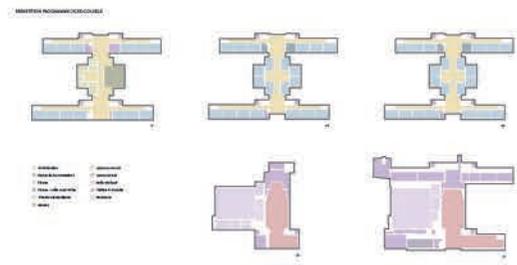
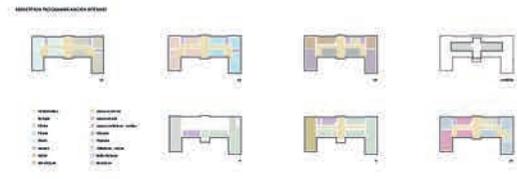
0204 - 0205  
 Vue de la zone commune. Les personnes sont assises sur le banc. Les portes sont à droite et à gauche de la zone commune.

N°30 JAMAIS DEUX SANS CROIX

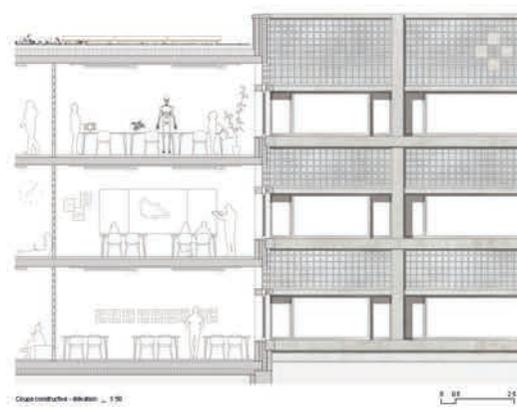
Jamais deux sans croix



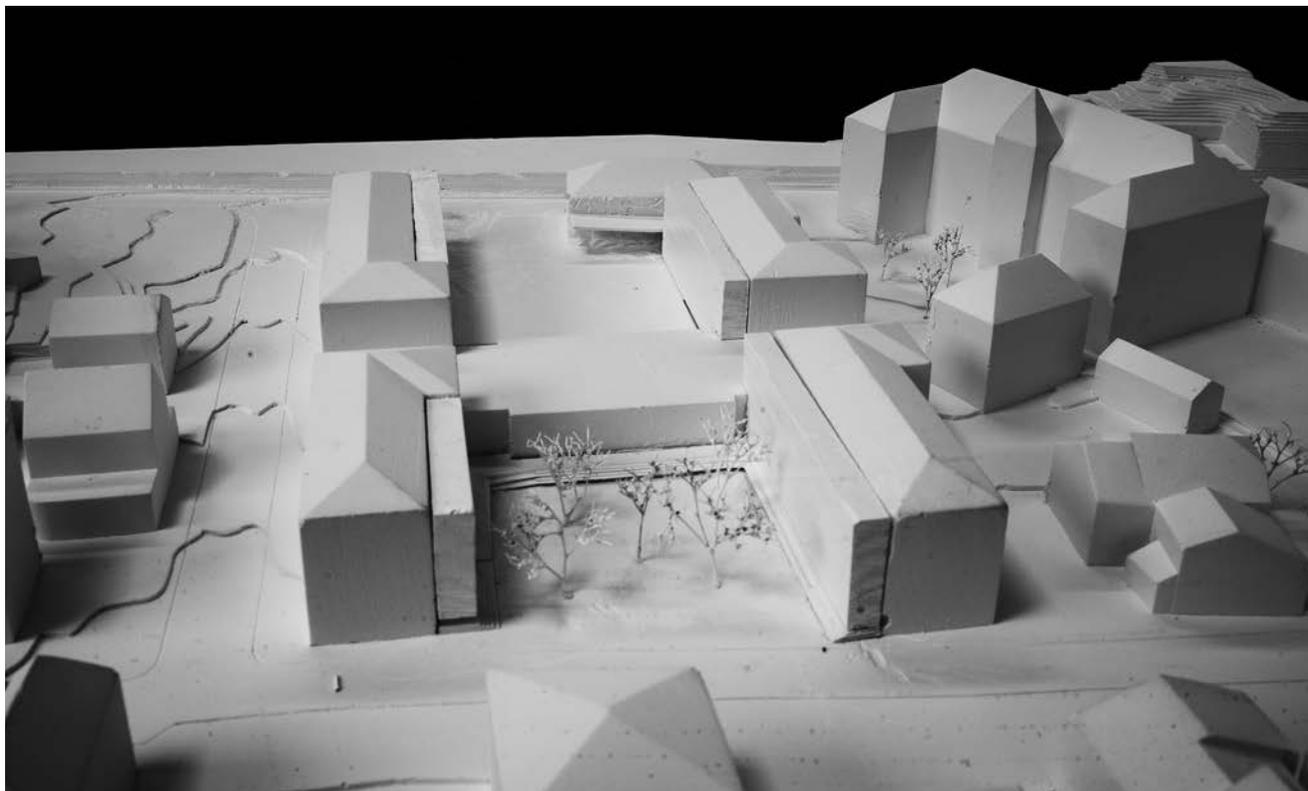
CONCOURS D'ARCHITECTURE - EXTENSION ET RENOVATION DU LYCEE-COLLEGE DE L'ABBAYE



PROCESSES		MATERIAUX		STRUCTURE	
001	Structure	001	Structure	001	Structure
002	Structure	002	Structure	002	Structure
003	Structure	003	Structure	003	Structure
004	Structure	004	Structure	004	Structure
005	Structure	005	Structure	005	Structure
006	Structure	006	Structure	006	Structure
007	Structure	007	Structure	007	Structure
008	Structure	008	Structure	008	Structure
009	Structure	009	Structure	009	Structure
010	Structure	010	Structure	010	Structure
011	Structure	011	Structure	011	Structure
012	Structure	012	Structure	012	Structure
013	Structure	013	Structure	013	Structure
014	Structure	014	Structure	014	Structure
015	Structure	015	Structure	015	Structure
016	Structure	016	Structure	016	Structure
017	Structure	017	Structure	017	Structure
018	Structure	018	Structure	018	Structure
019	Structure	019	Structure	019	Structure
020	Structure	020	Structure	020	Structure
021	Structure	021	Structure	021	Structure
022	Structure	022	Structure	022	Structure
023	Structure	023	Structure	023	Structure
024	Structure	024	Structure	024	Structure
025	Structure	025	Structure	025	Structure
026	Structure	026	Structure	026	Structure
027	Structure	027	Structure	027	Structure
028	Structure	028	Structure	028	Structure
029	Structure	029	Structure	029	Structure
030	Structure	030	Structure	030	Structure
031	Structure	031	Structure	031	Structure
032	Structure	032	Structure	032	Structure
033	Structure	033	Structure	033	Structure
034	Structure	034	Structure	034	Structure
035	Structure	035	Structure	035	Structure
036	Structure	036	Structure	036	Structure
037	Structure	037	Structure	037	Structure
038	Structure	038	Structure	038	Structure
039	Structure	039	Structure	039	Structure
040	Structure	040	Structure	040	Structure
041	Structure	041	Structure	041	Structure
042	Structure	042	Structure	042	Structure
043	Structure	043	Structure	043	Structure
044	Structure	044	Structure	044	Structure
045	Structure	045	Structure	045	Structure
046	Structure	046	Structure	046	Structure
047	Structure	047	Structure	047	Structure
048	Structure	048	Structure	048	Structure
049	Structure	049	Structure	049	Structure
050	Structure	050	Structure	050	Structure
051	Structure	051	Structure	051	Structure
052	Structure	052	Structure	052	Structure
053	Structure	053	Structure	053	Structure
054	Structure	054	Structure	054	Structure
055	Structure	055	Structure	055	Structure
056	Structure	056	Structure	056	Structure
057	Structure	057	Structure	057	Structure
058	Structure	058	Structure	058	Structure
059	Structure	059	Structure	059	Structure
060	Structure	060	Structure	060	Structure
061	Structure	061	Structure	061	Structure
062	Structure	062	Structure	062	Structure
063	Structure	063	Structure	063	Structure
064	Structure	064	Structure	064	Structure
065	Structure	065	Structure	065	Structure
066	Structure	066	Structure	066	Structure
067	Structure	067	Structure	067	Structure
068	Structure	068	Structure	068	Structure
069	Structure	069	Structure	069	Structure
070	Structure	070	Structure	070	Structure
071	Structure	071	Structure	071	Structure
072	Structure	072	Structure	072	Structure
073	Structure	073	Structure	073	Structure
074	Structure	074	Structure	074	Structure
075	Structure	075	Structure	075	Structure
076	Structure	076	Structure	076	Structure
077	Structure	077	Structure	077	Structure
078	Structure	078	Structure	078	Structure
079	Structure	079	Structure	079	Structure
080	Structure	080	Structure	080	Structure
081	Structure	081	Structure	081	Structure
082	Structure	082	Structure	082	Structure
083	Structure	083	Structure	083	Structure
084	Structure	084	Structure	084	Structure
085	Structure	085	Structure	085	Structure
086	Structure	086	Structure	086	Structure
087	Structure	087	Structure	087	Structure
088	Structure	088	Structure	088	Structure
089	Structure	089	Structure	089	Structure
090	Structure	090	Structure	090	Structure
091	Structure	091	Structure	091	Structure
092	Structure	092	Structure	092	Structure
093	Structure	093	Structure	093	Structure
094	Structure	094	Structure	094	Structure
095	Structure	095	Structure	095	Structure
096	Structure	096	Structure	096	Structure
097	Structure	097	Structure	097	Structure
098	Structure	098	Structure	098	Structure
099	Structure	099	Structure	099	Structure
100	Structure	100	Structure	100	Structure







## N°01 FENÊTRE SUR COUR

7<sup>ÈME</sup> RANG / 6<sup>ÈME</sup> PRIX

BRIDEL – CARRON, ZÜRICH

**Collaborateurs :**

Grégoire Bridel, Remy Carron

60

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX

**Collaborateurs :**

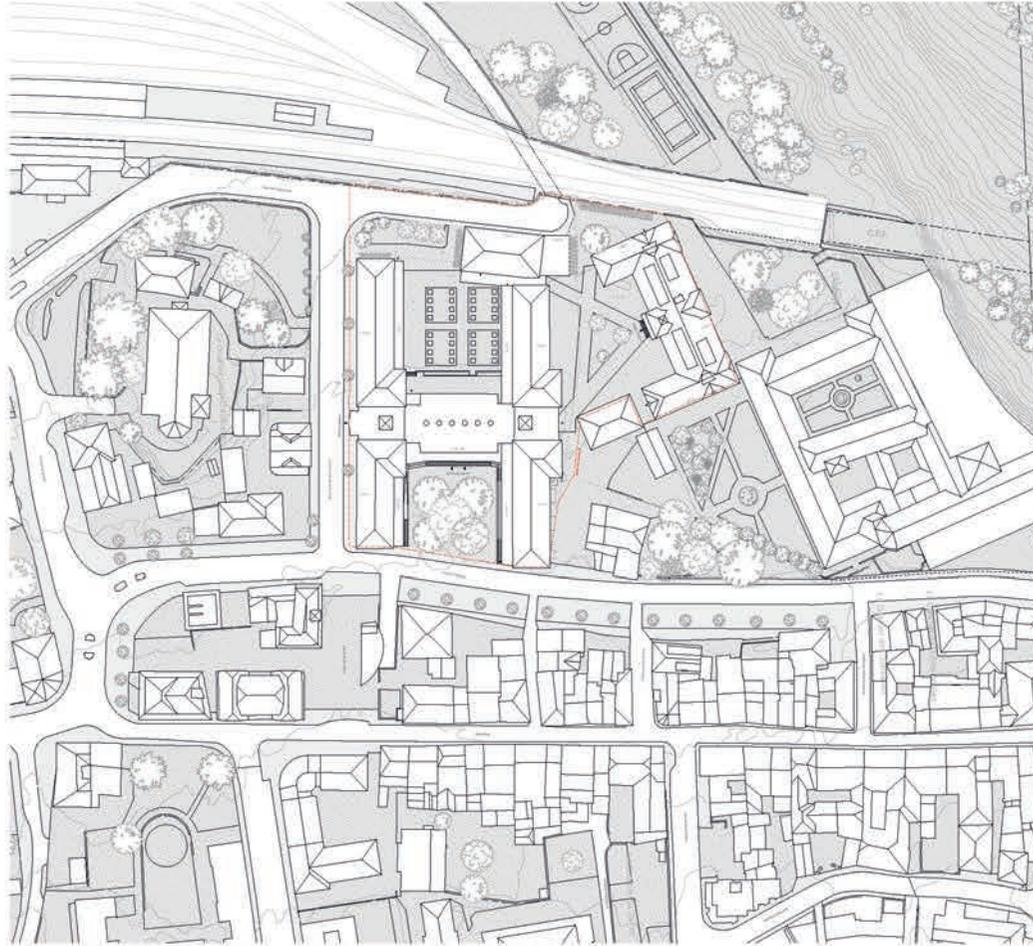
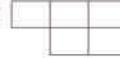
Stéphane Menerat, Stéphane Garin, Yanik Trokay, Yves Margueron

Le maintien de la majeure partie des bâtiments existants, y compris du volume de la salle de gymnastique transformée en centre de documentation, est apprécié par le jury. Le concept d'intervention qui prévoit le rajout d'une couche de distribution est très ambitieux et intéressant. Ce rajout permet un déploiement et un redimensionnement des salles de classe dans le volume en forme de H du lycée-collège existant. L'expression architecturale de la nouvelle distribution offre un nouveau visage sur les cours et réoriente les salles de classe. Malgré ces qualités conceptuelles indéniables, le projet présente beaucoup de maladresse dans la concrétisation architecturale des idées proposées. Le jury regrette en particulier la mauvaise résolution des articulations sur les angles, le surplus inutile de surface des salles de classe et la démolition des façades existantes.

L'atmosphère intérieure est séduisante et les matérialisations intérieures et extérieures sont développées avec une grande sensibilité. Le jury constate cependant que l'espace d'entrée du lycée-collège est entravé dans son fonctionnement par la présence du secrétariat. Les aménagements paysagers des trois cours sont lacunaires et auraient mérité une plus grande attention.

L'internat accueille une partie des salles de classe ainsi que les salles spéciales dans les étages (dessin, informatique, fablab, chimie, biologie, physique). L'apport de lumière naturelle dans les espaces de distribution est apprécié. Les sur-combles sont occupés par le fablab et deux réfectoires distincts occupent le rez.

L'intervention dans la structure existante du collège est relativement importante, notamment avec la suppression de l'axe porteur du couloir. Ce choix nécessite la reprise du système porteur actuel, avec un renforcement des dalles et la disposition de nouveaux sommiers. Ces mesures, malgré leur faisabilité technique, ont un coût impactant l'économicité de la proposition. D'autres aspects, comme le renforcement parasismique, bénéficient en revanche du rajout et sont intégrés dans la proposition de manière cohérente.



plan de situation | 2000



historique



historique - The abbey - view of the main hall

La site du collège de l'Abbaye de Saint-Naupice est formé d'une riche trame historique par une succession d'édifices, abbaye, agrandie successivement à travers les siècles pour accueillir les élèves et un collège-école.

Le projet d'extension et de rénovation du lycée-collège est un réajustement des qualités du site du collège tout en se réajustant du plan original de 1962. En créant une nouvelle circulation autour des tours et en agencement des salles de classe dans le volume existant, l'édifice est mis en valeur et la continuité d'une couronne de bâtiments est maintenue. De plus, dans un souci de modernité et de confort, les espaces sont réajustés avec le matériel existant et permettent à la fois de souligner le plan d'origine qui a fait un monument de dialogue de la couronne avec la structure de la ville et les bâtiments existants de l'abbaye.

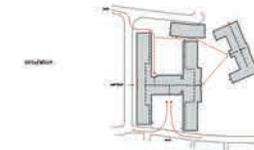
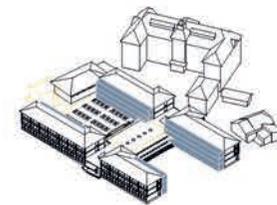
Concrètement, l'extension et la rénovation ont été réalisées par un montage des éléments de circulation et de services misés avec des blocs de vis, de nouvelles et d'éléments pour les étudiants. Les nouvelles façades expriment le rythme régulier des fenêtres du site d'origine sur l'axe de la place. Elles offrent une nouvelle identité au corps du collège tout en conservant le langage architectural de l'abbaye existant sur le site.

circulation et espace extérieur

Les espaces extérieurs sont intégrés de façon claire, structurée avec un caractère particulier. La première, qui donne sur la couronne intérieure du collège, s'inscrit sur le site et continue d'être dans le continuité de l'axe public de la rue. Elle propose un espace ouvert à la fois des étudiants et du monde extérieur, avec à la fois son caractère de jardin, et offre un espace de dialogue avec la ville.

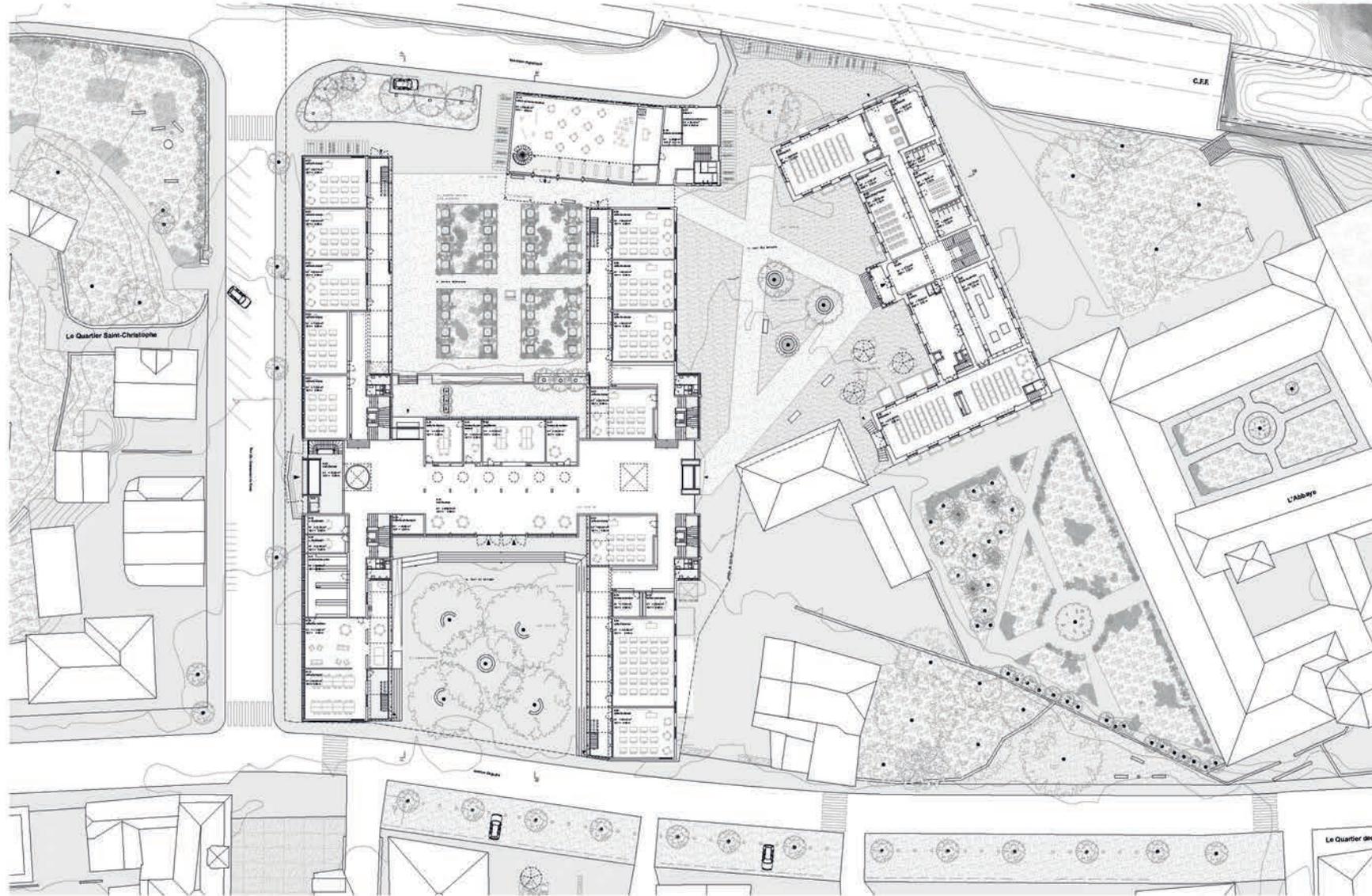
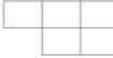
La deuxième cour, la couronne plus près, est intégrée au terrain existant. Elle offre une nouvelle identité à l'édifice principal du collège, qui donne sur la cour de dialogue. Un chemin mène à l'entrée principale du lycée principal, l'axe public du collège, qui donne sur la place. Malgré le plan, la couronne, le site des anciens Abbés-Habitants de 1962, est intégré au plan de l'extension et permet d'offrir un espace de dialogue pour les élèves. Elle accueille aussi une terrasse avec des espaces de détente.

À l'intérieur de la couronne d'axe, un nouveau espace est créé et permet de proposer une nouvelle identité de la cour sur l'axe de la place. Grâce à la structure existante, une nouvelle identité est créée sur le site en gardant le plan d'origine qui a fait un monument de dialogue de la couronne avec la structure de la ville et les bâtiments existants de l'abbaye.



perspective | 2000

N°01 FENÊTRE SUR COUR



1/5000 - 1/2000

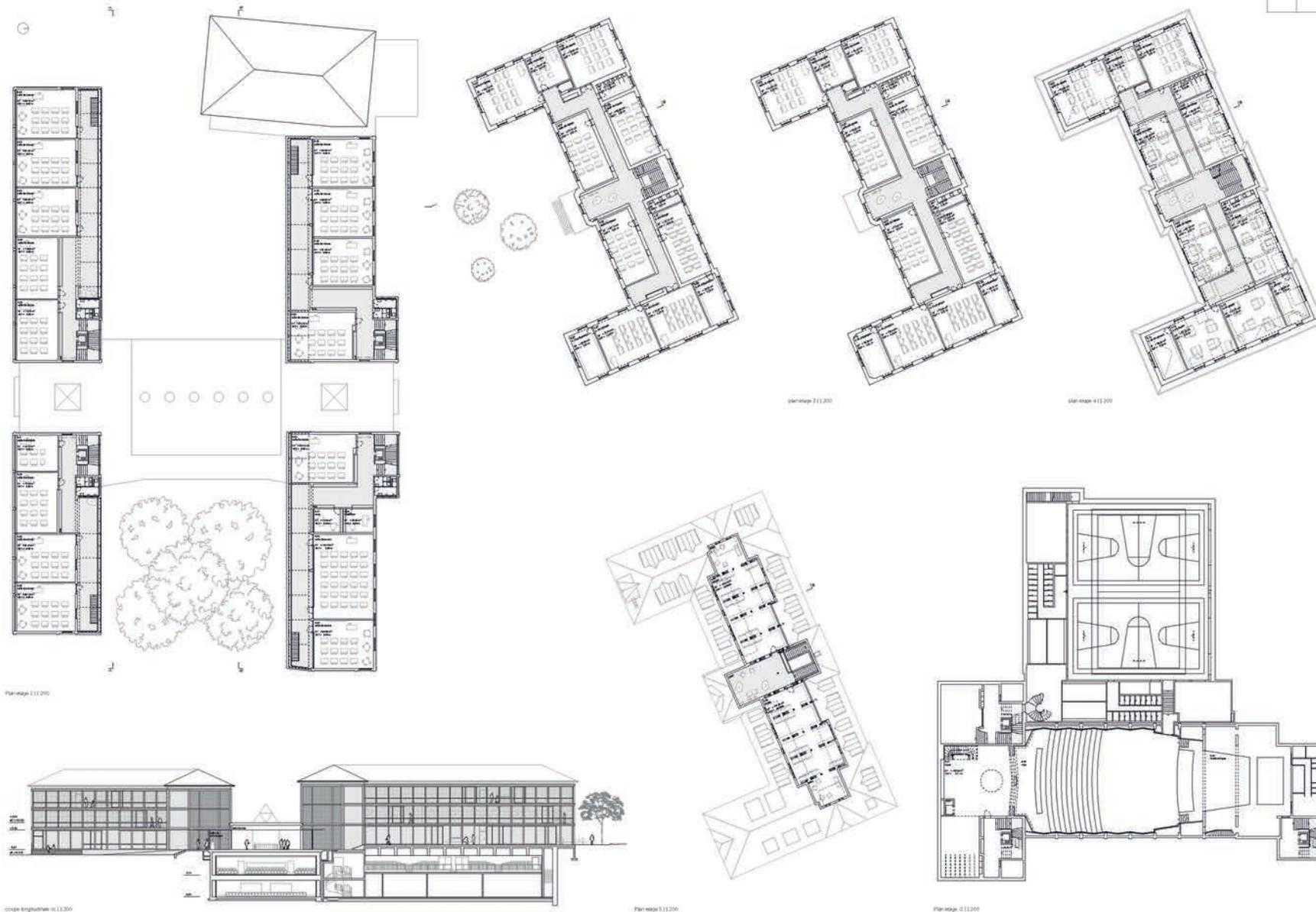
6

# N°01 FENÊTRE SUR COUR



Fenêtre sur cour

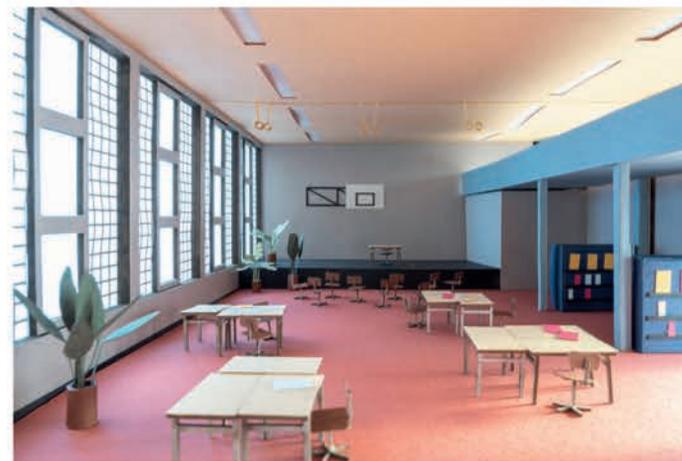
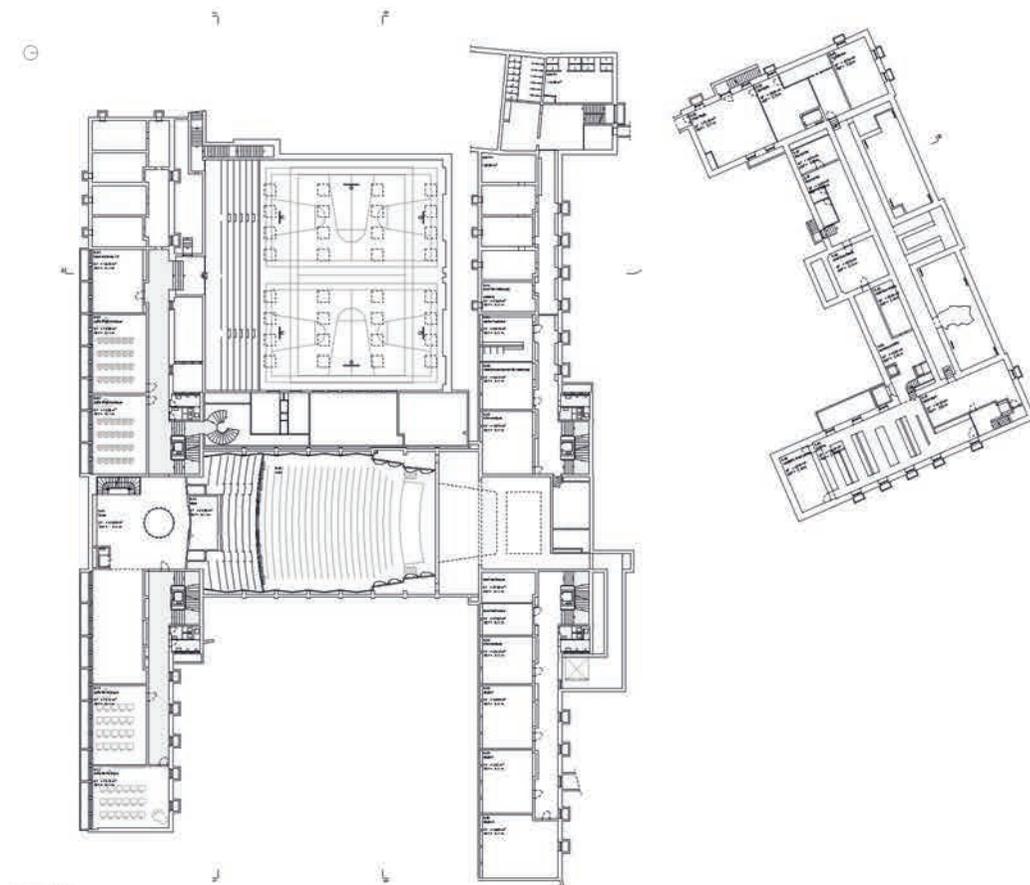
Concours de projet pour l'extension et la rénovation  
du lycée-collège de l'Abbaye de Sere-Maurice



N°01 FENÊTRE SUR COUR

Fenêtre sur cour

Concours de projet pour l'extension et la rénovation  
du lycée-collège de l'Abbaye de Saint-Maurice

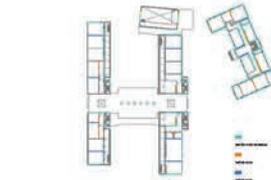


Travaux de rénovation

**Bâtiment Le lycée-collège de l'Abbaye**  
Les zones de rénovation sont celles et de l'ancien murs de refend en béton ainsi que possible, au complet des murs existants. Ceci a été soigneusement proposé à l'extérieur des bâtiments et continue sur tous les niveaux. Des cloisons intérieures ont été ajoutées pour améliorer de la qualité et être également en la sécurité en ce qui concerne le feu (Sécurité).

Bâtiment de l'extension

De nouveaux murs de refend en béton ainsi que possible. Ceci a été soigneusement proposé à l'extérieur des bâtiments et continue sur tous les niveaux. Des cloisons intérieures ont été ajoutées pour améliorer de la qualité et être également en la sécurité en ce qui concerne le feu (Sécurité).

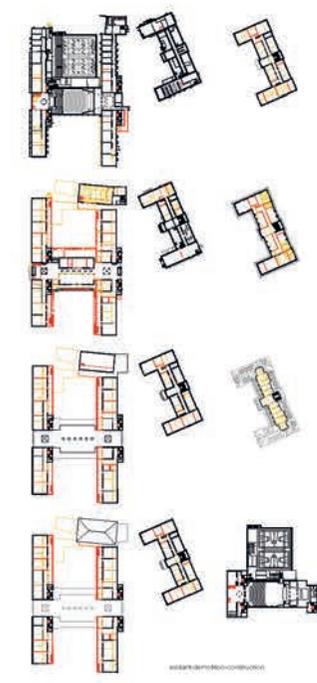


Conseils incendie

**Bâtiment Le lycée-collège de l'Abbaye**  
Plusieurs étapes doivent être prises en compte afin de garantir une distance de fuite suffisante à 30 m. Afin de conserver l'existant, il est nécessaire d'ajouter des fermes de toiture et d'être prêt à installer une installation de protection incendie dans les zones à risque. Une installation d'extinction de feu doit être installée en plus dans le bâtiment. Un système de protection contre le feu doit être installé sur le bâtiment en raison de la présence d'un grand nombre de personnes (à l'extérieur du bâtiment).

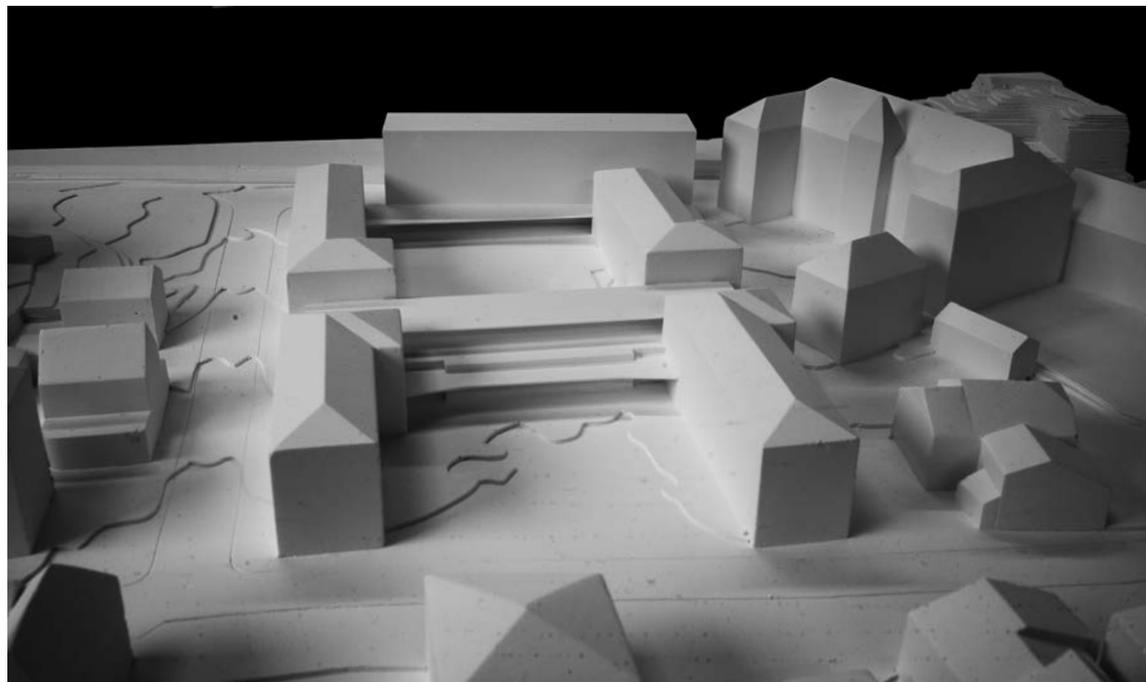
Bâtiment de l'extension

Compte tenu des contraintes liées à la conservation de l'ancien du patrimoine, le bâtiment est basé sur un concept à l'ouvert. En effet, l'ancien non-conformité (surface d'usage supérieure à 500 m²) avec une norme incendie (surface d'usage supérieure à 500 m²) doit être améliorée. Une installation d'extinction de feu doit être installée en plus dans le bâtiment. Un système de protection contre le feu doit être installé sur le bâtiment en raison de la présence d'un grand nombre de personnes (à l'extérieur du bâtiment).



N°01 FENÊTRE SUR COUR

**PROJETS NON PRIMÉS  
COLLÈGE**



## N°02 UNE VALSE À TROIS TEMPS

RAPIN SAIZ ARCHITECTES, VEVEY

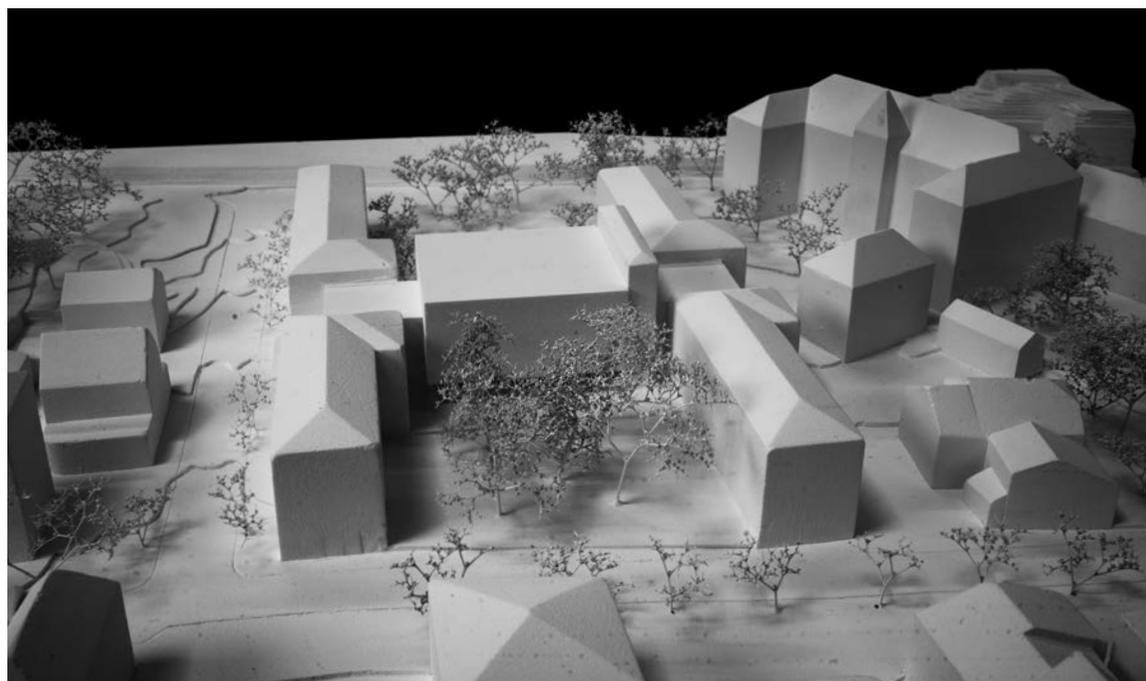
**Collaborateurs :**

Vincent Rapin, Maria Saiz, Solène Mathieu-Dumans,  
Gala Urroz, Isabella Sammarco

THETAZ INGENIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Sophie Melo,  
Sarah Holenstein, Dimitri Gabioud



## N°04 ABYBY

GAGLIARDI SIMONET SARL, ZURICH

**Collaborateurs :**

Tim Simonet, Tobias Gagliardi, Patrice Gagliardi

VERMEIL ARCHITECTES SARL, SION

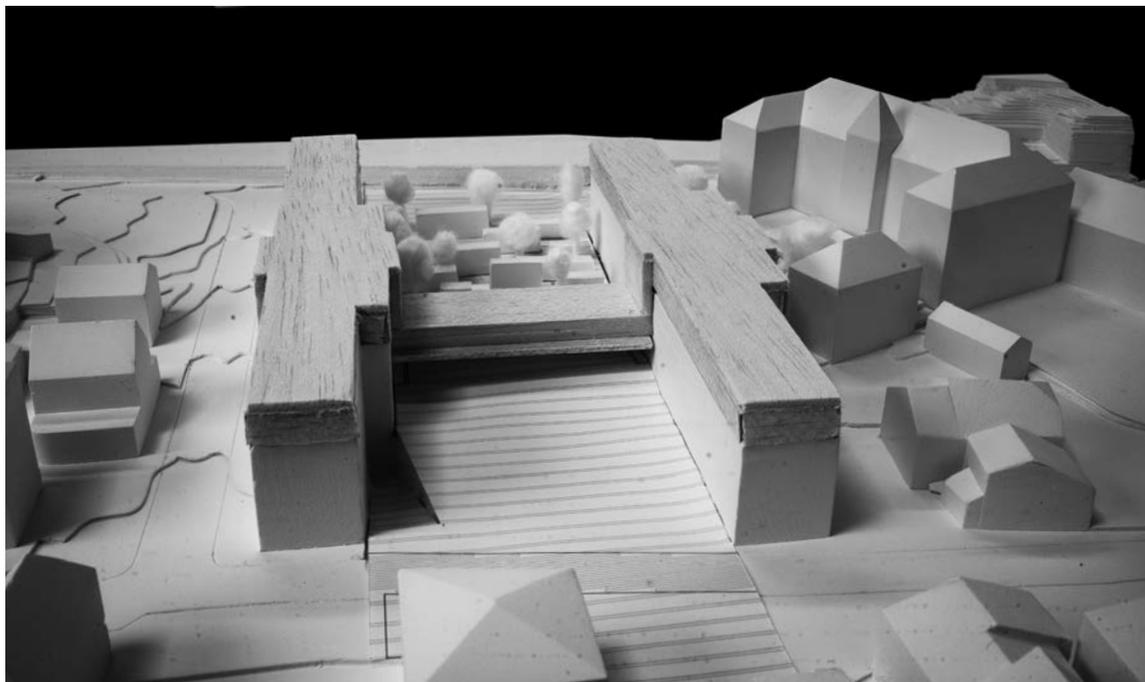
**Collaborateurs :**

Pauline Roduit, Cynthia Maye

DE SAXO INGENIEURS SA

**Collaborateurs :**

Joseph Dussex



## N°06 L'ÉCOLE D'ATHENES

B39 ARCHITECTURE ET DESIGN CAL SIMOES  
PINTO, MONTHEY

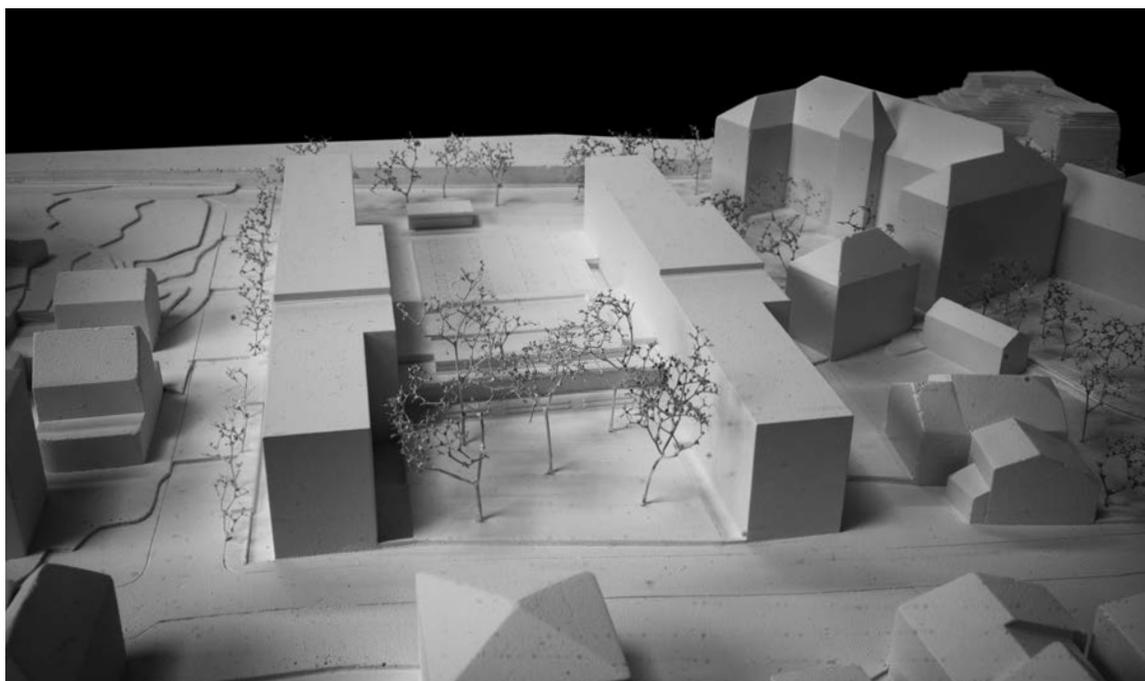
**Collaborateurs :**

Márcio César

SOLLERTIA SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Lionel Brochellaz



## N°08 MAURICE

MANN & CAPUA MANN ARCHITECTES SARL,  
LAUSANNE

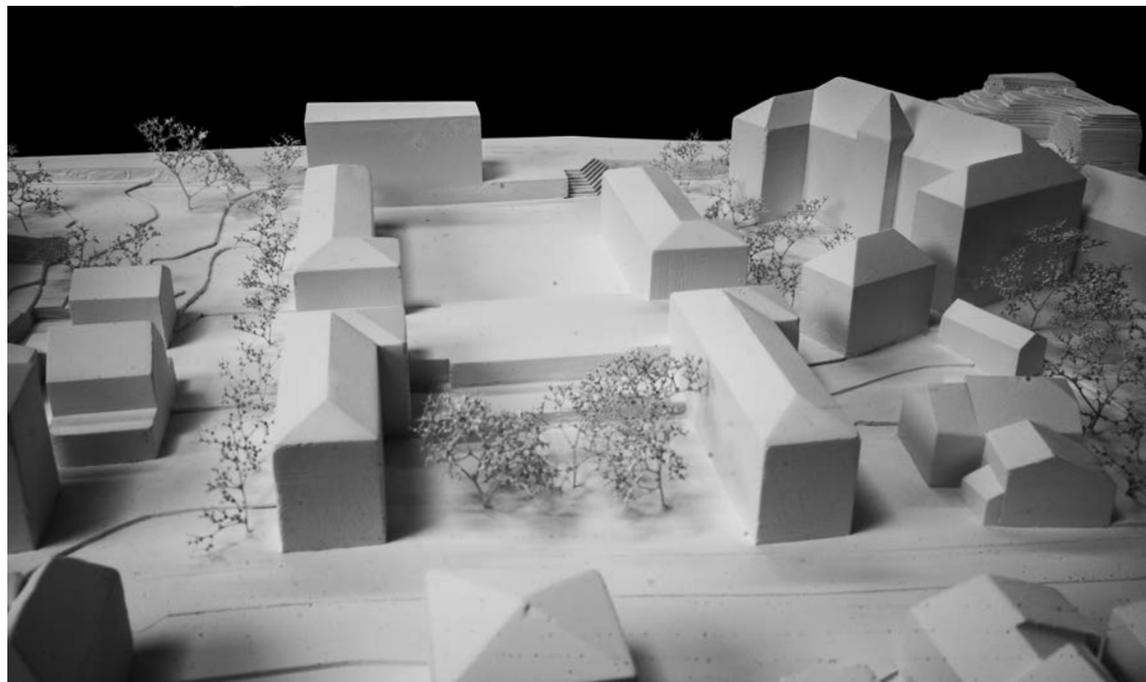
**Collaborateurs :**

Mann Graeme, Patricia Mann Patricia, Mann Adrian,  
Gaëtan Knüsli, Christofer Nasri, Jade Blanchard,  
Juliette Auer

RLJ INGENIEURS CONSEIL SA, PENTHALAZ

**Collaborateurs :**

Joël Duc



## N°09 VOIE 1

DVARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

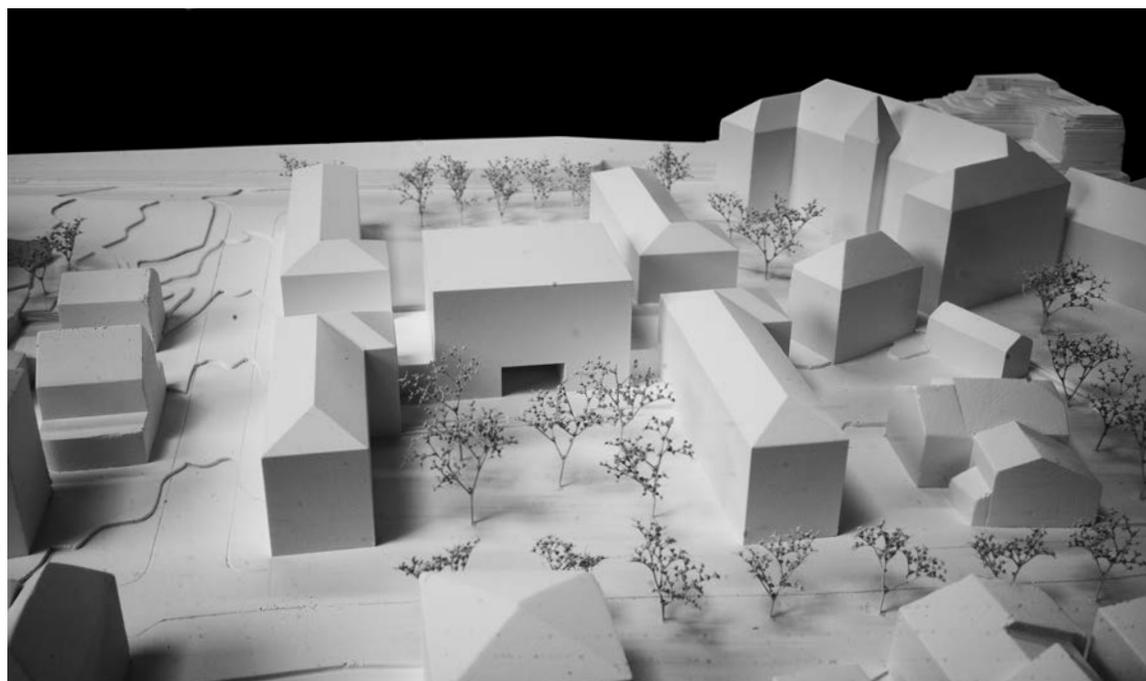
**Collaborateurs :**

Glenn Cotter, Anne-Line Darbelley-Duss, Clémence Fauchère, Anna Montana Serra, Laura Mayer, Lucas Balet, Julien Praz, Alan Zen Ruffinen

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

**Collaborateurs :**

Christian Dumoulin, Raphaël Coquoz, Sébastien Menoud, Gaëtan Nguyen



## N°10 LUCKY LUKE

FESSELET KRAMPULZ SARL, VEVEY

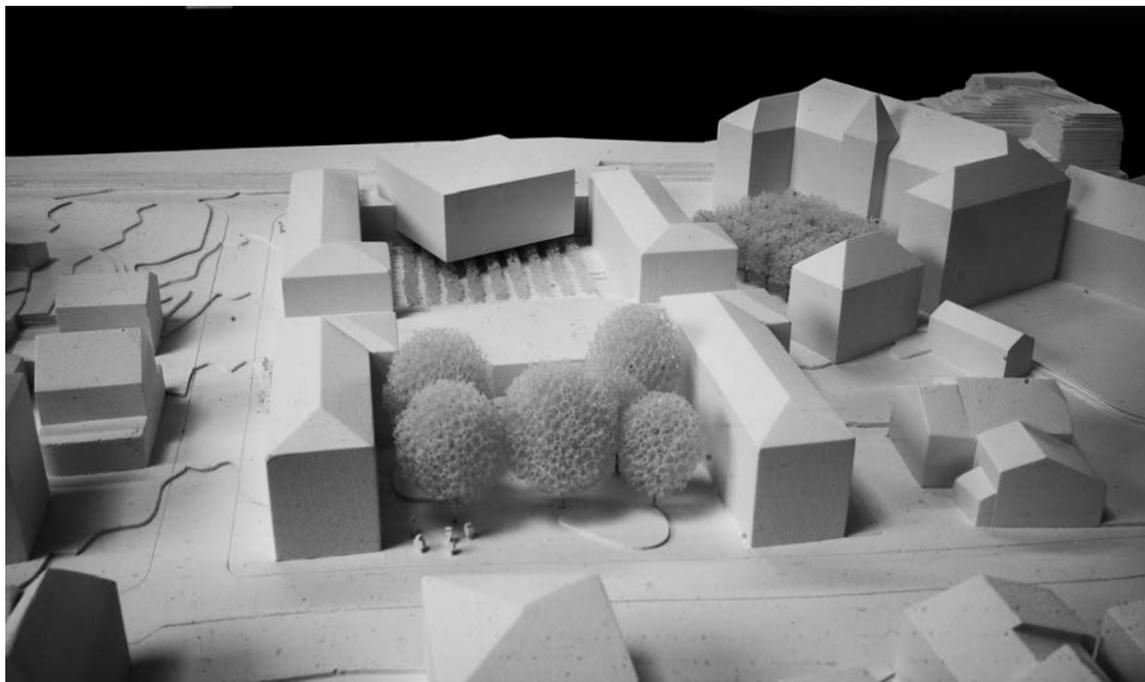
**Collaborateurs :**

Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz, Florence Nyffeler, Julien Friedli, Sylvain Roumier, Fanny Marois, Nolane Mermod

AB INGENIEURS SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Yves Giampietro, Lucas Resplendino



## N°11 LES TROIS JARDINS

ARCHITECTUREBURO ANDREA ROOST, BERN

**Collaborateurs :**

Andrea Roost, Damian Lisik

AEBITECH SA, BELFAUX

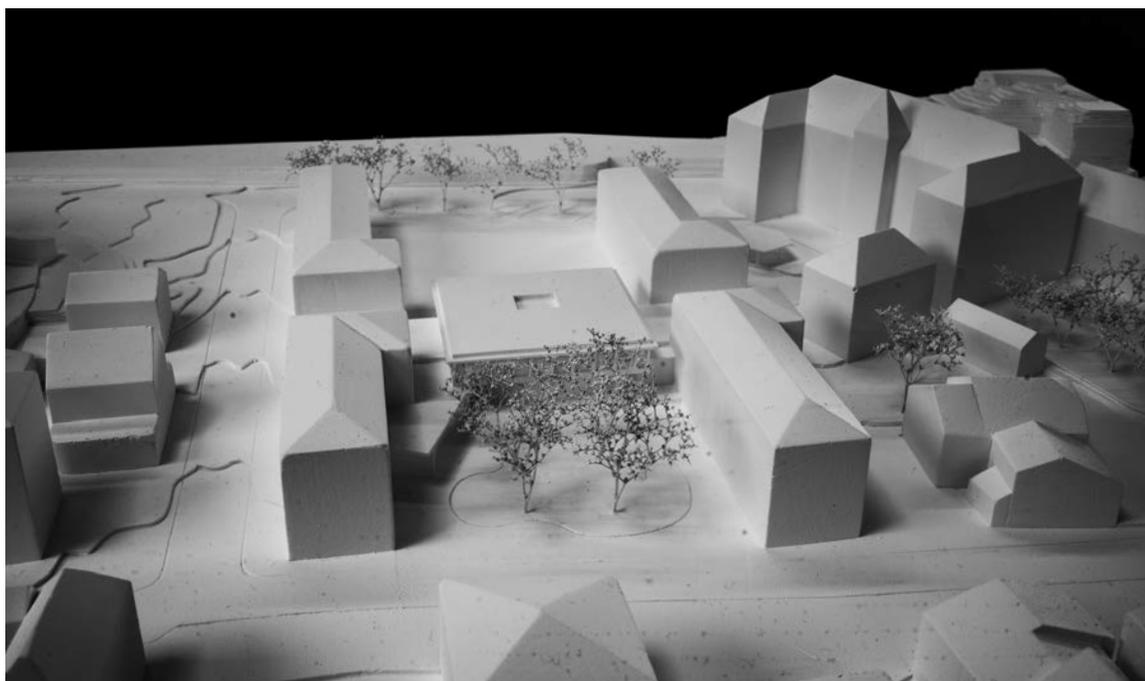
**Collaborateurs :**

Christophe Aebischer, Fabien Sciboz, Céline Jaquet,  
Jens Broch, Marie-Laure Aebischer

HARTENBACH & WENGER AG, BERN

**Collaborateurs:**

Peter Schmied, Silvan Feller, Urs Wyss



## N°12 TRINITE

STUDIO SML SARL, LAUSANNE

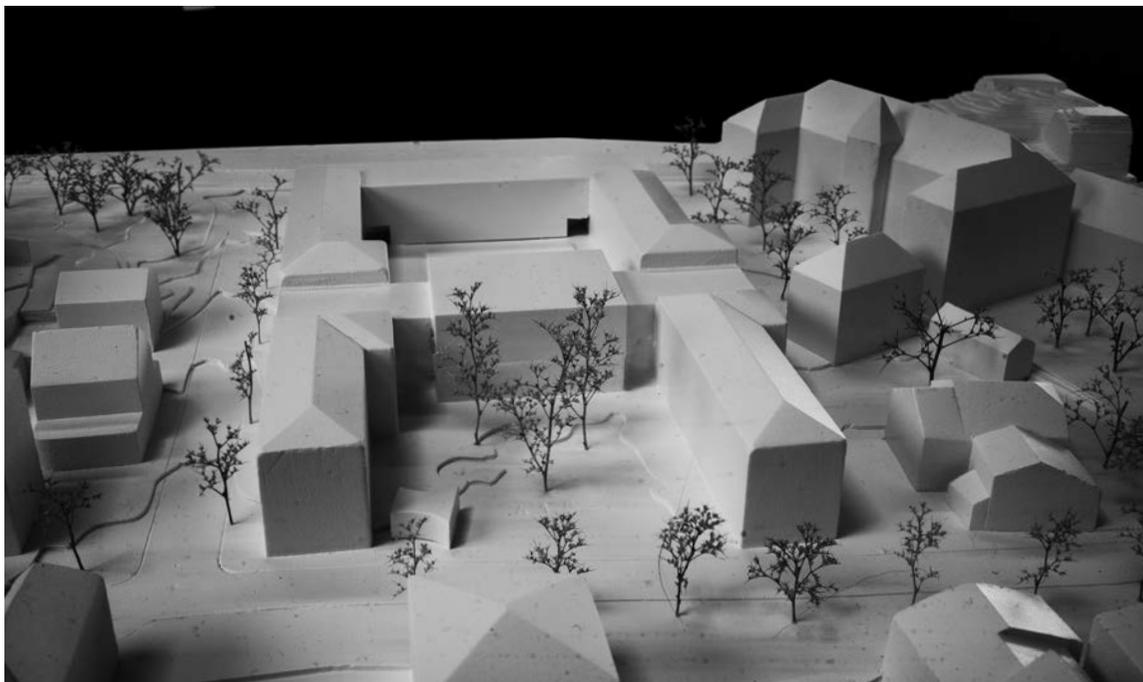
**Collaborateurs :**

Sara Cavicchioli, Max Collomb, Luciana Diaz,  
Vincent Dorfmann

MPO INGENIEURS CIVIL SARL, LA SARRAZ (VD)

**Collaborateurs :**

Michel Porcelli



## N°14 KLIPPA

RBRC ARCHITECTES SÀRL, FRIBOURG

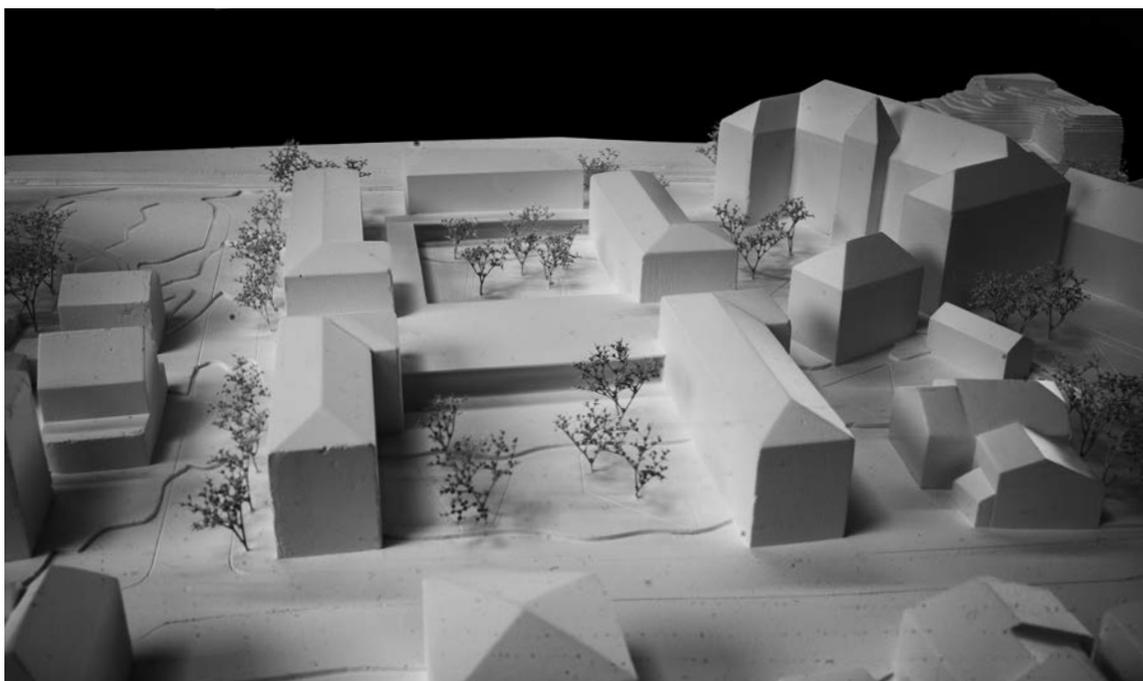
**Collaborateurs :**

Frédéric Chollet, Christian Rodrigues, Paola Basso Ricci

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401, MONTREUX

**Collaborateurs :**

Julien Pathé, Luca Varini



## N°15 CLAUSTRUM APERTUM

JUAN SOCAS ARCHITECTE, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Romeu Ferreira,, Inés Nogué, Raoul Codoba

WMM, MUNCHENSTEIN

**Collaborateurs :**

Javier Asensio



## N°16 THEBES A AGAUNE

DBS ARCHITECTES SA, SION

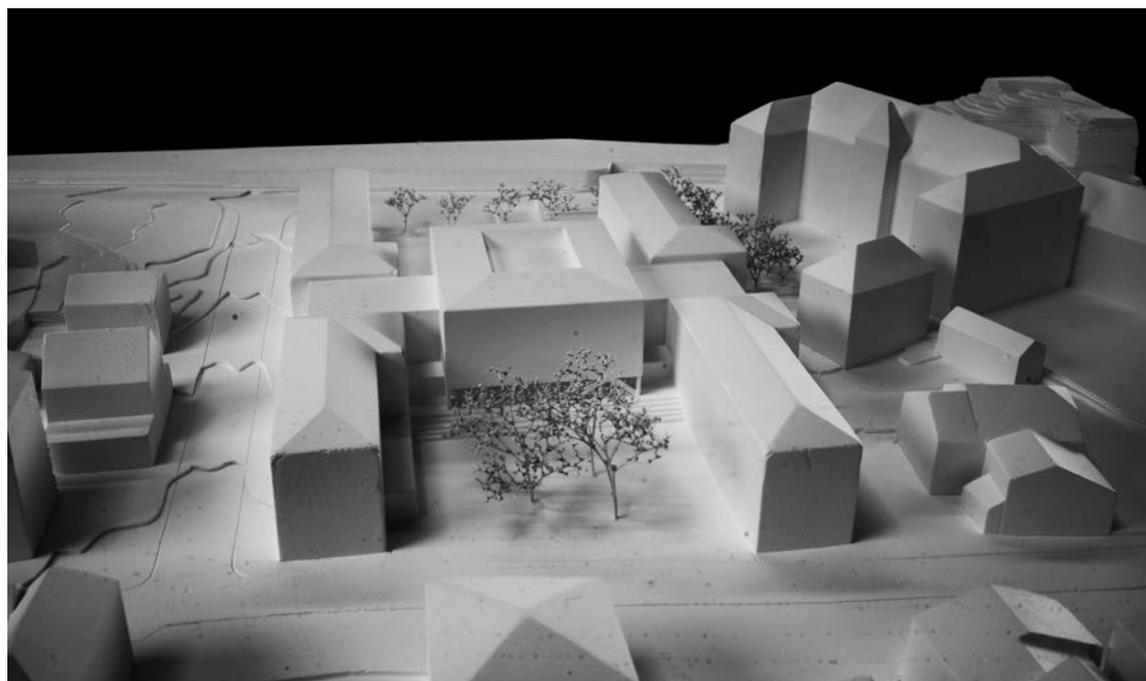
**Collaborateurs :**

Luigi Di Berardino, Giulio Sovran, Arnaud Zbinden

JEREMY NUTTIN INGENIERIE + GEOTECHNIQUE  
SARL, VEYSONNAZ

**Collaborateurs :**

Jérémy Nuttin



## N°18 DU HAUT

EO ARCHITECTES SA, LAUSANNE

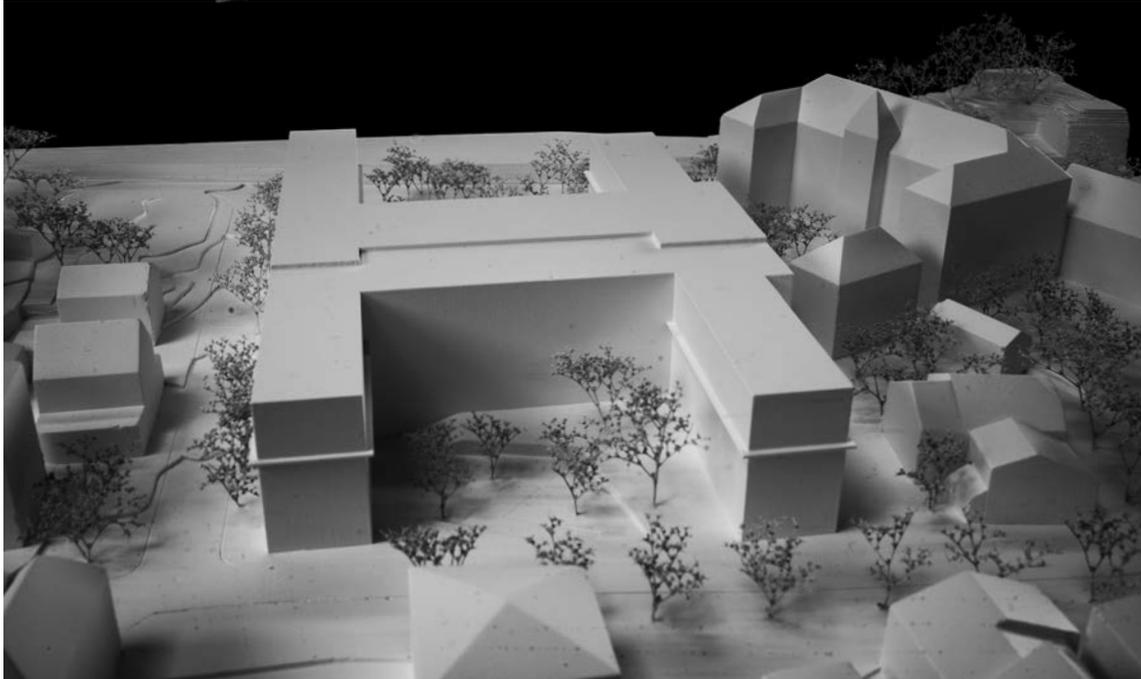
**Collaborateurs :**

Laurent Fragnière, Hélène Carnal, Justine Soulard,  
Melanie Mattucci, Diego Gindroz

TRIGONE SARL, HEREMENCE

**Collaborateurs :**

Pierre-Luc Carnal



## N°19 VIVE CHAPPA Z

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

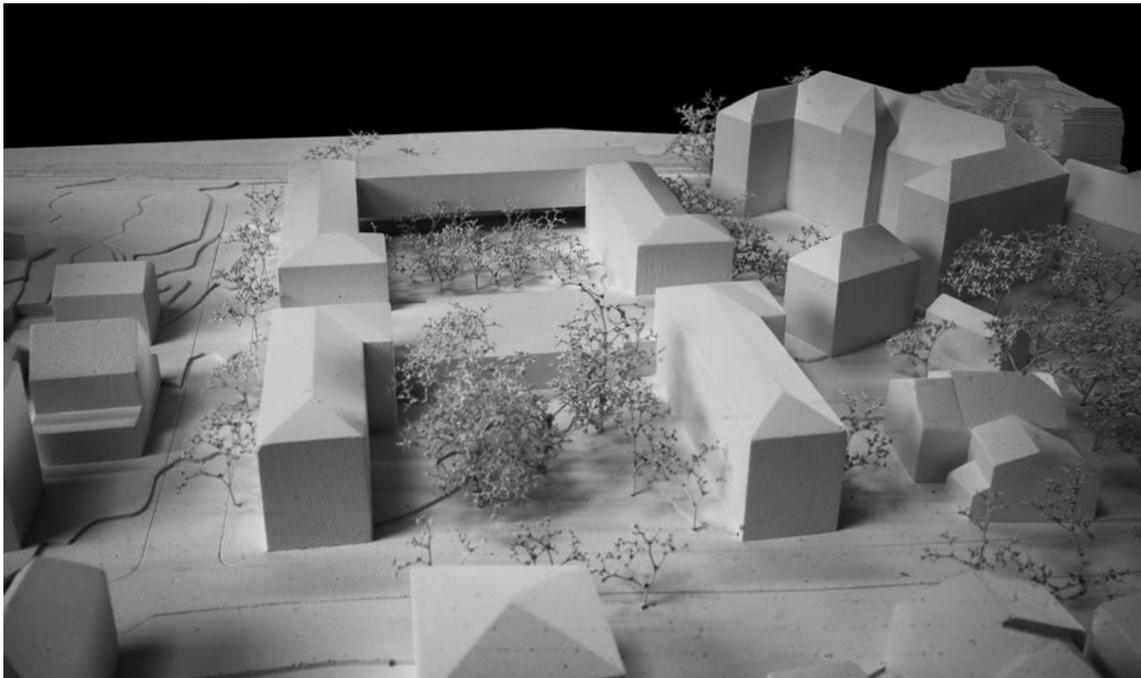
**Collaborateurs :**

Vincent Barindelli, Guillaume Planchamp, Cyrille Fort,  
Vincent Cainjo, Raluca Tudor

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Roberto Peruzzi, David Udriot, Daniel Nguyen,  
Frédéric Rossoz



## N°20 ARCADE FIRE

MEYER ARCHITECTURE, SION

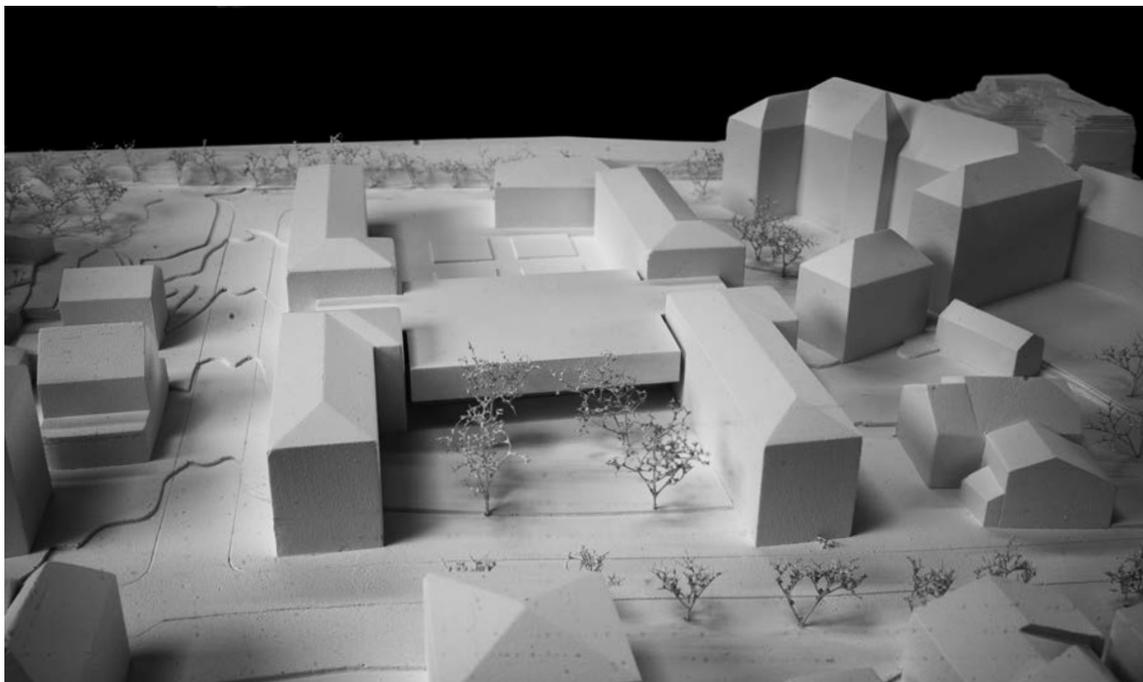
**Collaborateurs :**

François Meyer, Maximiliano Rivera, Cyrielle Froideveaux,  
Oliana Weissmuller

BISA INGENIEURS, SIERRE

**Collaborateurs :**

Patrick Robyr, Vanessa Pfander



## N°21 ENTRE II

ATELIER MOR& ARCHITECTES SARL, SION

**Collaborateurs :**

Maxime Reynard, Loïc Nellen, Fabrice Vaglio, Alexandra Maury, Muriel Coquoz, Matthias Ferrari, Erik Bonerfält, Marine Cornaz, Sophie Underwood, Jean-Pascal Moret

CROGNALETTI BISELX ARCHITECTES SARL, SION

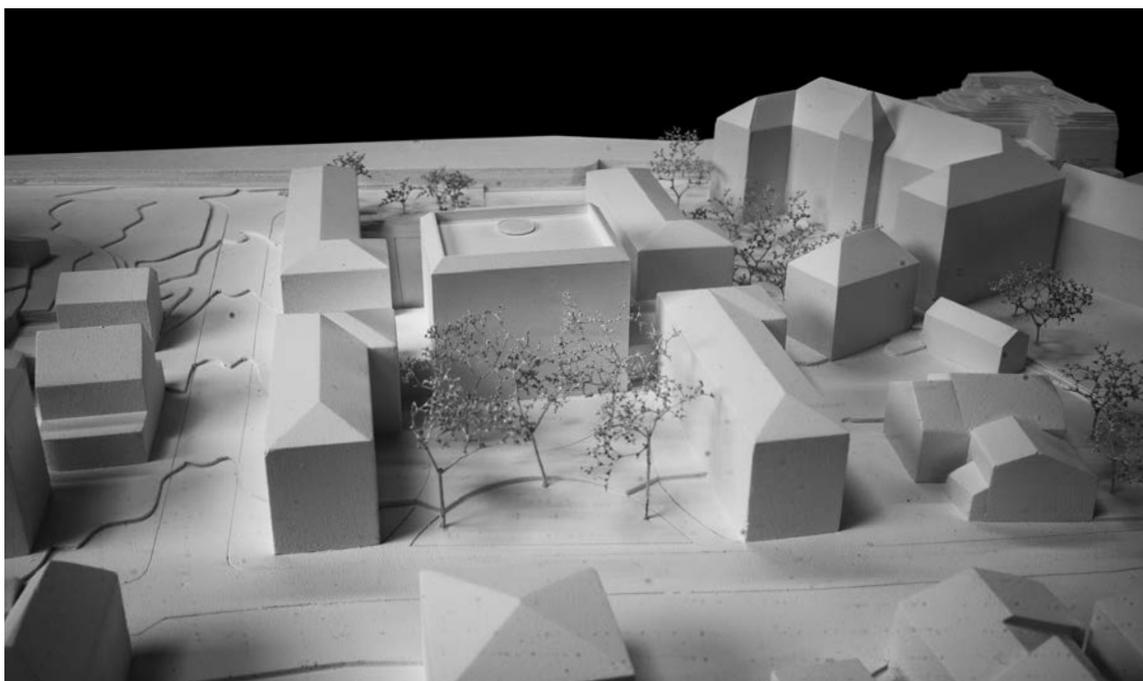
**Collaborateurs :**

Maribel Buccelloni, TERENCE BISELX, Thomas Crognaletti

NCO-ING SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Nicolas Corger



## N°22 SPHINGE

SAAS STRATEGIES ARCHITECTURE SARL,  
CAROUGE

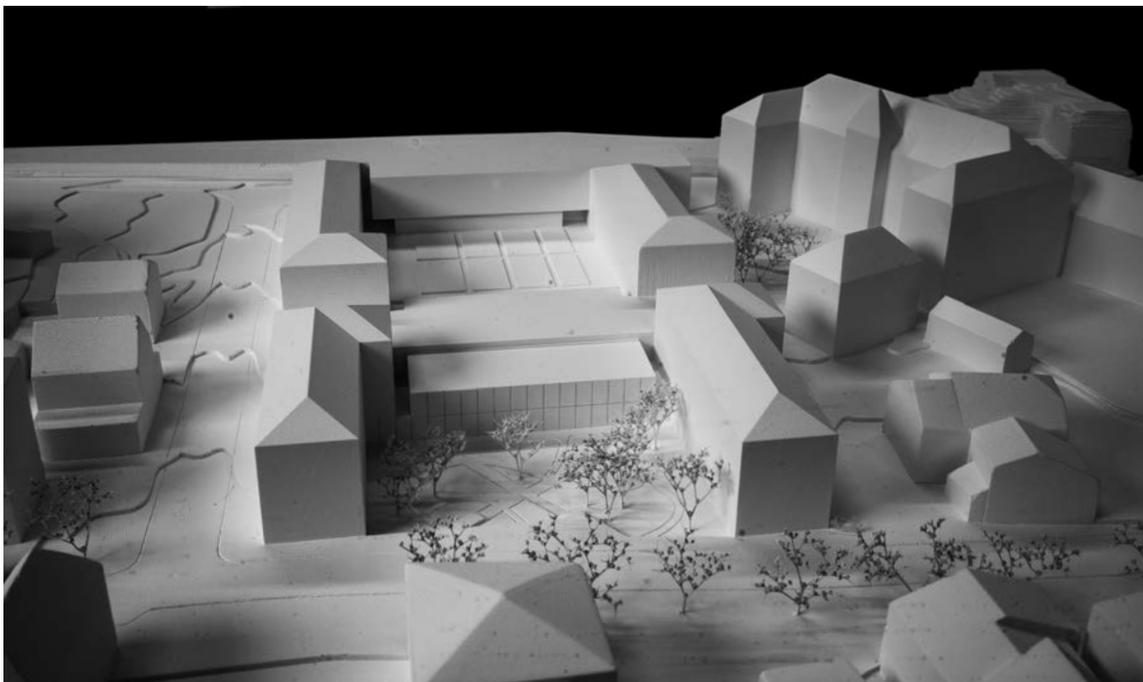
**Collaborateurs :**

Isabelle Cochevelou, Foucauld Huard, Andrea Ishii,  
Guillaume Yersin

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BASEL

**Collaborateurs :**

Giotto Messi, Tivadar Puskas, Kevin Rahner,  
Salome Hug, Patrick Grieder, Rémy Jabas, Rolf Nachbur



## N°23 HATCHEPSOUT

BUREAU D'ARCHITECTES NEBEL GUITARD SARL,  
MONTHEY

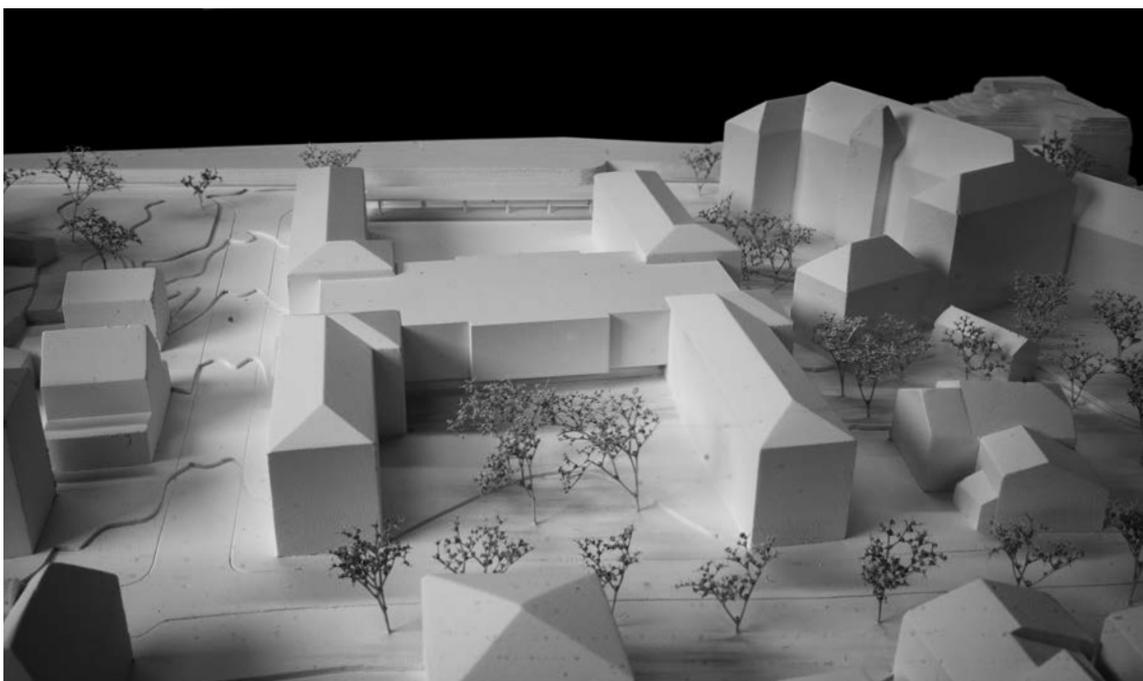
**Collaborateurs :**

Pierre Nebel, Julien Guitard

AXIOP INGENIEURS SARL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Yuri Ieronimo, Benoît Miraton



## N°24 L'HYDRE

MARZANO LORENZO ET POLIKAR GREGOIRE,  
LAUSANNE

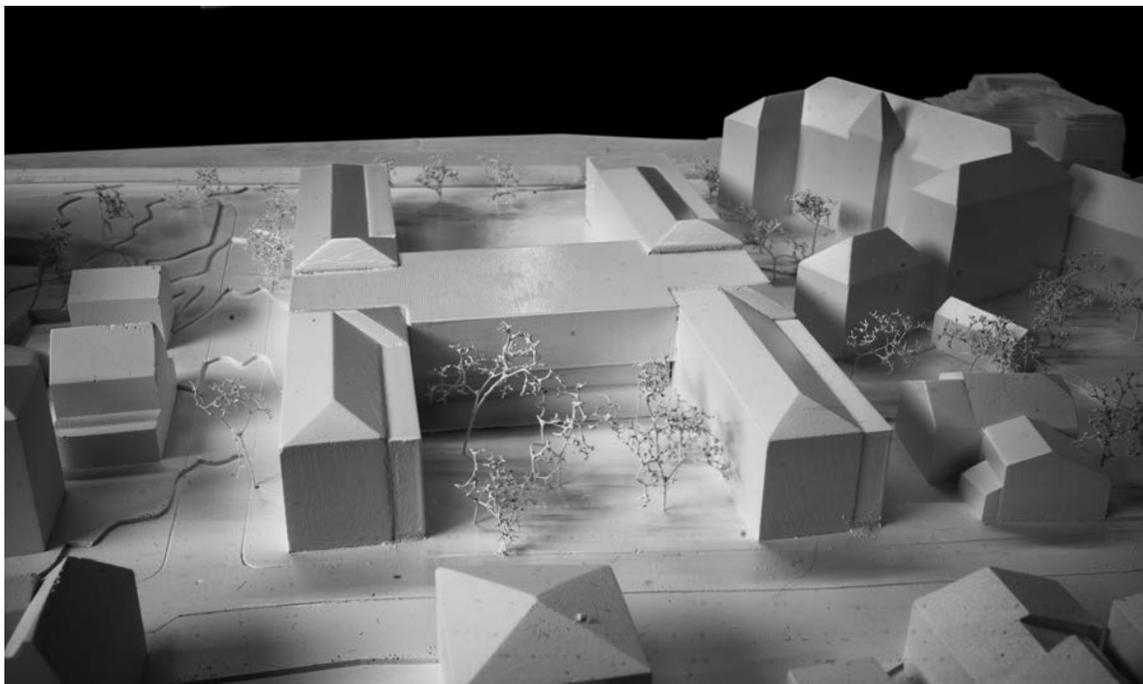
**Collaborateurs :**

Grégoire Polikar, Lorenzo Marzano

GIACOMINI & JOLLIET INGENIEURS SA, LUTRY

**Collaborateurs :**

Raphaël Dauphin, Steve Theytaz



## N°25 PIF ET HERCULE

MEÏ STUDIO SÀRL, BELFAUX

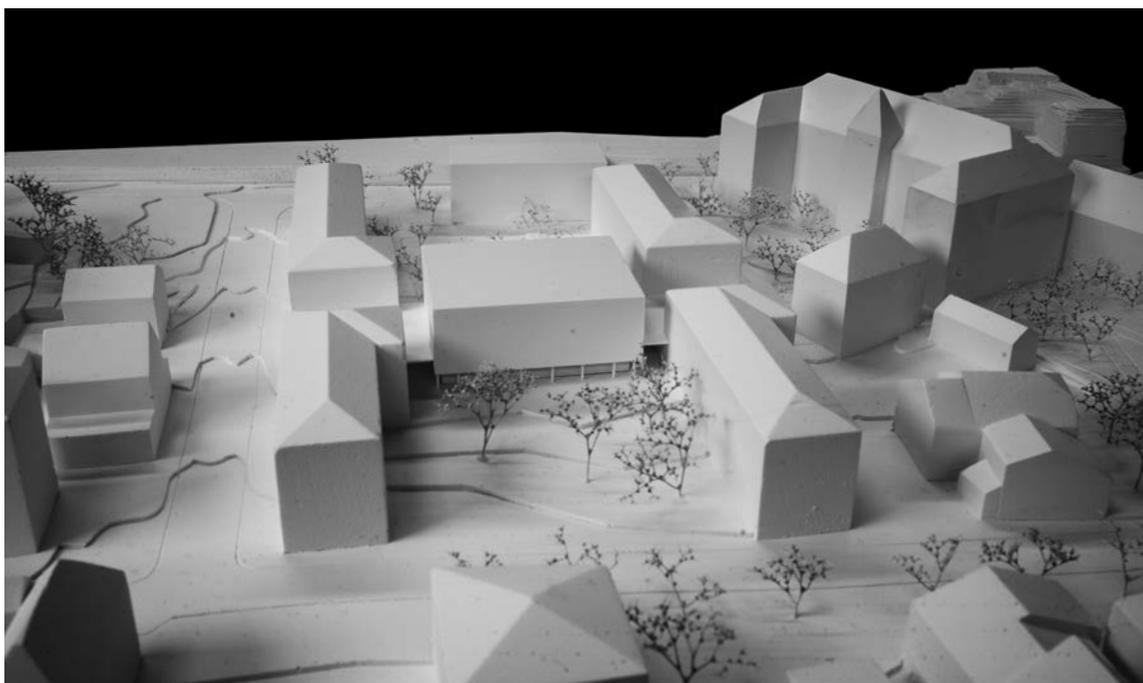
**Collaborateurs :**

Fabrice Schwaller, Alexis Luc

LE COLLECTIF SÀRL, CAROUGE

**Collaborateurs :**

Jean-Marc Nusbaumer, John-Alexandre Magnin,  
Friedrich Kalix, Thibault Favre, Giomar Diaz, Jules Goy,  
Jeremy Raphel



## N°26 MUE IMAGINALE

SAUDAN TINGUELY ARCHITECTES SARL, BULLE

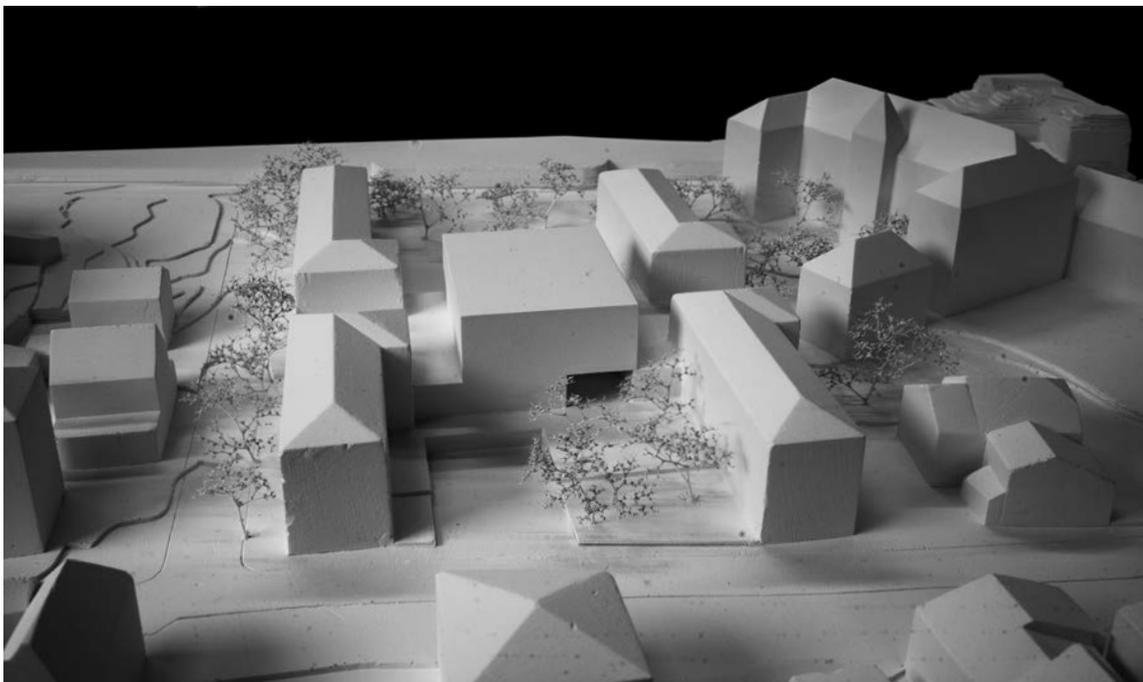
**Collaborateurs :**

Alain Saudan, Christophe Tinguely, Grégoire Dorthe,  
Samuel Dobler, Lucrece Poyer

GEX & DORTHE INGENIEURS CONSULTANTS  
SARL, BULLE

**Collaborateurs :**

Arian Dema



## N°27 VICTORINOX

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

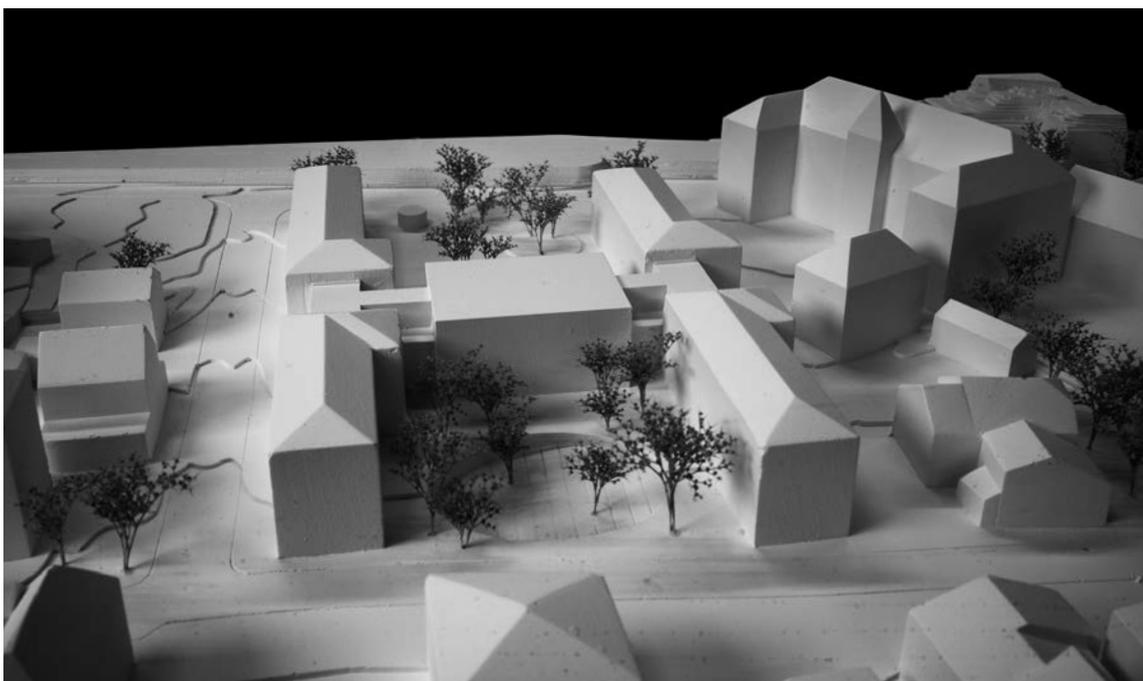
**Collaborateurs :**

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado,  
Magnolia Jacquier

SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ & PRALONG SION SA, SION

**Collaborateurs :**

Xavier Mittaz, Pierre-François Décoppet, Christophe Gertsch



## N°28 2 POUR 1

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL, DELEMONT

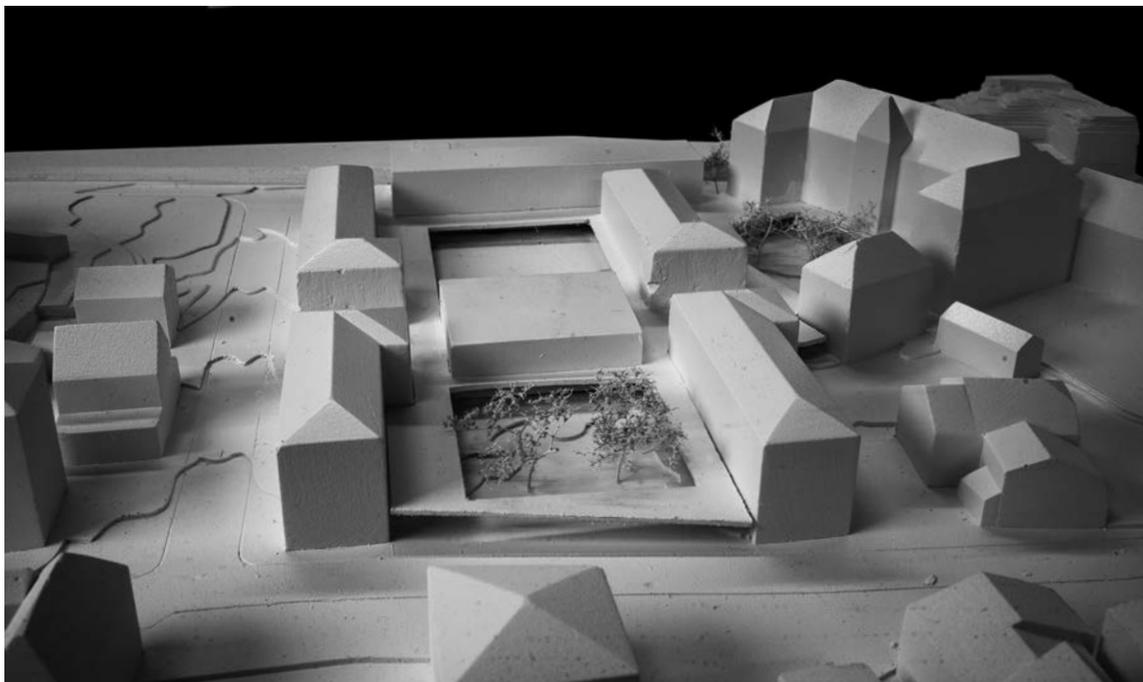
**Collaborateurs :**

André Mota, Thomas Mertenat, Diego Comamala,  
Toufiq-Isamil Meyer

B + S INGENIEURS, GENEVE

**Collaborateurs :**

Marcio Bichsel



## N°29 GENIUS LOCI

ATELIER BENOIT JACQUES, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Benoît Jacques

PERRET-GENTIL SA, YVERDON-LES-BAINS

**Collaborateurs :**

Nicolas Bize



## N°31 HUIT HEURES DIX

EVA PONZO ARCHITECTE, LAUSANNE

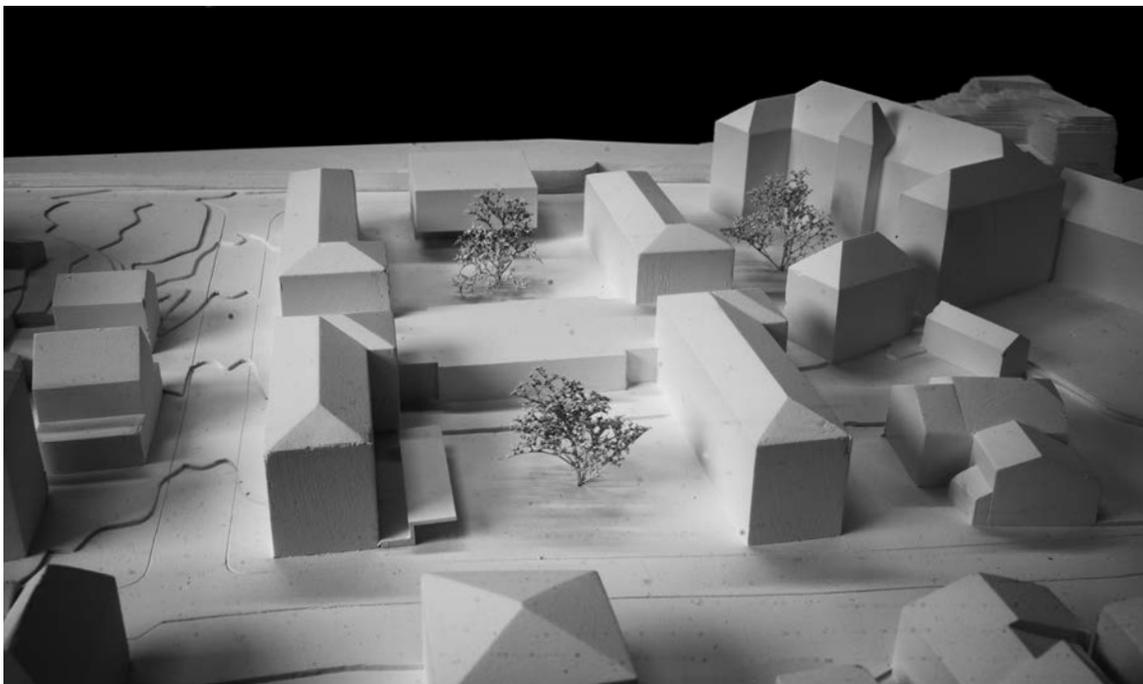
**Collaborateurs :**

Eva Ponzo

VINCENT BECKER INGENIEURS FRIBOURG SARL,  
MARLY

**Collaborateurs :**

Eyüp Selçukoglu



## N°32 ROSA ROSA ROSAM

LES ATELIERS DU PASSAGE SARL, FRIBOURG

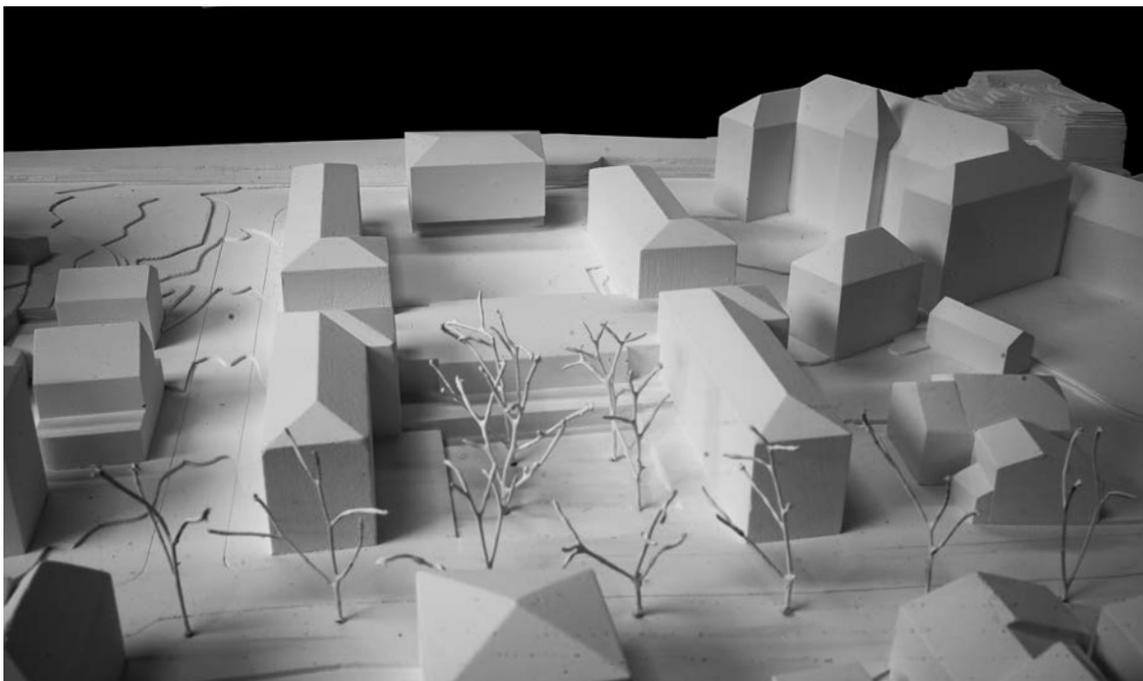
**Collaborateurs :**

Cyrille Fasel, Léonie Ruchet, Hervé Romanens, Morgane Leppänen, Vania Piller, Alessia Adamo

MGI INGENIEURS, VILLARS-SUR-GLANE

**Collaborateurs :**

Marc Genilloud, Frederico Domingues



## N°33 FRISETTE

GAA GIRONA ARCHITECTES + ASSOCIES SA, FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Pablo Girona, Laurent Probst, Aurélie Chollet, Dominique Joliat, Raymond Magnin, Lan Truong

OVALE & PARTENAIRES, CHATEL-SAINT-DENIS

**Collaborateurs :**

Eric Molleyres, Christophe Almeida, Rafael Brinmy, Maxime Collaud



## N°34 SINE QUA NON

BAUZEIT ARCHITECKTEN GMBH, BIENNE

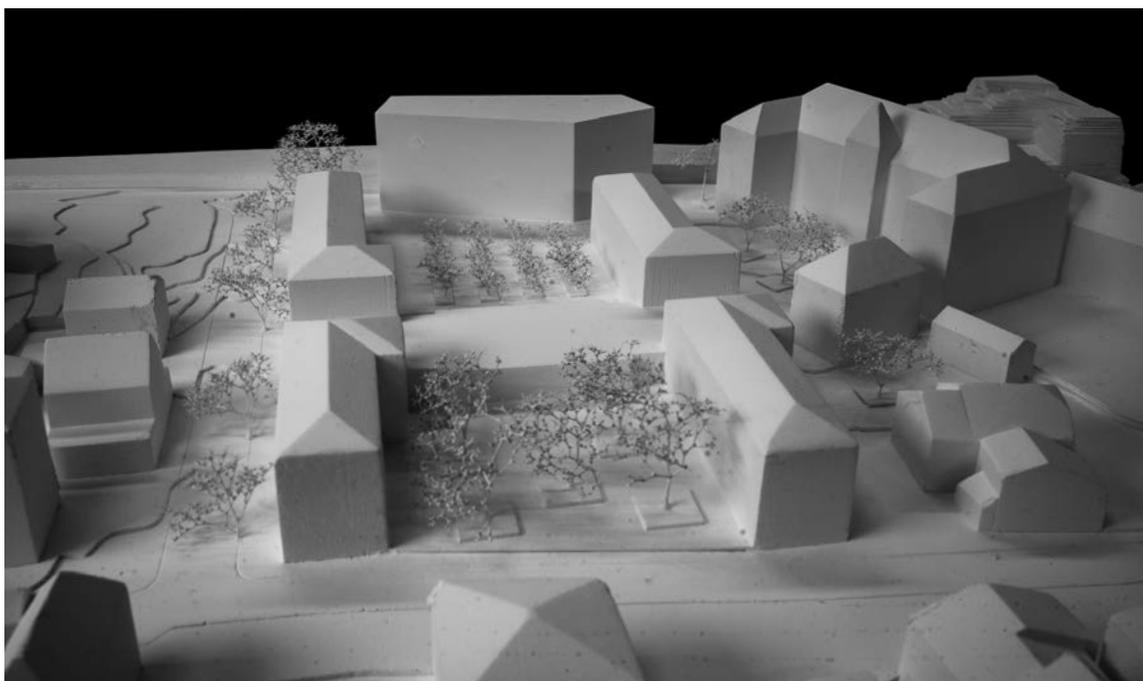
**Collaborateurs :**

Roberto Pascual, Yves Baumann, Peter Baumann,  
Matteo Romano

BAUKONSTRUKT AG, ZURICH

**Collaborateurs :**

Dominik Van den Heuvel, Marc Althaus, Sören Honegger



## N°35 CARDINE

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

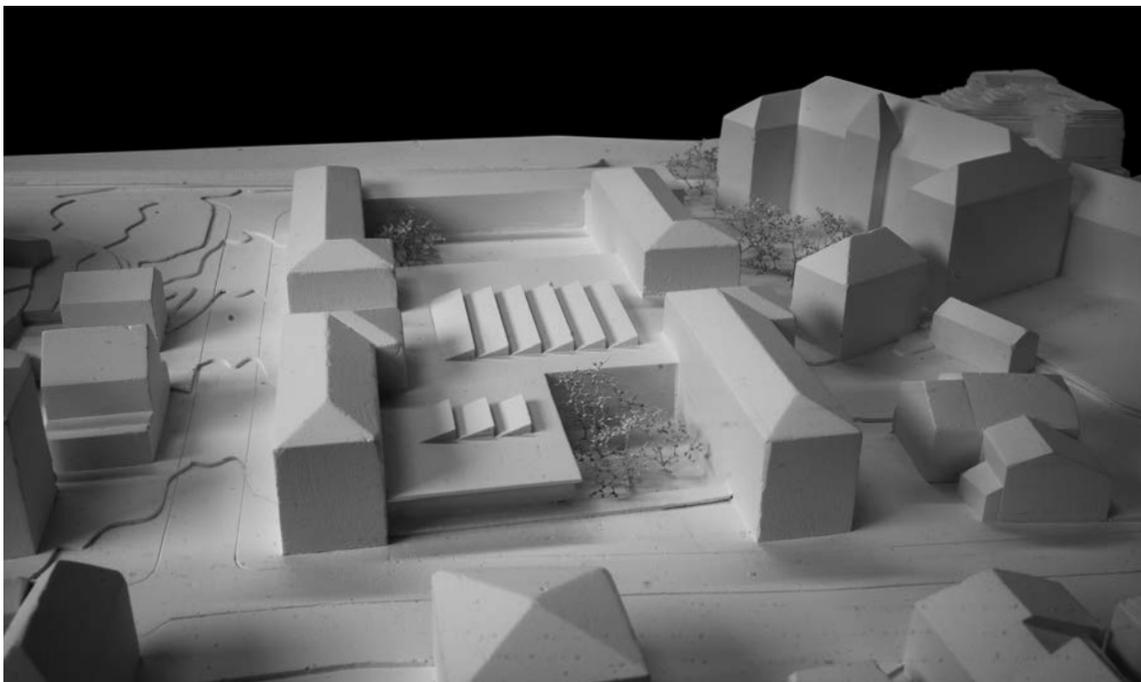
**Collaborateurs :**

Laurent Savioz, Claude Fabrizio, Manon Jauzac,  
Marc Evequoz, Hélène Barras, Fanny Sierro

ALPATEC SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Alain Hugo, Jacques Formaz



## N°36 CONEXIVUS

VARONE VILLÉ PAPON & PARTENAIRES SA, SION

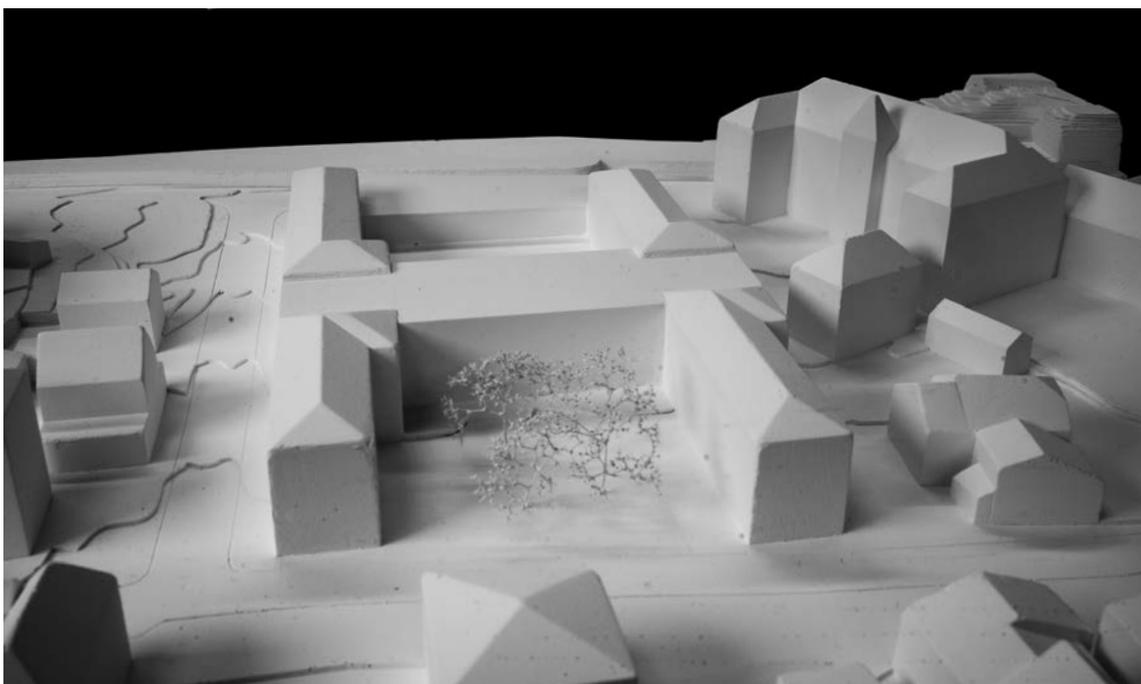
**Collaborateurs :**

Serge Villé, Philippe Cajoux, Nina Robyr, Carine Romy

PINI GOUPE SA, SION

**Collaborateurs :**

Tor Lundstroem



## N°37 METAMORPHOSIS

STAUB ARCHITECTES SARL, FULLY

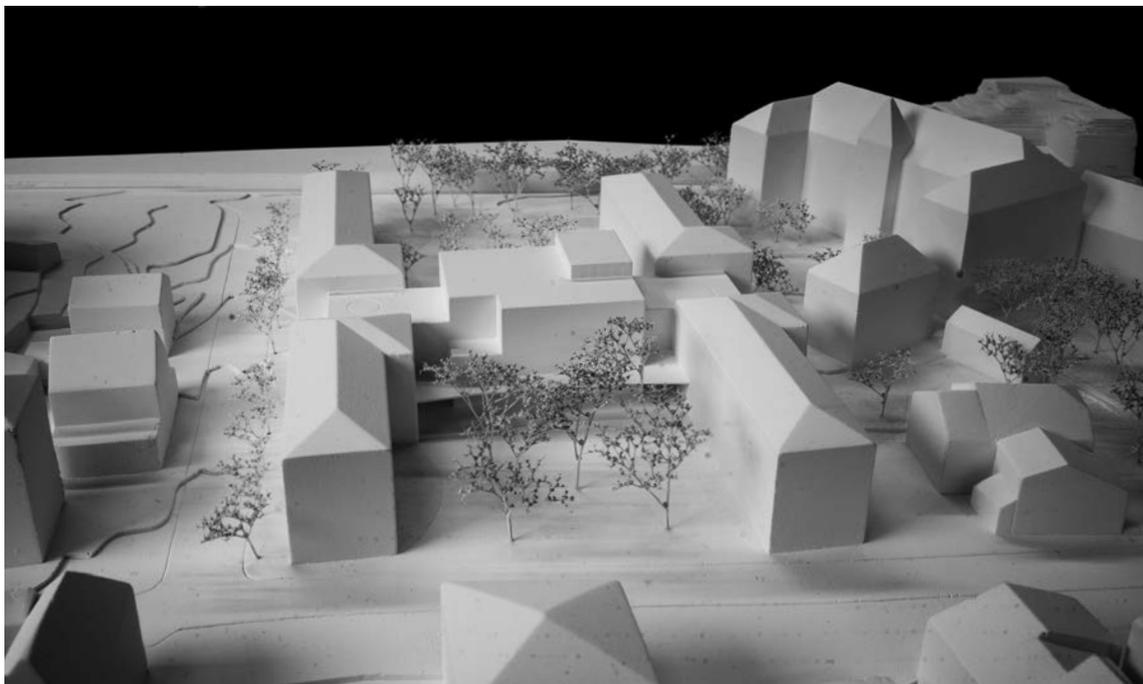
**Collaborateurs :**

Sara Moribaron, Eloise Rausis, Emilie Gard, Joachim Staub

EBN INGENIEURS CIVILS SARL, SAINT-MAURICE

**Collaborateurs :**

Dyonis Cheseaux



## N°38 LINK

CCHE NYON SA, NYON

### **Collaborateurs :**

Marc Fischer, Max Nack, Quyen Nguyen,  
Maria Ruiz Medina, Manon Prévost

SUCC. VS PETIGNAT & CORDABA, INGENIEURS

CONSEILS SA, COLLOMBEY

### **Collaborateurs :**

Manuel Cordaba, Léonard Voirol , Loris Favre,  
Benjamin Devaud, Damien Chaubert

# SITE DE LA ZONE SPORTIVE

Le site du collège ne pouvant absorber la totalité du programme des locaux sans être saturé, il est prévu d'implanter le programme sportif du collège et le stationnement à 350 m. de distance, en synergie avec des installations sportives communales existantes dans le but de créer une zone sportive partagée entre le collège et le public.

L'emplacement du programme sportif du collège est prévu sur une parcelle adjacente au terrain de football communal avec pour objectif le développement d'une zone sportive mutualisée entre le collège et la commune de St-Maurice.

Le collège profitera des terrains de foot en journée et les salles de gym du collège seront accessibles en soirée et les week-end pour le public. Un parking de 70 places sera également utilisé conjointement pour les besoins des professeurs du collège et les besoins du FC St-Maurice et autres manifestations.

La parcelle se situe en «zone d'intérêt général public A»

Le périmètre du concours est défini par une ligne rouge sur le plan topographique et correspond aux limites de la parcelle n° 3196.

La parcelle compte le bâtiment des vestiaires/buvette du terrain de football et deux baraquements militaires situés au Nord de la parcelle. Ces trois bâtiments seront démolis pour faire place aux nouvelles constructions sportives du collège, soit deux salles de sport distinctes avec leurs locaux de services ainsi qu'un terrain multisports extérieur. Le bâtiment situé dans la «pointe du triangle» à l'Ouest, accolé aux baraquements, accueille du logement de groupes, chambres et dortoirs loués actuellement par l'armée. Propriété de la commune, ce bâtiment reste en service, et pourra être loué pour des camps d'entraînements. Bien que situé en dehors du périmètre du concours, et dans un souci de cohérence d'ensemble, il est possible de proposer devant ce bâtiment des aménagements extérieurs en continuité de la parcelle 3196. L'objectif est de proposer une réflexion d'aménagement sur l'ensemble du «triangle» au nord des terrains de football.

## EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service Immobilier et Patrimoine. Il a porté notamment sur les points suivants:

### Délai du rendu, anonymat

45 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 38 projets ont été retournés dans les délais et numérotés de manière aléatoire.

38 maquettes ont été remises dans les délais et réceptionnées par une personne neutre.

Tous les projets et maquettes reçus respectent l'anonymat.

### Respect du périmètre du concours

Tous les projets respectent le périmètre du concours.

### Respect des prescriptions

Les distances de sécurité incendie (AEAI DPI15-15) devront être vérifiées sur les projets N°19, 36 et 38 (distances minimales selon matérialité des façades).

Le projet N°14 démolit le bâtiment de logement sportif situé sur la parcelle adjacente.

### Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### **Valeurs statistiques**

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

### **JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS**

Le jury s'est réuni les jeudi 10 et vendredi 11 novembre 2022 dans les locaux de la halle aux concours du Service Immobilier et Patrimoine à Sion.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 38 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 38 projets au jugement. Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°01 FENÊTRE SUR COUR
- N°04 ABYBY
- N°05 MAYA L'ABBAYE
- N°06 L'ÉCOLE D'ATHÈNES
- N°11 LES TROIS JARDINS
- N°15 CLAUSTRUM APERTUM
- N°16 THEBES A AGAUNE
- N°18 DU HAUT
- N°20 ARCADE FIRE
- N°21 ENTRE II
- N°25 PIF ET HERCULE
- N°32 ROSA ROSA ROSAM
- N°33 FRISETTE
- N°35 CARDINE
- N°36 CONEXIVUS
- N°38 LINK

### **1<sup>er</sup> tour d'élimination**

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 14 projets éliminés au premier tour sont les suivants :

- N°03 RAMZY
- N°04 ABYBY
- N°06 L'ÉCOLE D'ATHÈNES
- N°10 LUCKY LUKE
- N°11 LES TROIS JARDINS
- N°16 THÈBES À AGAUNE
- N°22 SPHINGE
- N°24 L'HYDRE
- N°26 MUE IMAGINALE
- N°29 GENIUS LOCI
- N°31 HUIT HEURES DIX
- N°34 SINE QUA NON
- N°35 CARDINE
- N°37 METAMORPHOSIS

### **2<sup>ème</sup> tour d'élimination**

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudiés : le rapport et le dialogue avec le site, la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualité des espaces intérieurs et enfin l'économicité de la proposition. Le jury a éliminé, au deuxième tour, les 18 projets suivants :

- N°01 FENÊTRE SUR COUR
- N°02 UNE VALSE A TROIS TEMPS
- N°05 MAYA L'ABBAYE
- N°08 MAURICE
- N°09 VOIE 1
- N°12 TRINITE
- N°13 TANGRAM
- N°15 CLAUSTRUM APERTUM
- N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX
- N°18 DU HAUT
- N°20 ARCADE FIRE
- N°21 ENTRE II
- N°23 HATCHEPSOUT
- N°28 2 POUR 1
- N°30 JAMAIS DEUX SANS CROIX
- N°32 ROSA, ROSA, ROSAM
- N°33 FRISETTE
- N°38 LINK

### **Repêchage**

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il ne procède à aucun repêchage et confirme les deux tours d'élimination.

## CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury a analysé en détail les 6 projets restants du point de vue des futurs utilisateurs et exploitants afin de comprendre le fonctionnement et les relations entre les différentes parties du programme. Une attention particulière est portée également aux réflexions de l'ingénieur civil. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus.

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 92'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1 <sup>er</sup> rang / 1 <sup>er</sup> prix		
Projet N°07	À COURS OUVERTES	CHF 25'000.- HT
<hr/>		
2 <sup>ème</sup> rang / 2 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°14	KLIPPA	CHF 22'000.- HT
<hr/>		
3 <sup>ème</sup> rang / 1 <sup>ère</sup> mention		
Projet N°25	PIF ET HERCULE	CHF 15'000.- HT
<hr/>		
4 <sup>ème</sup> rang / 3 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°19	VIVA CHAPPA Z	CHF 12'000.- HT
<hr/>		
5 <sup>ème</sup> rang / 2 <sup>ème</sup> mention		
Projet N°36	CONEXIVUS	CHF 10'000.- HT
<hr/>		
6 <sup>ème</sup> rang / 4 <sup>ème</sup> prix		
Projet N°27	VICTORINOX	CHF 8'000.- HT

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°07 À COURS OUVERTES la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

Le projet s'intègre parfaitement dans son contexte bâti caractéristique constitué de volumes bas et des terrains sportifs paysagés. Le jury souligne la grande force du projet qui agit comme un ensemble par la mise en place d'un «ilôt ouvert», par la finesse de l'insertion au site des deux volumes de salles et la qualité des séquences des espaces aménagés publics et sportifs. Le projet convainc le jury par l'expression architecturale sensible de l'ensemble, et par l'identité proposée par l'usage de claustras en bois.

La typologie des deux salles semi-enterrées liées au niveau inférieur par des programmes de vestiaires ainsi que la position de la salle de fitness au niveau supérieur sur l'entrée est judicieuse. Le projet, par son attitude précise, répond pleinement aux objectifs formulés par les utilisateurs et le Maître de l'ouvrage.

## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu **le lundi 12 décembre 2022 à 17h30** à la Halle aux concours du service Immobilier et Patrimoine du Canton du Valais, Rue de la Piscine 10 à Sion. L'accès se fait par le Chemin St-Hubert.

Les projets seront exposés du mardi 13 au vendredi 23 décembre 2021. Entrée libre tous les jours, week-end non compris, de 16h00 à 18h30.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide  
d'attribuer le 1er rang, 1er prix au projet n° 7,  
devise "A cours ouvertes"  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 11 novembre 2022

Philippe Venetz

Mrg. Jean Scarcella

Jean-Philippe Lonfat

Alexandre Ineichen

Xavier Lavanchy

Stéphanie Bender

Yves Dreier

Pascal Fournier

Miguel Fernandez Ruiz

Yves Fournier

Pierre Antille

Olivier Roduit

Evelyne Saillen

Christophe Lugon-Moulin

Patrick Giromini

Eddy Jollien

Didier Rouiller









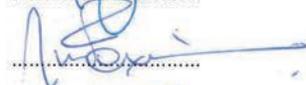




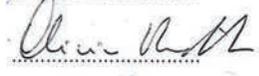






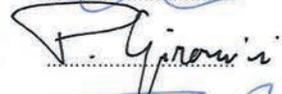




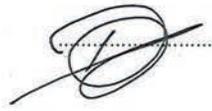




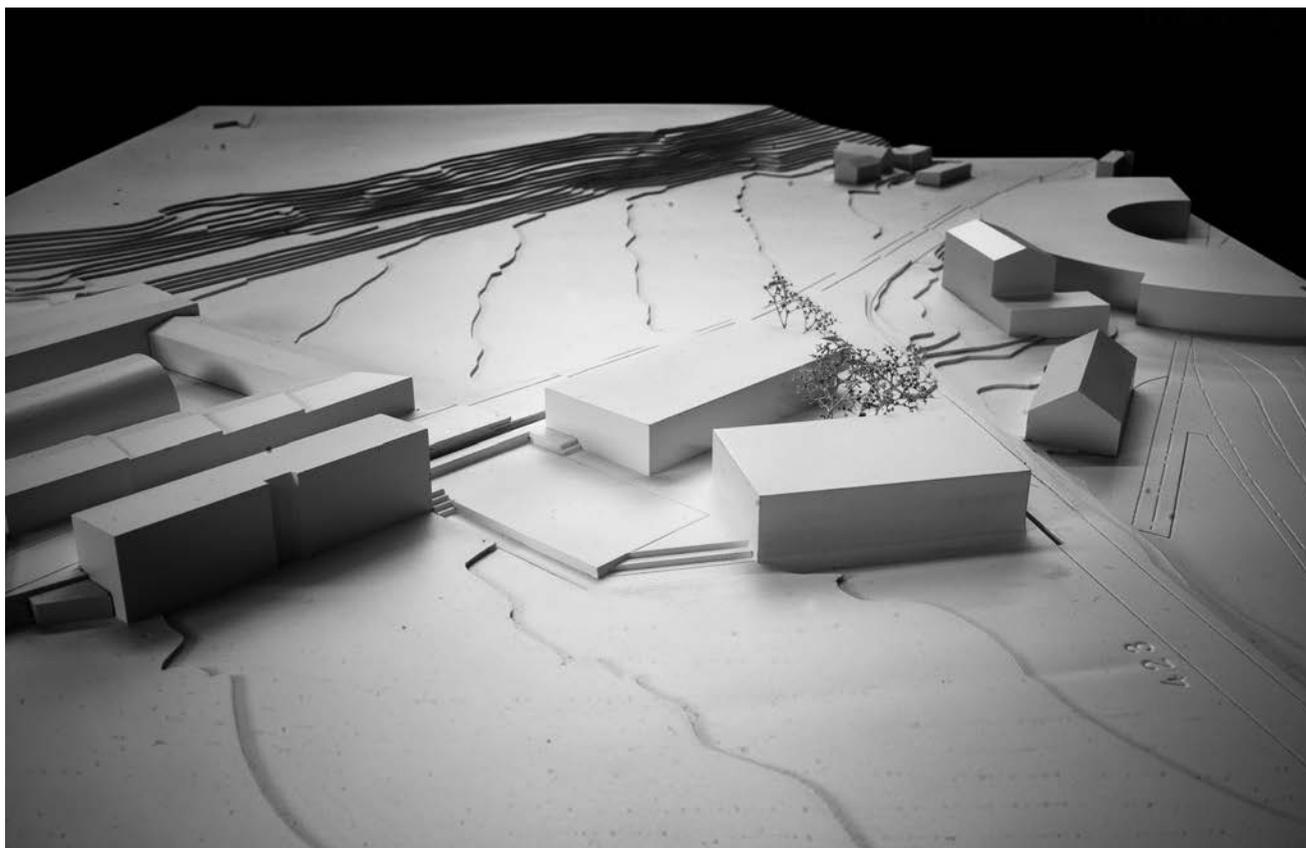








## PROJETS PRIMÉS



## N°07 À COURS OUVERTE

1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX

TRANSVERSAL ARCHITECTE SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Xavier Marlaire, Esteban Peytou

INGEA SA – INGÉNIEURS CONSEIL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

R.P. Lourenço, S. Corthay

90

ACTE ARCHITECTES ASSOCIÉS SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Jean-Denis Thiry

DUO ARCHITECTES PAYSAGISTE SÀRL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Aurélie Barral, Sami Farra

Le projet s'intègre parfaitement dans son contexte bâti caractéristique constitué de volumes bas et des terrains sportifs paysagés, par l'implantation des deux volumes compacts semi-enterrés en bordure du site. L'un est situé en prolongement du bâtiment de logement à l'ouest et l'autre en parallèle du terrain sportif et de sa future buvette au sud. L'implantation qui propose un «îlot ouvert», génère une séquence très qualitative d'espaces extérieurs, qui se lie à l'ensemble paysagé du futur parc des sports.

Le parvis au nord ponctué par un arbre majeur, accueille de façon appropriée les usagers sportifs et regroupe l'entrée couverte des deux salles ainsi que celle du fitness. Dans son prolongement, entre les deux volumétries émergentes des deux salles, est aménagé une placette calme avec un grand îlot ovale planté encadré par un banc en béton, qui permet d'accueillir des activités publiques en lien avec le sport et de créer un parvis vers les programmes extérieurs sportifs de l'école, le terrain de sport tous temps, la piste d'athlétisme, le terrain de football, ainsi que tout le parc sportif. Un deuxième îlot planté avec banc à l'ouest réussit une transition entre le parc des sports et le bâtiment de logement existant. Seul les deux escaliers de fuite semble nuire aux grandes qualités des espaces extérieurs.

La typologie des deux salles semi-enterrées liées au niveau inférieur par le programme des vestiaires ainsi que la position de la salle de fitness au niveau supérieur sur l'entrée, convainquent le jury. La répartition des programmes est judicieuse, avec au rez-de-chaussée l'entrée couverte, donnant accès à la salle de fitness à l'étage et aux deux salles de sport semi-enterrées, aux salles d'engins, aux vestiaires et aux techniques. Par contre l'accès aux salles de sport et la position des locaux d'engins est à reconsidérer spatialement ainsi que dans une vision d'économie de moyen pour la réalisation.

L'expression architecturale par la mise en place d'un claustra en bardage fin de bois croisé, ajouré et rythmé par une structure verticale, est appréciée par le jury pour ses qualités d'intégration au site paysagé du parc des sports ainsi que pour ses qualités d'apport de lumière naturelle filtrée, pour des activités sportives.

La structure des salles est constituée par une toiture en bois, composée par des sommiers bidirectionnels. La toiture s'appuie sur des colonnes et est contreventée en façade, par un treillis en bois. La salle est semi-enterrée, permettant l'encastrement vis-à-vis des actions horizontales. Le plan du sous-sol présente un potentiel d'optimisation afin de minimiser les terrassements et améliorer le fonctionnement de l'ensemble. Les choix du projet sont en général judicieux, notamment le fait de disposer une toiture légère en bois simple à construire (sans exigences particulières au sujet des vibrations). Toutefois, le jury s'interroge sur la pertinence de la grille de poutres bidirectionnelles. En effet, les portées sont relativement différentes dans les deux directions, ce qui mène à un comportement fondamentalement unidirectionnel. En outre, le système de grille de poutres en bois présente une certaine complexité dans les connexions. Ces arguments laissent penser à un potentiel d'optimisation du point de vue statique vers un système unidirectionnel. Le principe du contreventement des salles en façade par la modénature est considéré comme adapté, mais également avec potentiel d'évolution et de simplification.

Le jury souligne la grande force du projet qui agit comme un ensemble par la mise en place d'un «îlot ouvert», par la finesse de l'insertion dans le site des deux volumes des salles et la qualité des séquences des espaces aménagés publics et sportifs. Le projet convainc le jury par l'expression architecturale sensible de l'ensemble, et par l'identité proposée par l'usage de claustras en bois.



**STRATEGIE URBAINE**

Le programme est né de la volonté de la commune de Saint-Maurice de réhabiliter et d'agrandir son établissement scolaire. L'objectif est de créer un lieu de vie moderne, accueillant et adapté aux besoins de la commune. Le projet prévoit une extension de 1500 m<sup>2</sup> de surface bâtie, ainsi que la rénovation de 1500 m<sup>2</sup> de surface existante. Le programme est divisé en deux phases de construction.



**LES PRINCIPALES CATEGORIES**

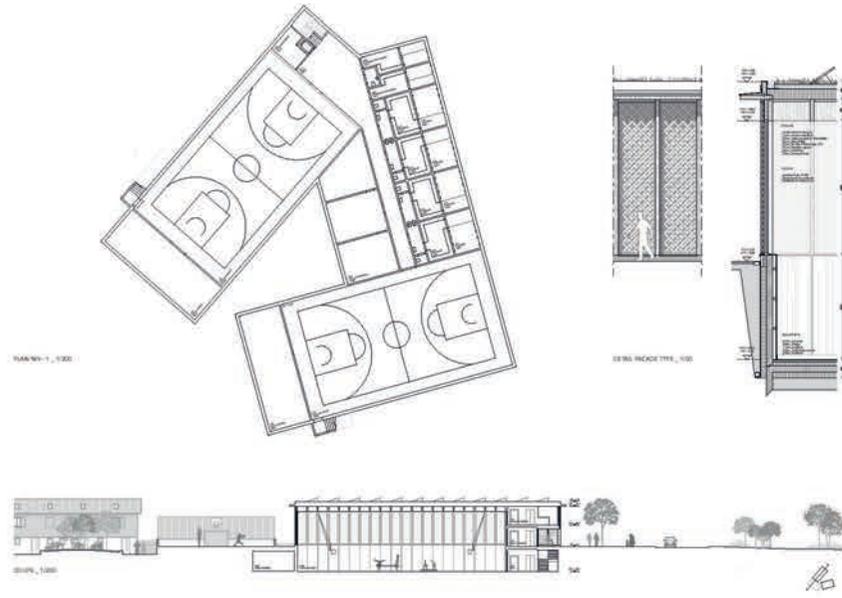
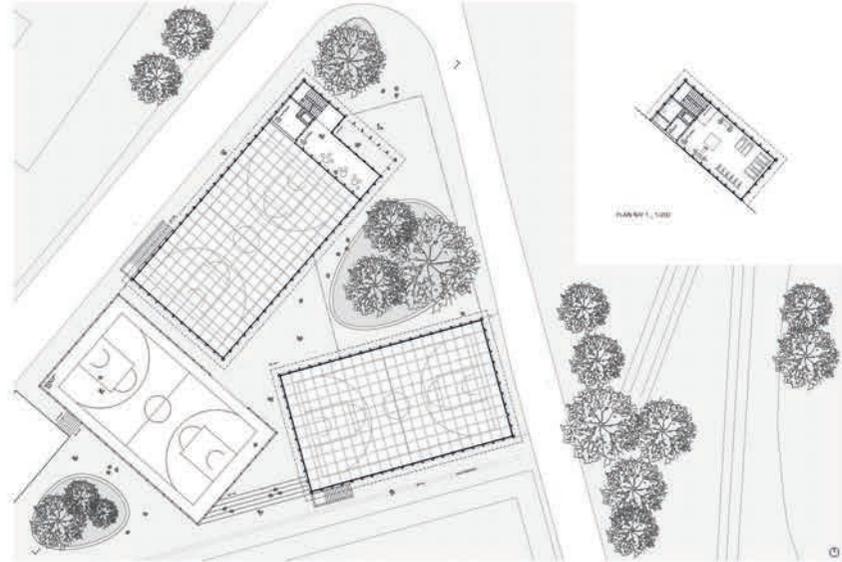
**AMBIENTANTS EXTÉRIEURS**  
 Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé. Ils comprennent des zones de jeux, des espaces verts et des zones de détente. Les aménagements extérieurs sont conçus pour être durables et adaptés aux conditions climatiques locales.

**ORGANISATION INTERNE**

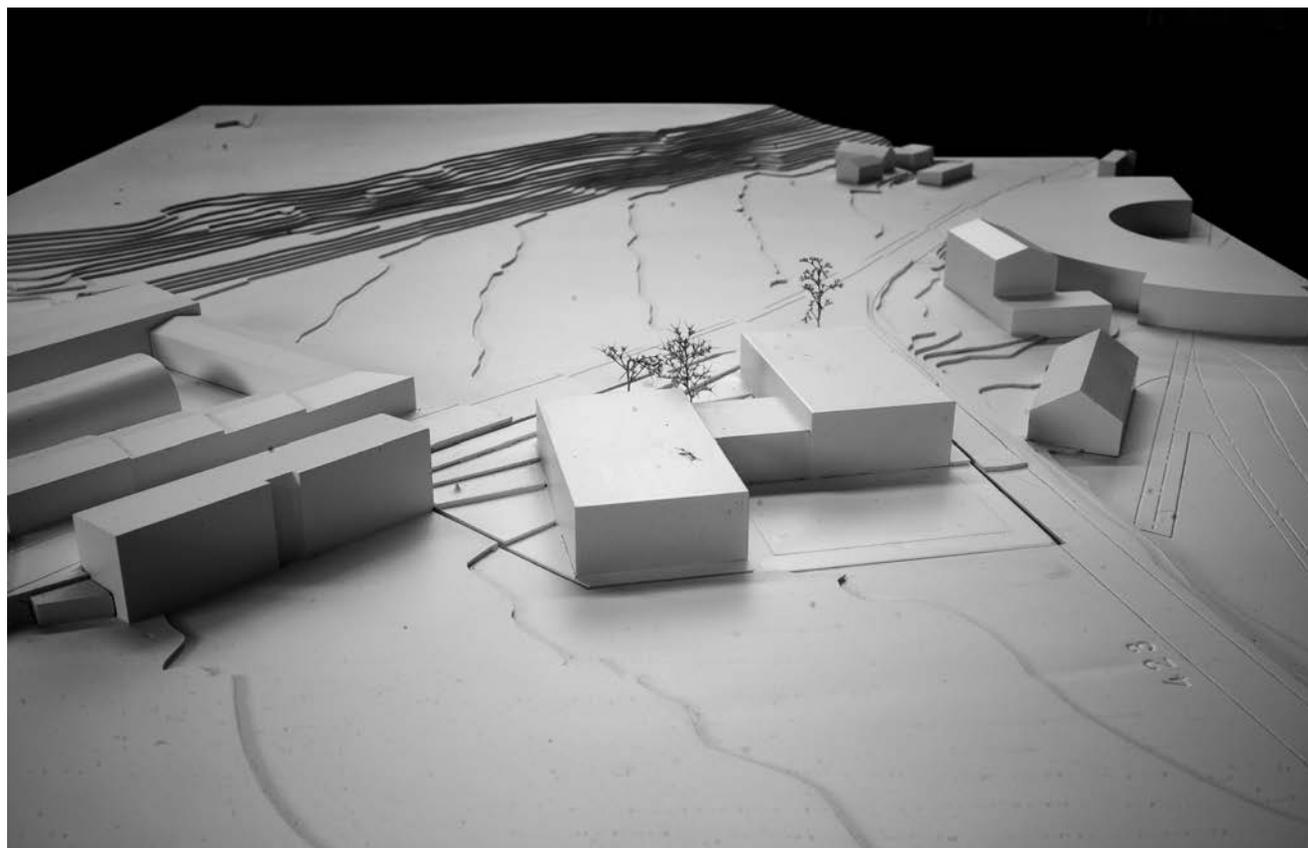
La répartition des locaux est conçue pour faciliter les échanges et les activités pédagogiques. Les locaux sont organisés en fonction des besoins des différents niveaux de l'école. Les espaces communs sont conçus pour être accueillants et adaptés aux activités de groupe.

Les locaux sont conçus pour être durables et adaptés aux conditions climatiques locales. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Les aménagements intérieurs sont conçus pour être confortables et adaptés aux besoins des élèves et des enseignants.

Les locaux sont conçus pour être accessibles à tous les élèves. Les aménagements intérieurs sont conçus pour être sécurisés et adaptés aux besoins des élèves à besoins particuliers. Les aménagements extérieurs sont conçus pour être durables et adaptés aux conditions climatiques locales.







**N°14 KLIPPA**

2<sup>ÈME</sup> RANG / 2<sup>ÈME</sup> PRIX

RBRC ARCHITECTES SÀRL, FRIBOURG

**Collaborateurs :**

Frédéric Chollet, Christian Rodrigues, Paola Basso Ricci

94

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE 2401, MONTREUX

**Collaborateurs :**

Julien Pathé, Luca Varini

L'implantation de deux salles de gym simple, disposées en quinconce, répond de manière intelligente à la forme de la parcelle et s'inscrit avec sensibilité dans la topographie naturelle. Un volume d'accès, de taille plus modeste, relie les deux salles de gym semi-enterrées et crée une entrée traversante bien dimensionnée avec des fenêtres intérieures donnant sur les salles de gym.

Le jury s'interroge sur la qualité des abords extérieurs, en particulier sur les triangles résiduels qui sont jugé peu qualitatifs. L'importante excavation du sous-sol, qui dépasse l'emprise du volume hors sol, péjore la qualité des aménagements extérieurs.

L'orientation des ouvertures des deux salles de gym dans la longueur du volume est saluée par le jury, qui se réjouit du cadrage des dégagements visuels sur le paysage environnant. La structuration verticale des façades est appréciée et confère une belle élégance aux volumes. Ce principe repris pour les façades intérieures, témoigne d'une interaction forte entre la spatialité cloisonnée des salles de gym et leurs espaces auxiliaires.

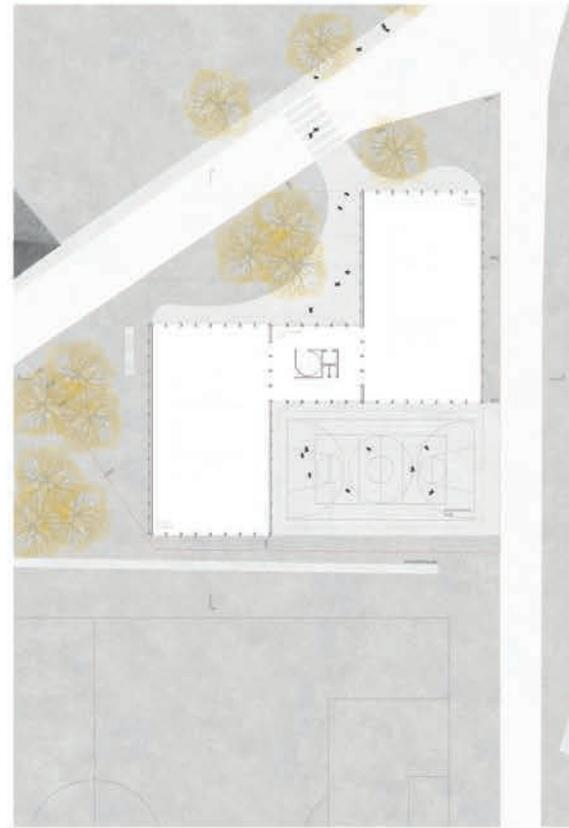
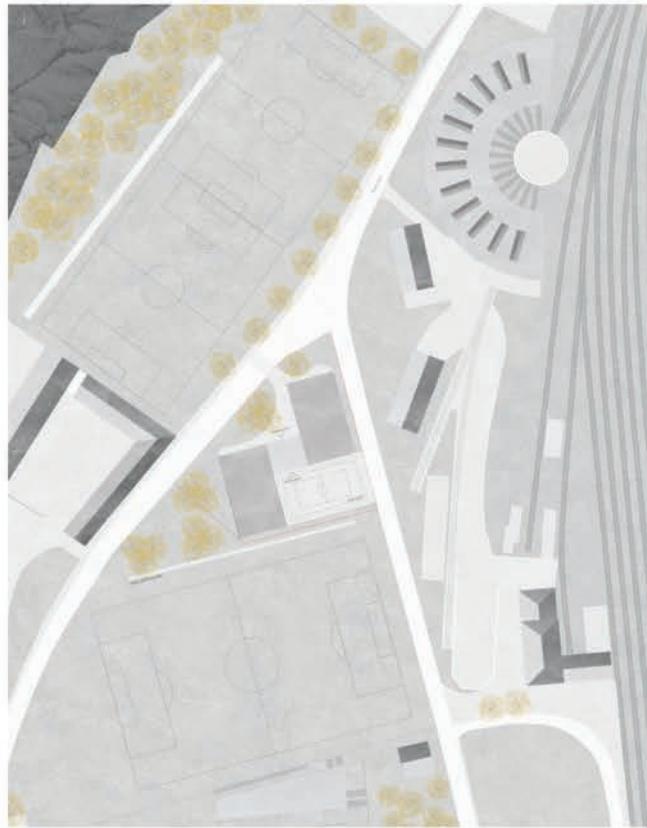
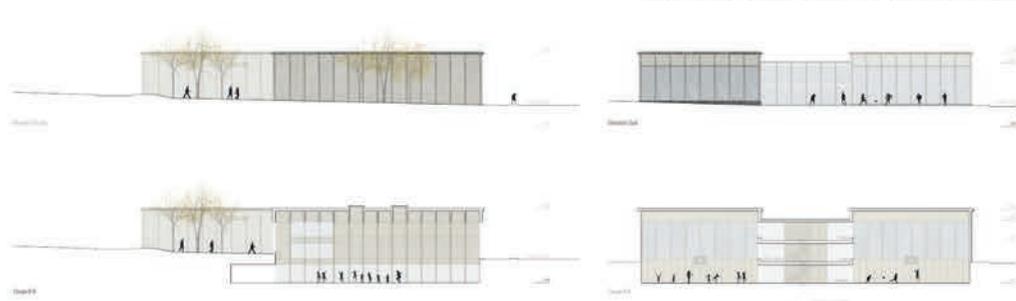
La disposition de la salle de fitness à l'étage est adéquate. L'organisation du sous-sol est claire et rationnelle. La mention en coupe d'un local technique au 2<sup>ème</sup> sous-sol, la manière de traiter la sortie de secours, ainsi que le dimensionnement étriqué du noyau central de distribution, sont par contre problématiques.

La partie enterrée est conçue en béton et sert de socle à la structure hors terre en bois. La structure en bois se compose d'une toiture avec des poutres, qui s'appuient sur des murs et des colonnes. Le comportement unidirectionnel de la structure est très cohérent avec la structure proposée, de même que sa matérialité, car il s'agit d'une toiture peu sensible aux vibrations. Le contreventement de la structure est assuré par les murs de la construction, tant périphériques que le noyau interne, permettant d'assurer la stabilité vis-à-vis des actions horizontales. La mention du réemploi de certains éléments des bâtiments existants provenant des démolitions du lycée-collège est appréciée.

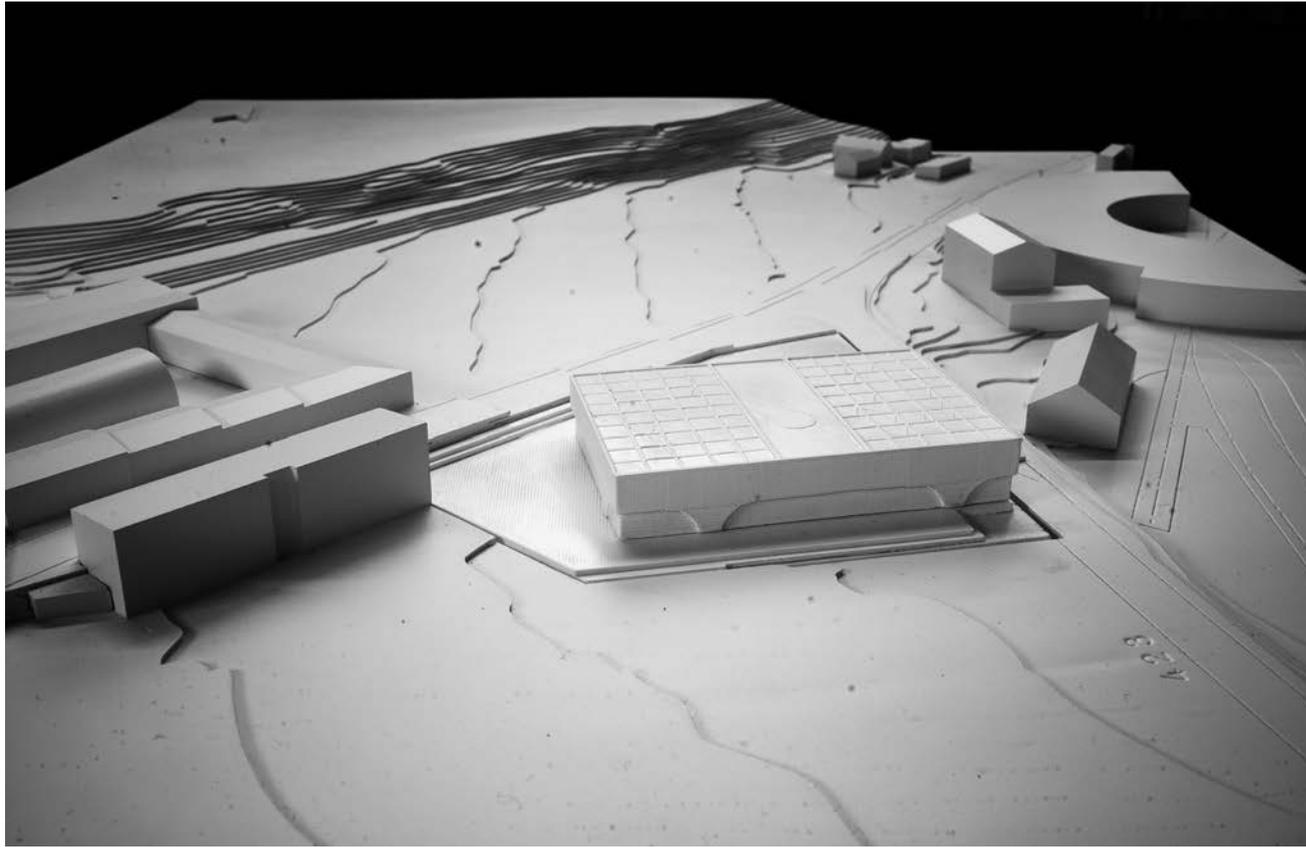
KLIPPA



CONCOURS POUR L'EXTENSION ET LA RENOVATION DU LYCEE COLLEGE DE L'ABBAYE DE SAINT MAURICE







**N°25 PIF ET HERCULE**

3<sup>ÈME</sup> RANG / 1<sup>ÈRE</sup> MENTION

MEÏ STUDIO SÀRL, BELFAUX

**Collaborateurs :**

Fabrice Schwaller, Alexis Luc

98

LE COLLECTIF SÀRL, CAROUGE

**Collaborateurs :**

Jean-Marc Nusbaumer, John-Alexandre Magnin, Friedrich Kalix,

Thibault Favre, Giomar Diaz, Jules Goy, Jeremy Raphel

Par l'implantation d'un volume rectangulaire parallèle du côté chemin Vers Pré et en retrait de la parcelle triangulaire au nord, le projet réussi à créer une place ponctuellement arborisée pour accueillir les élèves du collège. Le terrain multisport est placé à l'est et une série de gradins-escaliers crée une transition entre bâtiment et parc sportif au sud.

Le projet s'intègre au travers d'une volumétrie rectangulaire qui abrite deux salles de sports semi-enterrées ouvertes en direction d'un grand espace central. Un espace de qualité s'ouvre autant vers la place d'entrée que du côté du parc sportif au sud. Deux volumes ronds ponctuent habilement l'espace et hébergent des escaliers en colimaçons et un ascenseur qui donne accès aux vestiaires et aux salles de sports au niveau inférieur, à la salle de fitness et à la technique au niveau supérieur. Les deux salles de sports bénéficient sur trois côtés d'un apport de lumière naturelle par des façades vitrées. Si le jury souligne la qualité spatiale de l'entrée et des salles de sports il regrette l'exiguïté de la spatialité des accès aux salles et aux vestiaires.

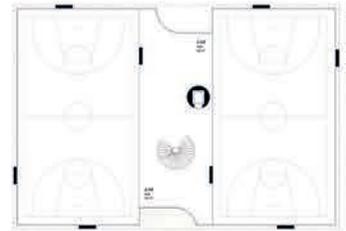
L'expression architecturale fait directement référence au contexte rocheux, par une structure supérieure, expressive lourde en béton projeté, surélevée par huit piliers arrondis qui proposent une façade identitaire. Entre la structure lourde et les parties enterrées, est mis en place une façade vitrée pour obtenir une transparence et une continuité avec l'espace public.

La toiture est composée d'une grille de poutres bidirectionnelles en béton recyclé. Ce choix est cohérent avec des portées différentes selon les armatures et précontraintes disposées, mais pourrait être optimisée sous la forme d'une dalle unidirectionnelle. Les poutres reposent sur un sommier périphérique qui est relié monolithiquement au socle, assurant la stabilité horizontale de l'ensemble. Il s'agit d'une structure robuste et efficace, qui nécessite toutefois un traitement adapté des ponts de froid ou de l'enveloppe thermique.

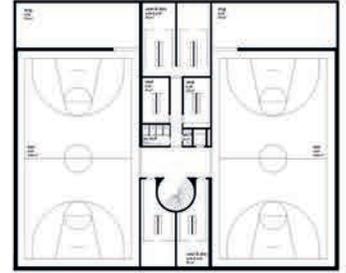
Si les espaces publics, la perméabilité de l'espace intérieur et l'expression architecturale sont salués par le jury, l'implantation du terrain multisport et l'exiguïté au niveau de l'entrée des salles de sports et des vestiaires, sont par contre jugées peu convaincantes.



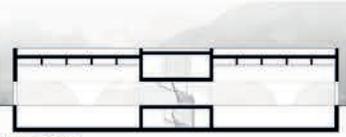
le étage 1:200



rez-de-chaussée 1:200



rez-de-chaussée 1:200



coupe transversale 1:200



coupe Nord 1:200



**Contexte**  
 Le projet architectural consiste de quatre salles de sport situées au-dessus de l'église de Saint-Hilaire dans le parc scolaire. Le projet est le fruit d'un concours d'architecture lancé par le conseil municipal. Son emplacement stratégique entre les deux axes de la zone sportive du lycée (Bassin de Natation et Tennis) offre un site privilégié et une visibilité remarquable. Le projet est également en lien avec le développement du territoire local et la revitalisation de la zone scolaire.

**Préambule**  
 La gymnastique est un sport qui nécessite un espace adapté. Le projet est le fruit d'un concours d'architecture lancé par le conseil municipal. Son emplacement stratégique entre les deux axes de la zone sportive du lycée (Bassin de Natation et Tennis) offre un site privilégié et une visibilité remarquable. Le projet est également en lien avec le développement du territoire local et la revitalisation de la zone scolaire.

**Le projet**  
 Le projet consiste à concevoir quatre salles de sport situées au-dessus de l'église de Saint-Hilaire dans le parc scolaire. Le projet est le fruit d'un concours d'architecture lancé par le conseil municipal. Son emplacement stratégique entre les deux axes de la zone sportive du lycée (Bassin de Natation et Tennis) offre un site privilégié et une visibilité remarquable. Le projet est également en lien avec le développement du territoire local et la revitalisation de la zone scolaire.

**Le bâtiment**  
 Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins des utilisateurs. Il est composé de quatre salles de sport situées au-dessus de l'église de Saint-Hilaire dans le parc scolaire. Le projet est le fruit d'un concours d'architecture lancé par le conseil municipal. Son emplacement stratégique entre les deux axes de la zone sportive du lycée (Bassin de Natation et Tennis) offre un site privilégié et une visibilité remarquable. Le projet est également en lien avec le développement du territoire local et la revitalisation de la zone scolaire.

**Conclusion**  
 Le projet est le fruit d'un concours d'architecture lancé par le conseil municipal. Son emplacement stratégique entre les deux axes de la zone sportive du lycée (Bassin de Natation et Tennis) offre un site privilégié et une visibilité remarquable. Le projet est également en lien avec le développement du territoire local et la revitalisation de la zone scolaire.



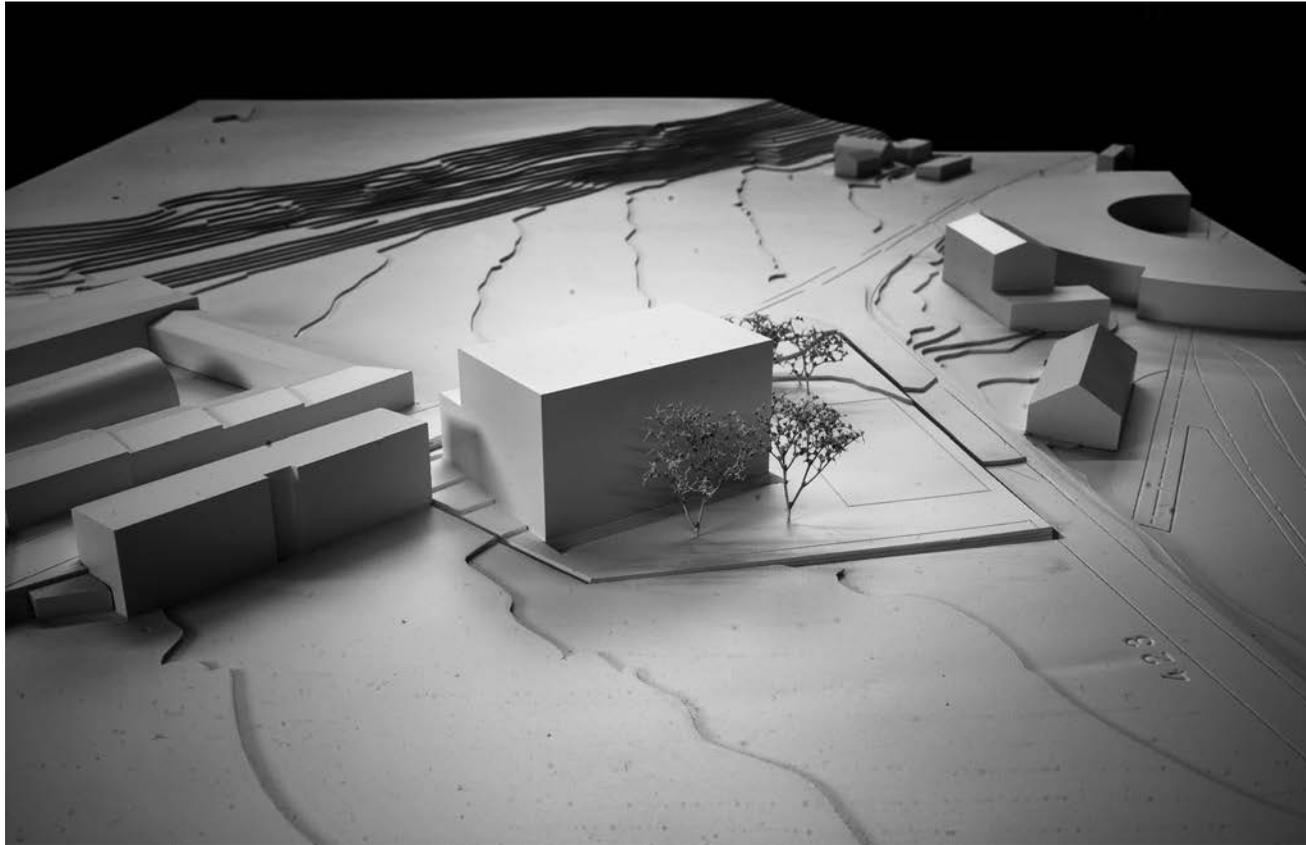
coupe longitudinale 1:200



coupe Ouest 1:200

# N°25 PIF ET HERCULE





**N°19 VIVE CHAPPA Z**

4<sup>ÈME</sup> RANG / 3<sup>ÈME</sup> PRIX

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Vincent Barindelli, Guillaume Planchamp, Cyrille Fort, Vincent Cainjo, Raluca Tudor

102

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Roberto Peruzzi, David Udriot, Daniel Nguyen, Frédéric Rossoz

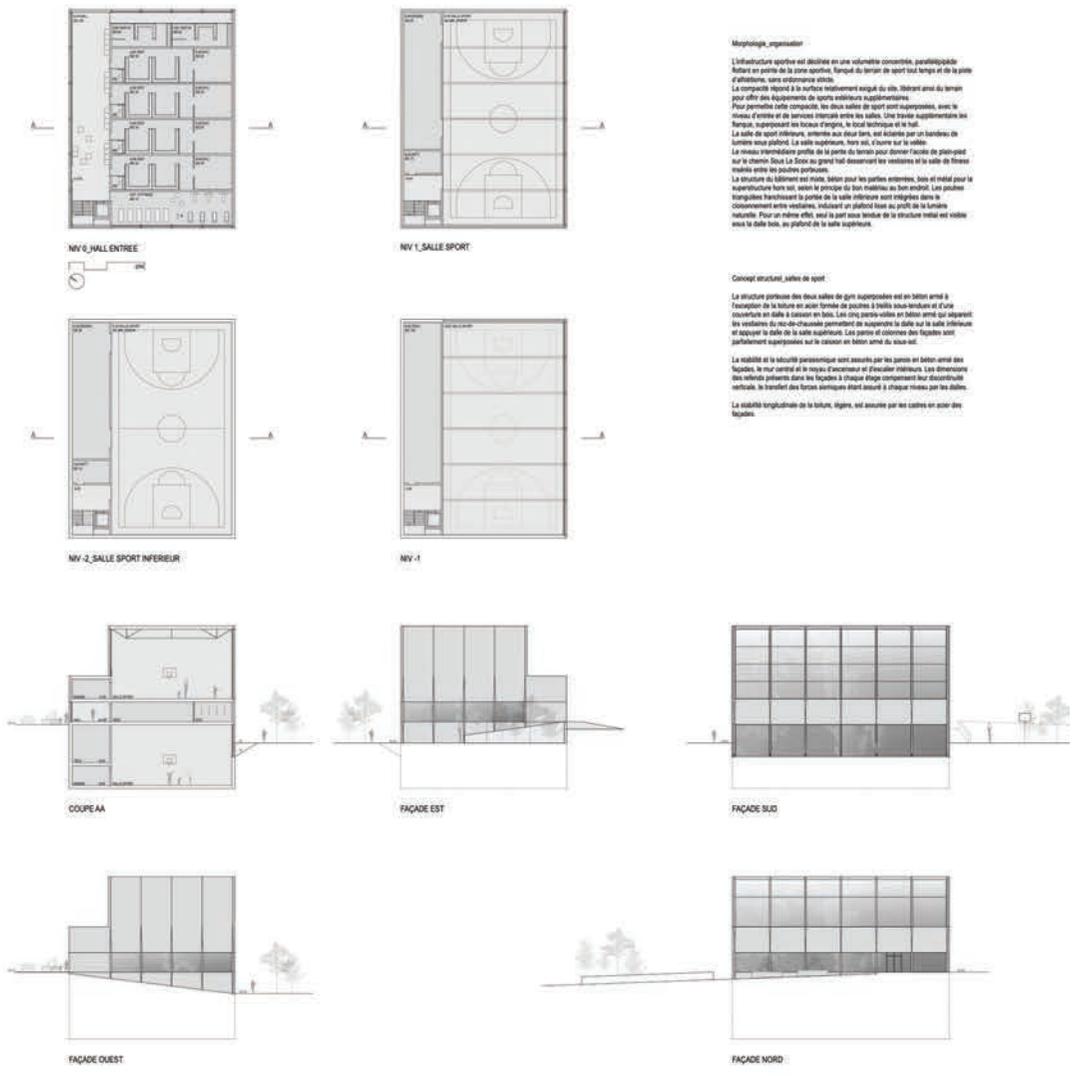
En réponse à l'exiguïté du site, le projet propose l'implantation d'un bâtiment ponctuel avec un impact au sol réduit. Pour permettre cette compacité l'auteur du projet superpose les deux salles de sport et répartit l'entier du programme sur quatre niveaux. L'insertion du volume tire profit de la topographie existante et minimise la hauteur du bâtiment en relation au contexte.

Le bâtiment se positionne librement en rapport aux géométries existantes dégageant une placette d'accès connectée au chemin du Scex. Ce parti d'implantation permet de libérer de toute construction l'angle-est du périmètre et de renforcer l'aspect végétal du lieu. Le traitement des espaces extérieurs proposés permet et renforce une connection naturelle des infrastructures de sport existantes. Un jeu de rampes relie les différents niveaux et créé des accès fluides aux places de sport.

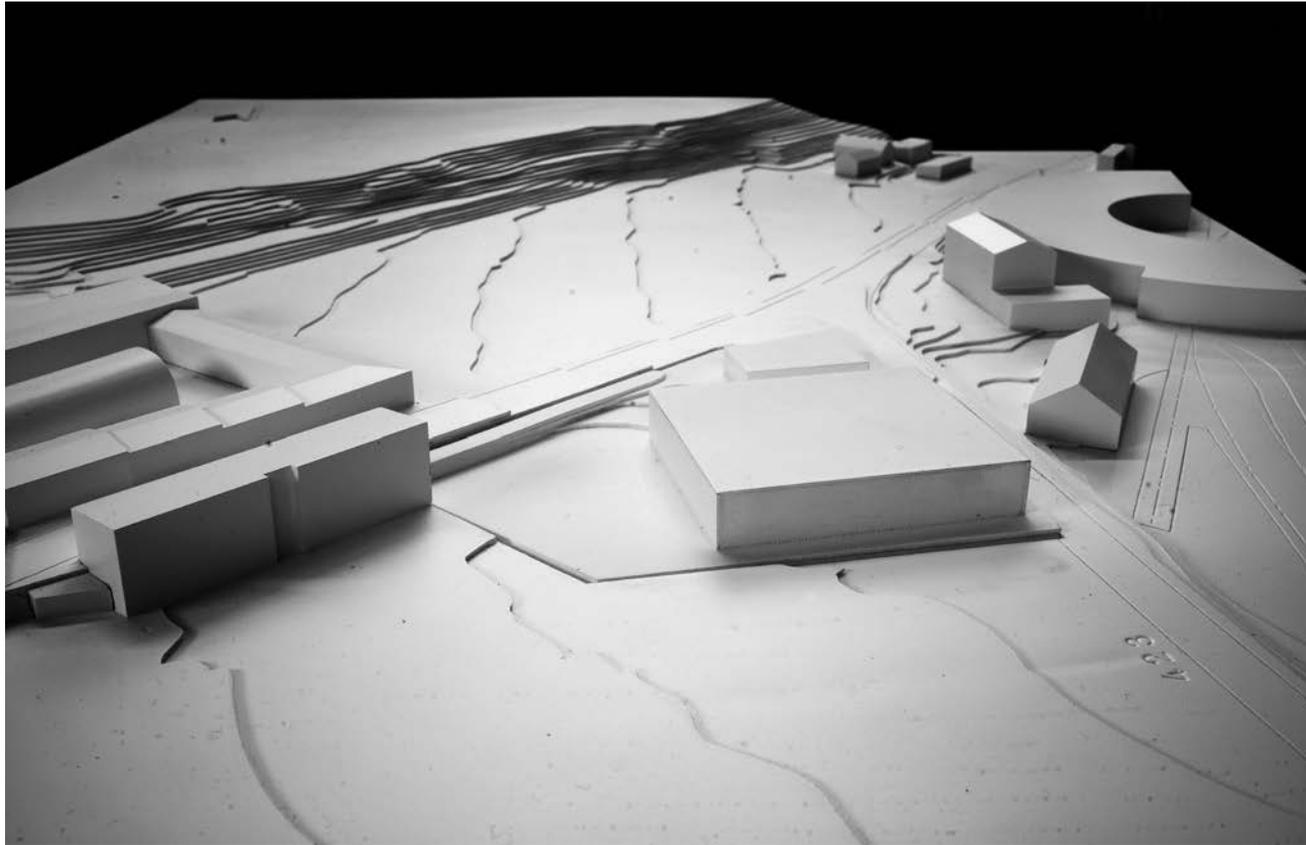
L'ensemble des vestiaires et l'espace fitness trouvent subtilement place de plein pied au rez-de-chaussée en lien direct avec les accès. Cet étage, marqué par la présence de cinq parois-voiles en béton devient l'élément structurel commun aux deux salles de sport. Si la conception de la coupe et la mise en place du programme se comprend sous l'angle de la volumétrie et de la structure, il en résulte deux salles aux configurations contrastées. Une salle en hauteur privilégiée avec vue, de grandes surfaces vitrées et un accès aisé. La deuxième salle devant s'affranchir d'un accès correspondant à la hauteur totale de la salle de sport est pénalisée par sa situation majoritairement enterrée.

La nouvelle construction considère une superposition des salles avec un langage structural adapté. La dalle béton entre les salles est conçue de manière cohérente, avec l'emploi des voiles des vestiaires. Cela apporte une raideur et une masse suffisante pour maîtriser les potentielles vibrations. Le sous-sol, d'une certaine profondeur, demande l'emploi de travaux spéciaux.

Dans la thématique des propositions de superposition des salles de sport, ce projet démontre la meilleure intégration au site. Le bâtiment et ses aménagements développent une interface pertinente avec l'infrastructure sportive existante. Malgré l'insertion adéquate du gabarit, le jury se questionne sur cette intervention architecturale qui laisse plus difficilement entrevoir la suite du développement futur de cette zone de loisirs et de sport, en terme de rapport d'échelle et de caractère au lieu. Il regrette également certaines conséquences sur les distributions du programme en partie inférieure et la disparité entre les deux salles de sport.







**N°36 CONEXIVUS**  
5<sup>ÈME</sup> RANG / 2<sup>ÈME</sup> MENTION

VARONE VILLÉ PAPON & PARTENAIRES SA, SION

**Collaborateurs :**

Serge Villé, Philippe Cajoux, Nina Robyr, Carine Romy

106

PINI GOUPE SA, SION

**Collaborateurs :**

Tor Lundstroem

Les auteurs du projet prévoient l'insertion de deux volumes d'échelles distinctes sur le périmètre du concours. Côté chemin Vers Pré, s'implante le volume principal contenant les salles de sport. Au nord, un gabarit modeste assure l'interface d'entrée et d'accès au programme situé principalement à un niveau inférieur de la place. Le long du chemin Sous Le Scex, un nouveau mur est projeté afin de qualifier une place unitaire minérale d'un seul tenant. Cette intervention sur la topographie permet d'assurer le lien entre les différents bâtiments et d'aménager le terrain multi-sport.

Le volume définissant l'accès au nouvel édifice devient un signal sur les chemins bordants le site et assure l'articulation avec les différents flux piétons. Les deux salles semi-enterrées sont réunies pour exprimer une volumétrie basse, transparente et unitaire. L'entrée est positionnée entre les deux volumes et permet d'accéder à un hall ainsi qu'à la salle de fitness. Dans un dispositif architectural relativement banal, les utilisateurs sont conduits au niveau inférieur. L'organisation du plan est rationnelle afin d'assurer un accès direct aux salles de gym. Le jury regrette le manque de qualité spatiale, ceci en terme de parcours et de lumière dans la transition des deux niveaux.

Le peu d'information donnée concernant les intentions architecturales à différents niveaux interroge le jury sur la conception des façades. Au niveau structurel, le projet propose une toiture en bois pour franchir les portées de la salle double. Ce choix est considéré comme adapté, les éléments étant légers et la solution pouvant se préfabriquer. Malgré la faisabilité du concept, il pourrait être étudié une optimisation sans entretoise métallique, car cet élément n'est pas indispensable pour des charges uniformément réparties d'où résultent des détails complexes dans les raccords des poutres en bois.

Les aménagements extérieurs proposés majoritairement en surfaces minérales et délimités par un mur conséquent, manquent de sensibilité et ne correspondent pas au contexte de site ouvert, sportif et paysagé.

Les qualités relevées sont principalement liées au choix d'implantation et au rapport d'échelle du projet avec son contexte, qui malgré l'effet impactant «salle double» réussi à proposer une image pavillonnaire des volumes. Le discours architectural semble lié à des choix rationnels et économiques ce qui laisse apparaître un manque de clarté dans les intentions et le langage architectural.

Si le jury a pu échangé sur ce projet afin de nourrir les réflexions liées au concours, il en résulte que la proposition de construire une salle double de gym ne correspond pas aux souhaits des maîtres d'ouvrages et du programme des locaux. Une séparation des salles avec rideau impacte négativement l'utilisation quotidienne et l'enseignement.

Plan de situation 1:500

Plan du rez-de-chaussée 1:200

Plan du sous-sol 1:200

Schéma construction 1:500

Schéma structurel 1:500

le salle de gymnastique sera construite en structure bois sur un socle enterré en béton armé. Une poutre centrale en acier, protégée au niveau du centre, gère de manière optimale le bâtiment.

le confortement du bâtiment sera assuré par des colonnes en acier (profil I-beam), D=25 mm sur quatre angles de la salle de sport.

Façade nord 1:200

Façade ouest 1:200

Façade sud 1:200

Façade est 1:200

Coupe A-A 1:200

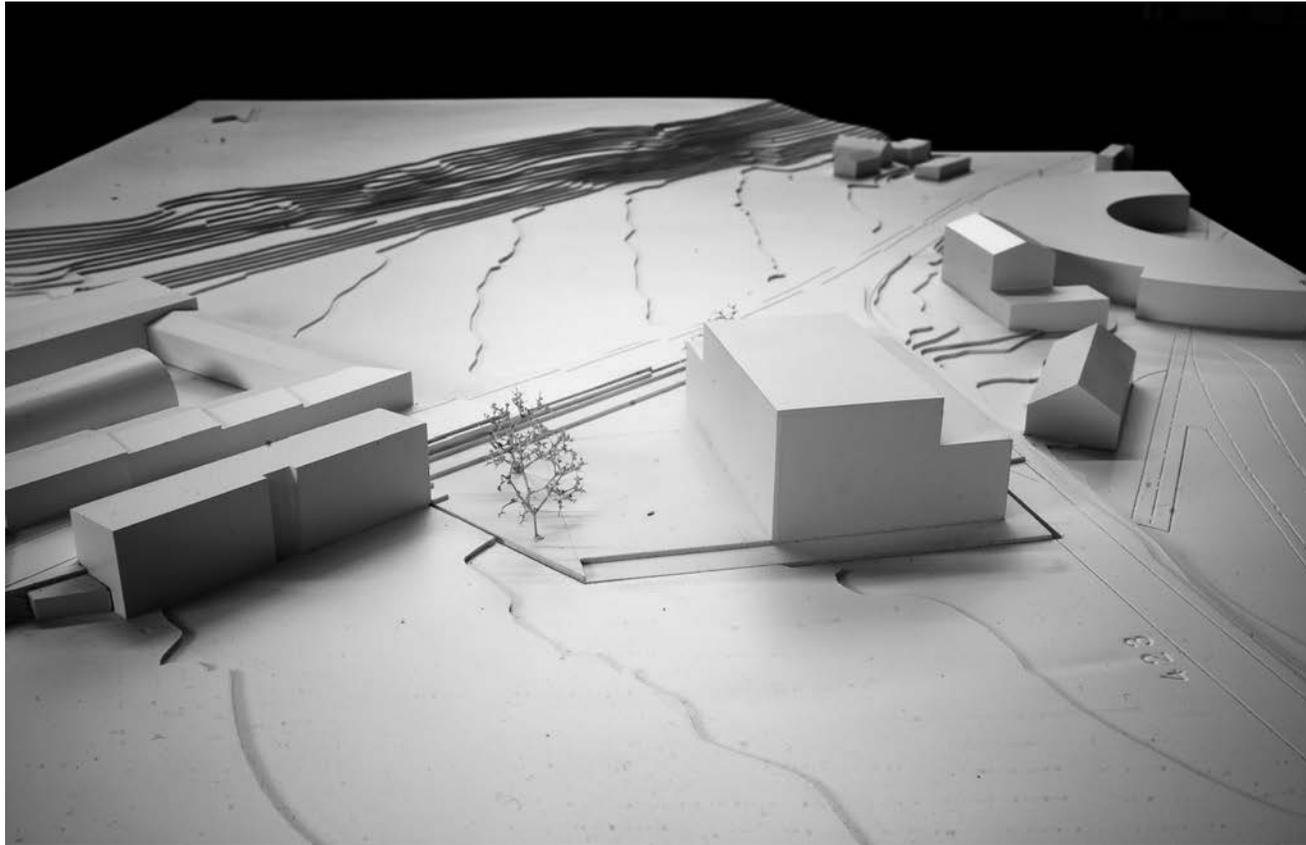
Coupe B-B 1:200

Coupe C-C 1:200

CONEXIVUS

N°36 CONEXIVUS





**N°27 VICTORINOX**

6<sup>ÈME</sup> RANG / 4<sup>ÈME</sup> PRIX

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

**Collaborateurs :**

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Fabio Rosado, Magnolia Jacquier

110

SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ & PRALONG SION SA, SION

**Collaborateurs :**

Xavier Mittaz, Pierre-François Décoppet, Christophe Gertsch

La nouvelle volumétrie proposée s'implante le long du chemin Vers Pré et dégage deux espaces extérieurs majeurs, soit une place d'accès au nord et le terrain multisports au centre du périmètre concerné. Le projet se distingue par le choix de superposer les deux salles de sport l'une sur l'autre. Par son échelle affirmée, le bâtiment vient ponctuer l'intersection des différents chemins d'accès et marque fortement le site et le paysage plus lointain.

L'auteur du projet cherche à développer des réponses pragmatiques à ce dispositif architectural particulier. L'organisation du programme s'exprime clairement sur la coupe transversale qui se veut modeste et permet d'assurer des parcours efficaces pour les utilisateurs.

Au niveau de l'entrée, sont disposés les espaces les plus «communs aux deux salles» ; le fitness et les locaux des enseignants, surplombant la salle de gym semi-enterrée et donnant un accès direct aux terrains extérieurs. Le système de distribution des vestiaires se fait sur le long côté des aires de jeux, ponctué aux deux extrémités par les escaliers desservant les différents niveaux. La typologie du plan et la mise en place du programme est réalisée de manière cohérente.

Le traitement des façades tire parti des différentes orientations. La conception des parties pleines et vitrées est pensée avec soin et précision. En rapport au contexte et aux questions environnementales le projet est prévu entièrement en construction bois à l'exception des parties enterrées. Si le jury comprend les choix constructifs proposés, il s'interroge toutefois sur la pertinence et le dimensionnement de la dalle en bois entre les deux salles. Elle semble avoir une dimension relativement faible et comparable à celle de la toiture. Pourtant, ce plancher doit avoir une inertie accrue afin d'assurer un comportement vibratoire satisfaisant ceci afin de minimiser les nuisances sonores pour les utilisateurs.

Le jury apprécie l'organisation générale du projet et la cohérence retrouvée dans les différentes thématiques développées. Notamment d'avoir trouvé un certain équilibre et une équité dans le résultat architectural des deux salles qui se trouvent

dans des situations très différentes. Toutefois, malgré la recherche d'une certaine rationalité et d'une volumétrie découpée, il en résulte une masse construite avec un fort impact sur le site qui ne convainc pas le jury. Le bâtiment, ni ponctuel, ni pavillonnaire, ne parvient pas à établir un rapport clair avec son contexte immédiat et ne permet pas de l'envisager comme référence pour la suite du développement de la zone sportive et paysagère.



**Accès**

Le bâtiment est accessible par un passage d'entrée ouvert sur le monde extérieur. Il est très équilibré en termes de volume et de surface. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Il est conçu pour être un lieu de vie et de travail.



**Contexte urbain**

Le projet d'impression de la page de la page 100 est un projet de construction d'un bâtiment de bureaux. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail.

Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Il est conçu pour être un lieu de vie et de travail.

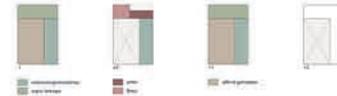


**Aménagement extérieur**

Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Il est conçu pour être un lieu de vie et de travail.

**Structure, étages, visibilité**

Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Il est conçu pour être un lieu de vie et de travail.



**Programme**

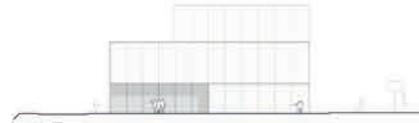
Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Il est conçu pour être un lieu de vie et de travail.

**Les étages**

Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de travail. Il est conçu pour être un lieu de vie et de travail.



Site plan | 1:200



Elevation | 1:200



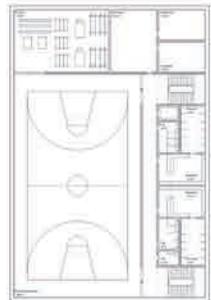
Elevation | 1:100



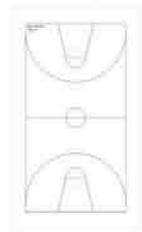
Section longitudinale | 1:200



Section transversale | 1:200



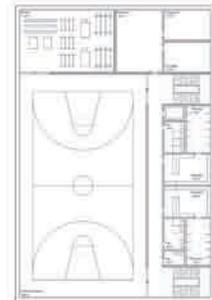
Plan | 1:200



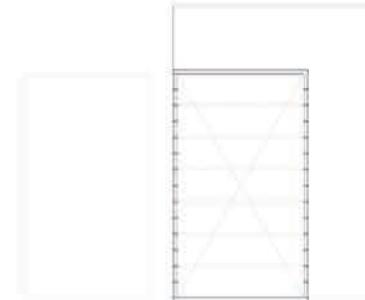
Plan | 1:200



Plan | 1:200

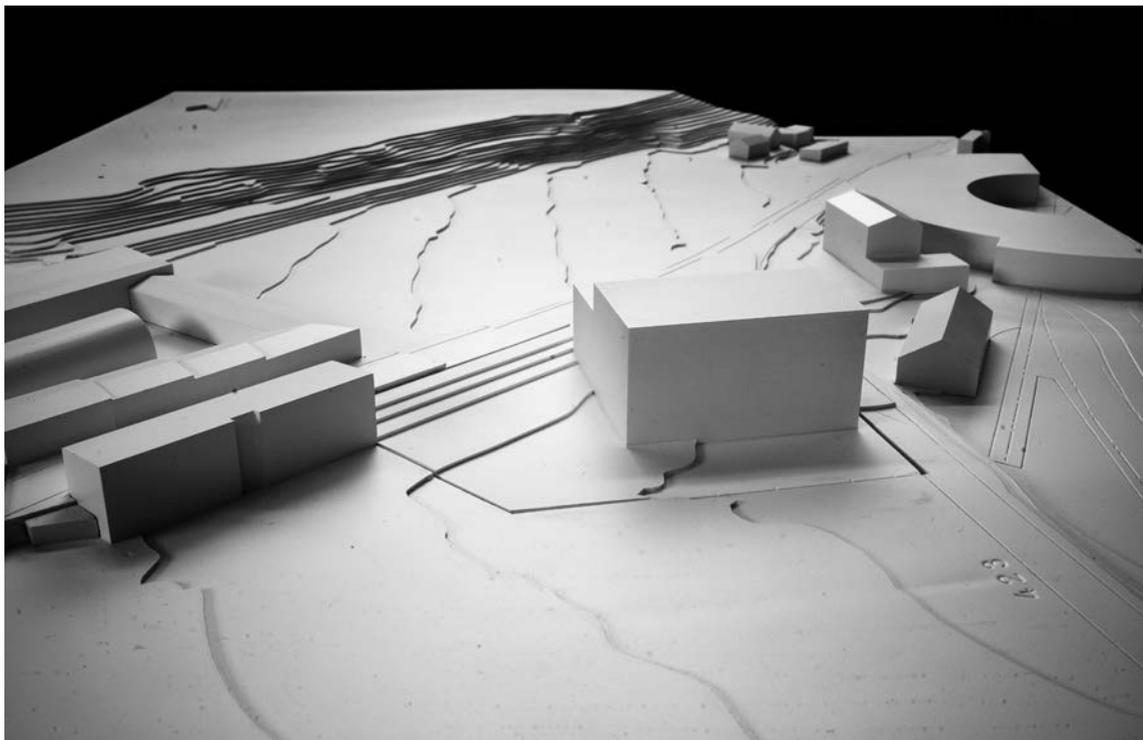


Plan | 1:200



Plan | 1:200

**PROJETS NON PRIMÉS  
ZONE SPORTIVE**



## N°01 FENÊTRE SUR COUR

BRIDEL – CARRON, ZÜRICH

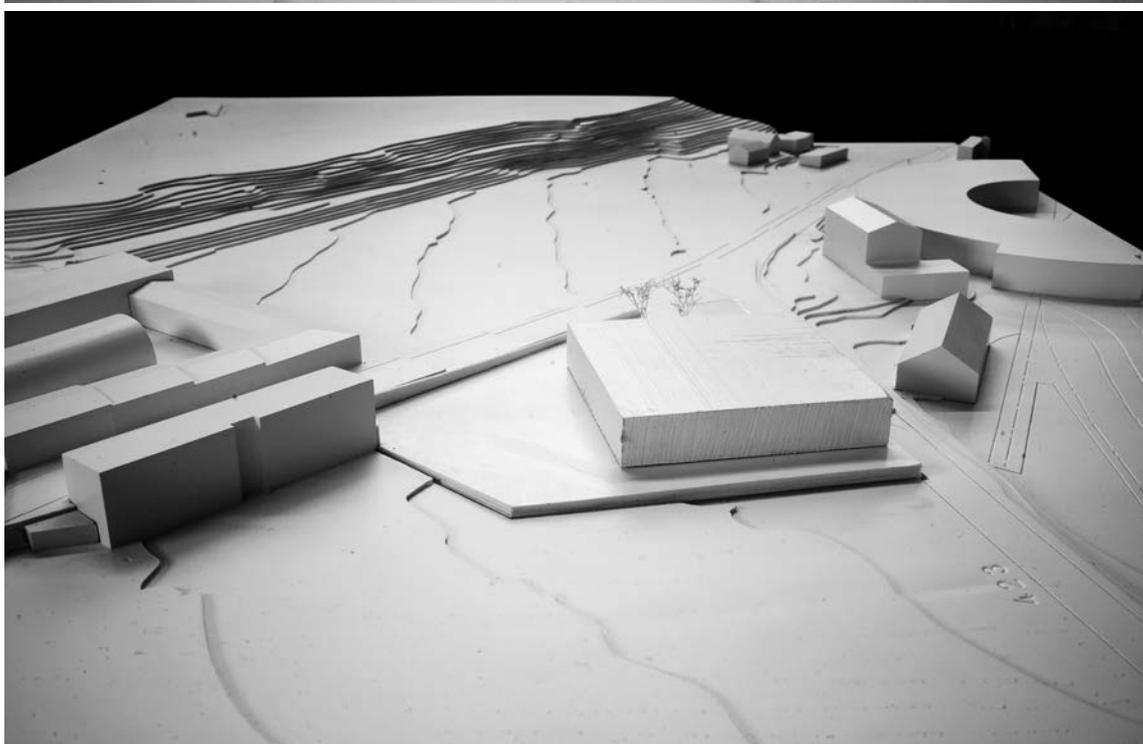
**Collaborateurs :**

Grégoire Bridel, Remy Carron

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX

**Collaborateurs :**

Stéphane Menerat, Stéphane Garin, Yanik Trokay,  
Yves Margueron



## N°02 UNE VALSE À TROIS TEMPS

RAPIN SAIZ ARCHITECTES, VEVEY

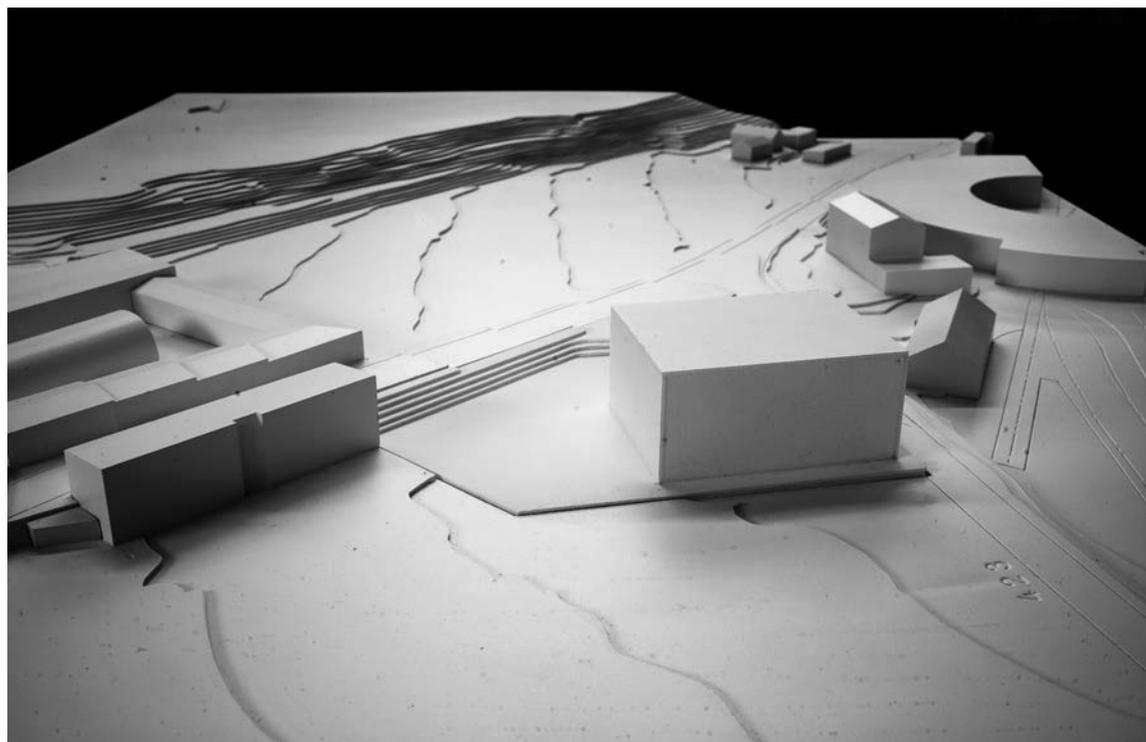
**Collaborateurs :**

Vincent Rapin, Maria Saiz, Solène Mathieu-Dumans,  
Gala Urroz, Isabella Sammarco

THETAZ INGENIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Jean-François Thétaz, Florentin Cotture, Sophie Melo,  
Sarah Holenstein, Dimitri Gabioud



### N°03 **RAMZY**

ÉVÉQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

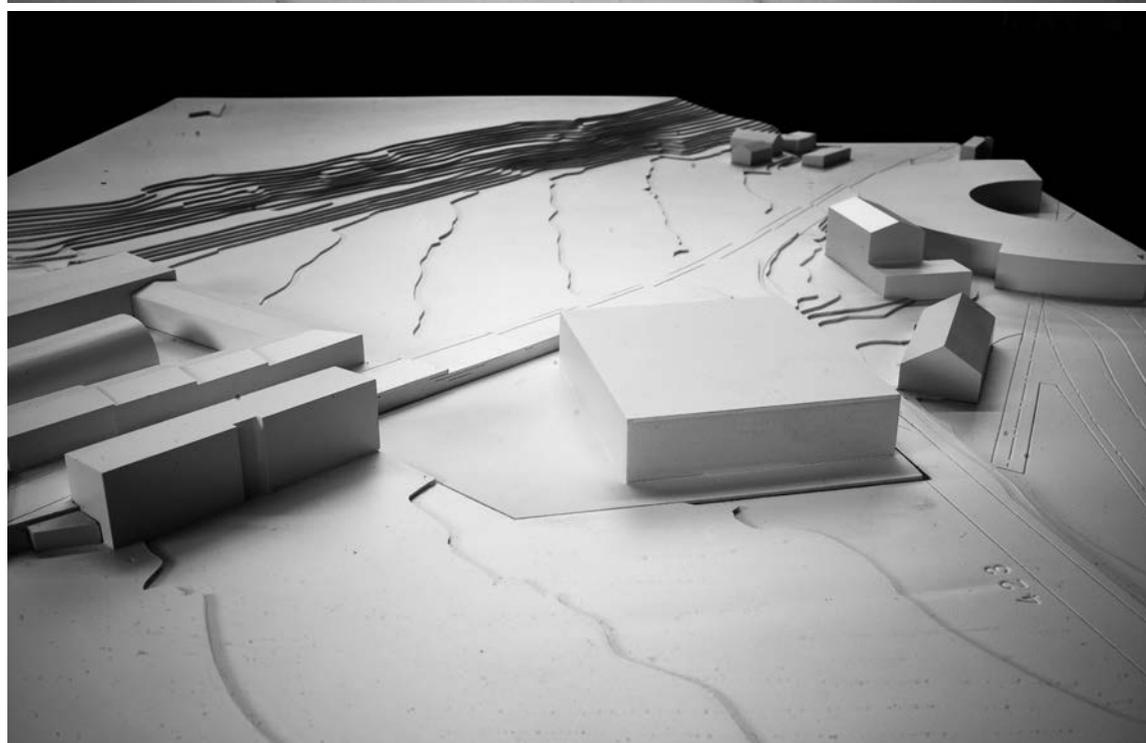
**Collaborateurs :**

Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira, Daniela Andrade, Gilian Sabatier, Jonas Chauvet, Giona Lunghi, Alexandre Rouiller

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA,  
COLLOMBEY-MURAZ

**Collaborateurs :**

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey, Jérémie Theubet, Félix Besson, Damien Kaltenrieder, Grégoire Bruchez



### N°04 **ABYBY**

GAGLIARDI SIMONET SARL, ZURICH

**Collaborateurs :**

Tim Simonet, Tobias Gagliardi, Patrice Gagliardi

VERMEIL ARCHITECTES SARL, SION

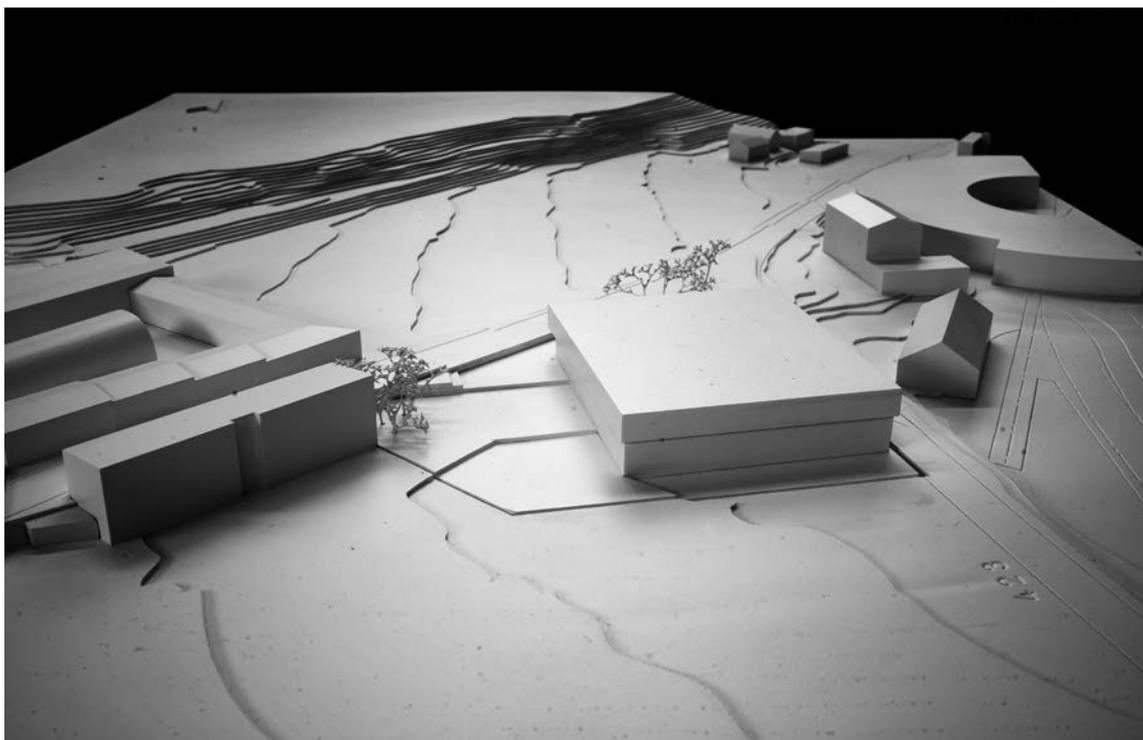
**Collaborateurs :**

Pauline Roduit, Cynthia Maye

DE SAXO INGENIEURS SA

**Collaborateurs :**

Joseph Dussex



## N°05 MAYA L'ABBAYE

CW ARCHITECTES SA, SION

**Collaborateurs :**

Grégoire Wenger, Joël Loutan, Kilian Héritier, Emilie Favre,  
Sofia Peirera, Lou-Anne Siggen, Matteo Ricchi,  
Nathalie Dubois, Geoffrey Rossier

ATELIER GREPT SÀRL, ST-GINGOLPH

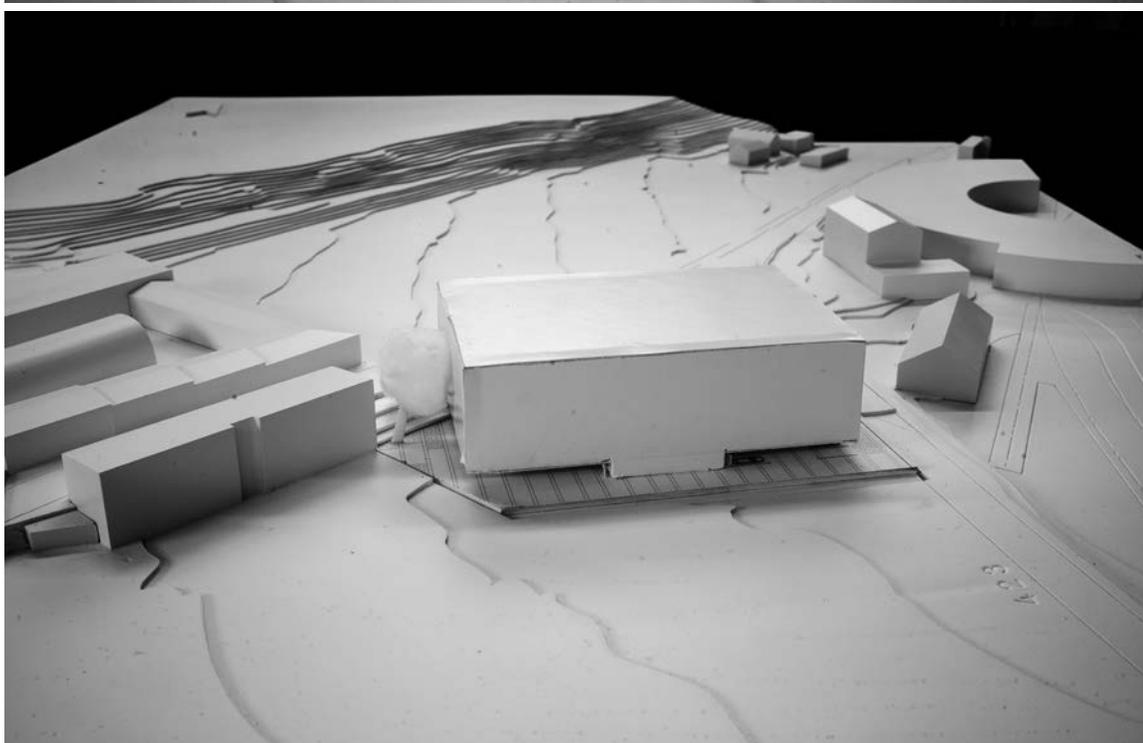
**Collaborateurs :**

Clotilde Rigaud

BPS INGÉNIEURS CONSEILS SÀRL, SION

**Collaborateurs :**

Sacha Antille



## N°06 L'ÉCOLE D'ATHÈNES

B39 ARCHITECTURE ET DESIGN CAL SIMOES  
PINTO, MONTHEY

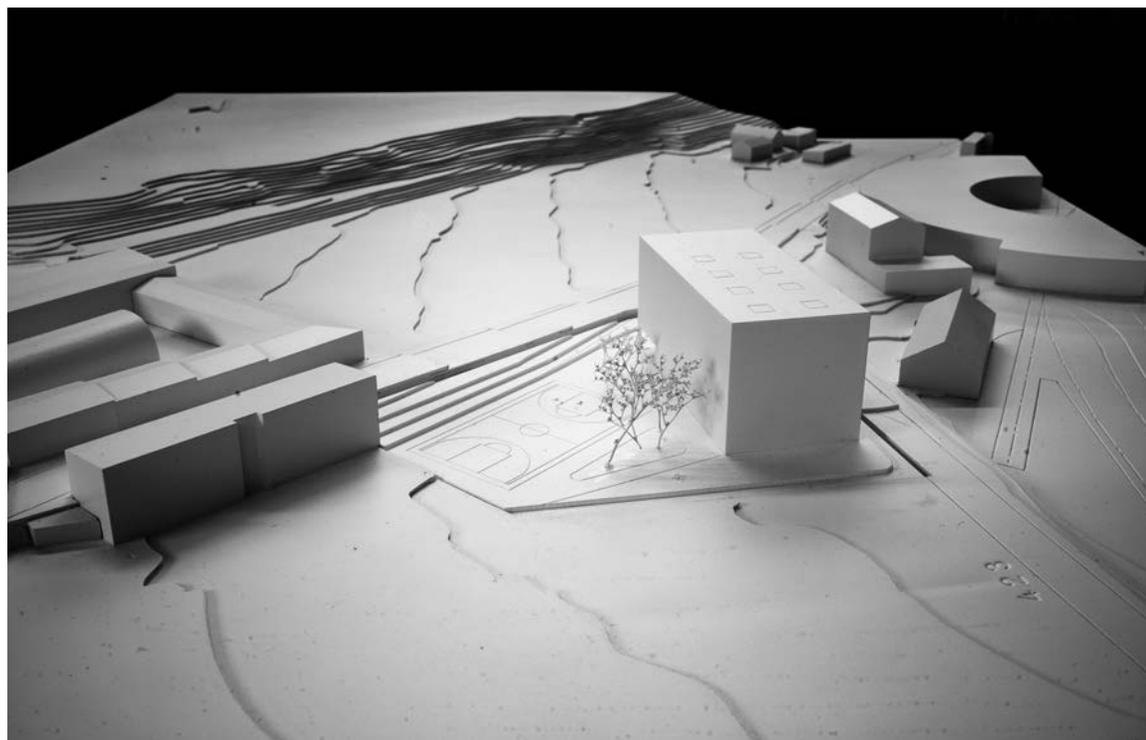
**Collaborateurs :**

Márcio César

SOLLERTIA SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Lionel Brochellaz



## N°08 MAURICE

MANN & CAPUA MANN ARCHITECTES SARL,  
LAUSANNE

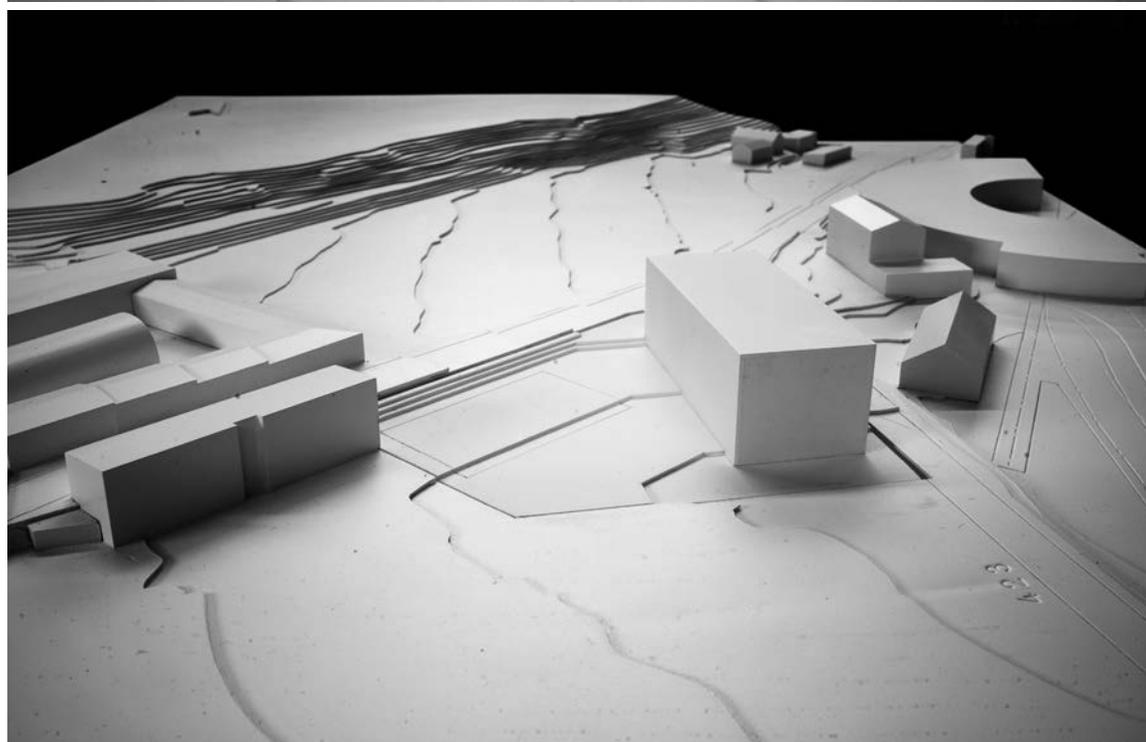
**Collaborateurs :**

Mann Graeme, Patricia Mann Patricia, Mann Adrian,  
Gaëtan Knüsli, Christofer Nasri, Jade Blanchard,  
Juliette Auer

RLJ INGENIEURS CONSEIL SA, PENTHALAZ

**Collaborateurs :**

Joël Duc



## N°09 VOIE 1

DVARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

**Collaborateurs :**

Glenn Cotter, Anne – Line Darbelley-Duss, Clémence  
Fauchère, Anna Montana Serra, Laura Mayer, Lucas Balet  
Julien Praz, Alan Zen Ruffinen

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

**Collaborateurs :**

Christian Dumoulin, Raphaël Coquoz, Sébastien Menoud,  
Gaëtan Nguyen



## N°10 LUCKY LUKE

FESSELET KRAMPULZ SARL, VEVEY

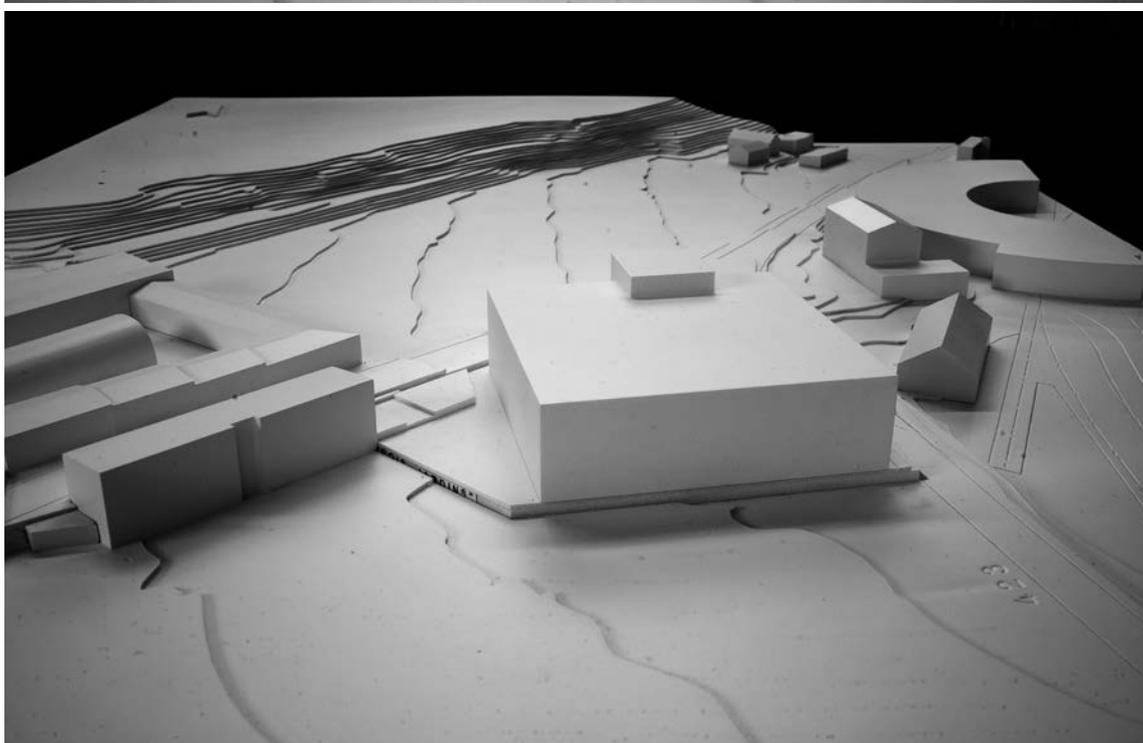
**Collaborateurs :**

Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz, Florence Nyffeler,  
Julien Friedli, Sylvain Roumier, Fanny Marois,  
Nolane Mermod

AB INGENIEURS SA, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Yves Giampietro, Lucas Resplendino



## N°11 LES TROIS JARDINS

ARCHITECTUREBURO ANDREA ROOST, BERN

**Collaborateurs :**

Andrea Roost, Damian Lisik

AEBITECH SA, BELFAUX

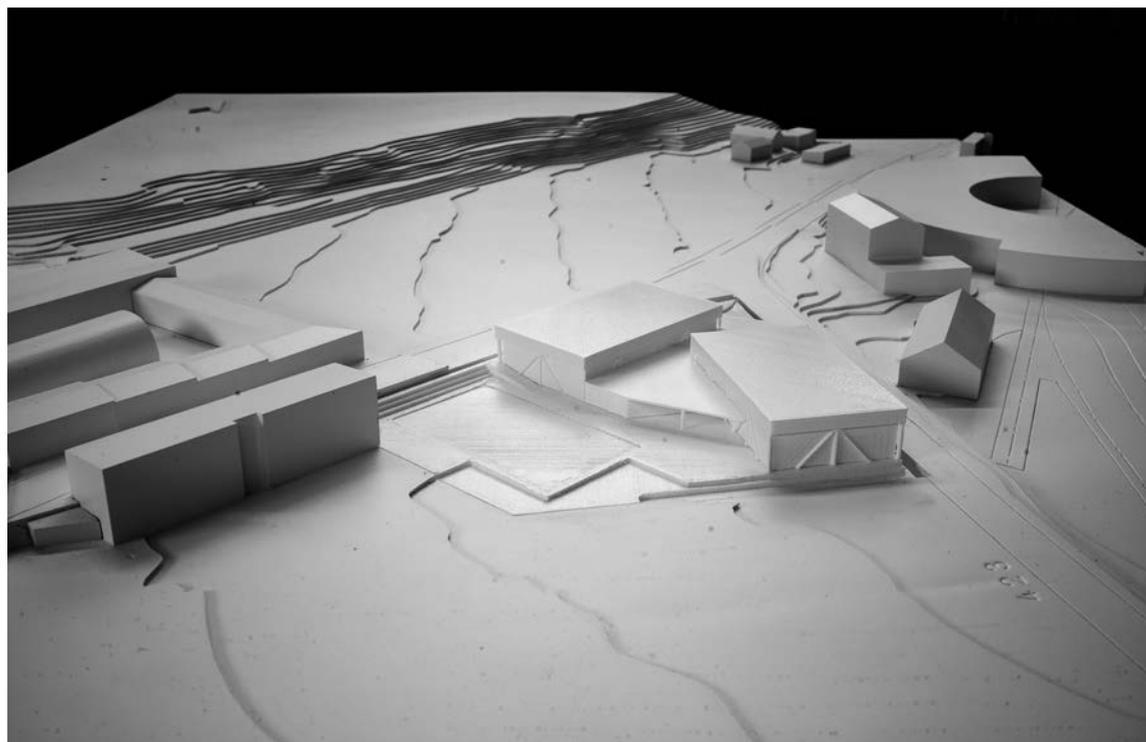
**Collaborateurs :**

Christophe Aebischer, Fabien Sciboz, Céline Jaquet,  
Jens Broch, Marie-Laure Aebischer

HARTENBACH & WENGER AG, BERN

**Collaborateurs :**

Peter Schmied, Silvan Feller, Urs Wyss



## N°12 TRINITE

STUDIO SML SARL, LAUSANNE

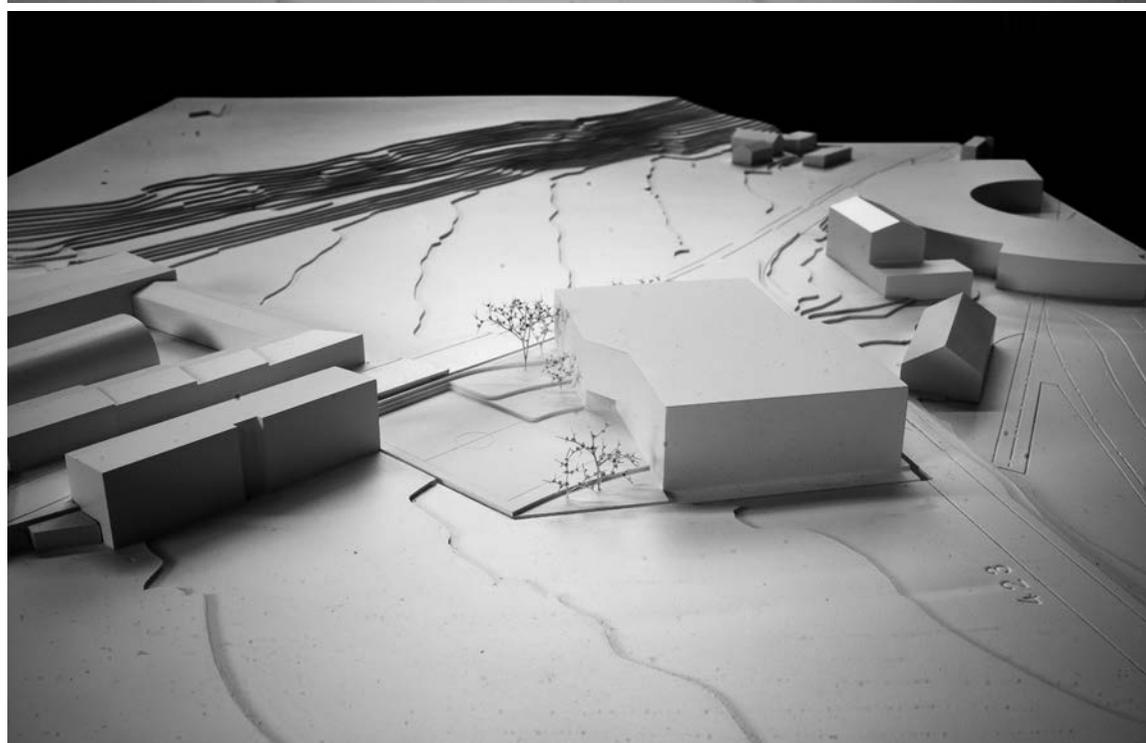
**Collaborateurs :**

Sara Cavicchioli, Max Collomb, Luciana Diaz,  
Vincent Dorfmann

MPO INGENIEURS CIVIL SARL, LA SARRAZ (VD)

**Collaborateurs :**

Michel Porcelli



## N°13 TANGRAM

A-RR. SA ARCHITECTES, LAUSANNE

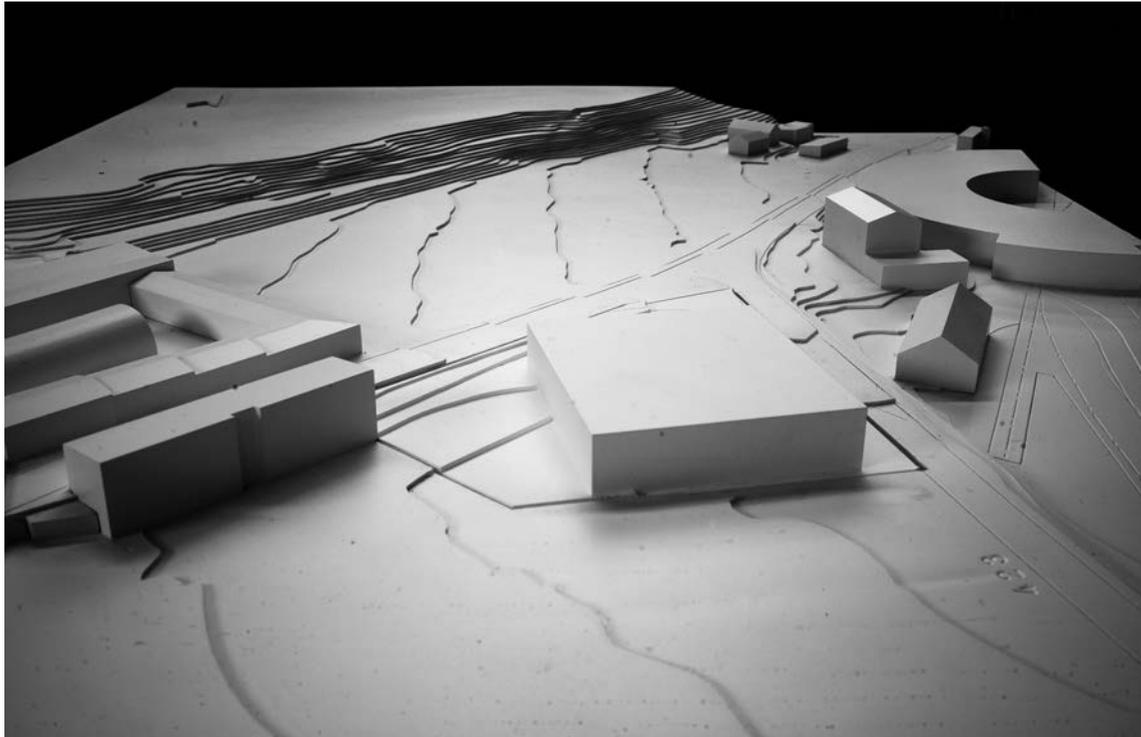
**Collaborateurs :**

Noémie Goldman, Noel Ansell, Alexandre Billaudeau  
Guilia Morabito

INGEWOOD SARL, ST-MAURICE

**Collaborateurs :**

Adrien Cahu, Léonard Dorsaz



## N°15 CLAUSTRUM APERTUM

JUAN SOCAS ARCHITECTE, LAUSANNE

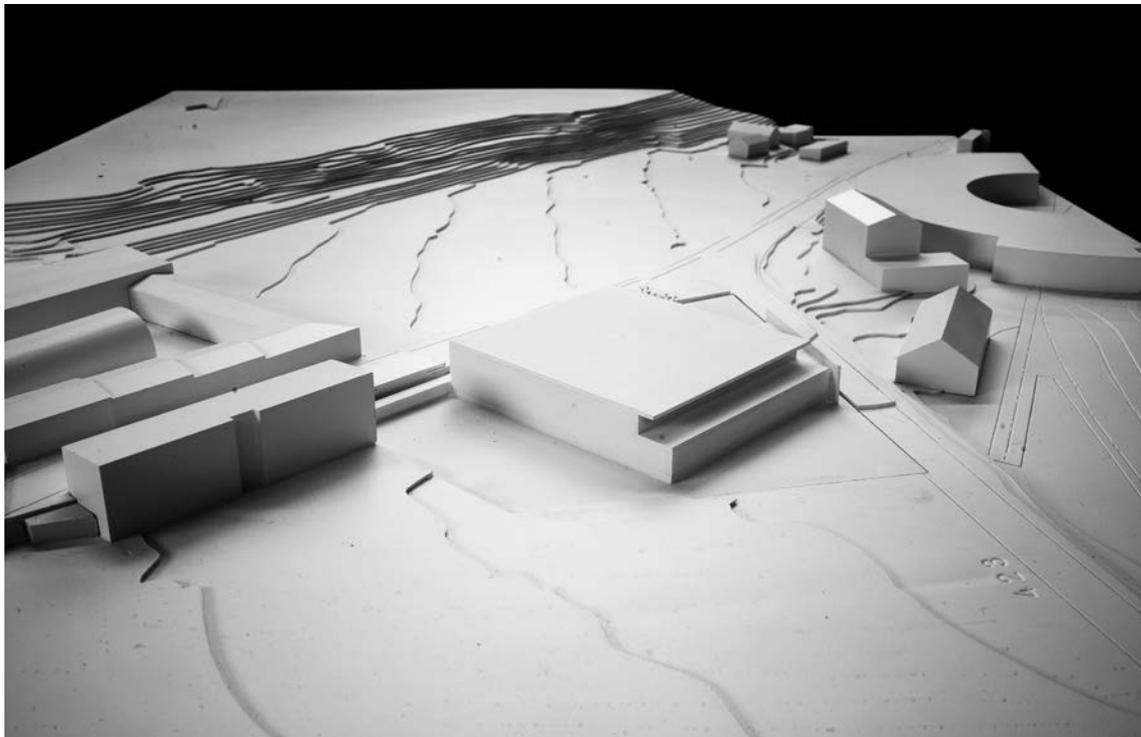
**Collaborateurs :**

Romeu Ferreira, Inés Nogué, Raoul Codoba

WMM, MUNCHENSTEIN

**Collaborateurs :**

Javier Asensio



## N°16 THEBES A AGAUNE

DBS ARCHITECTES SA, SION

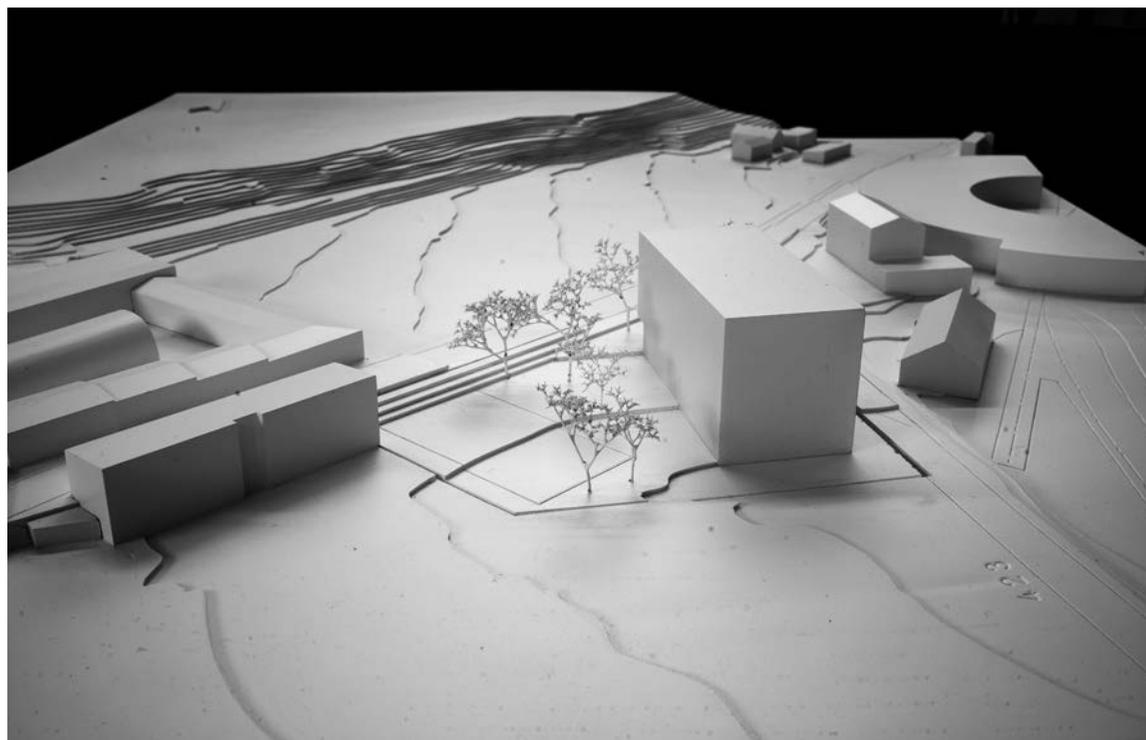
**Collaborateurs :**

Luigi Di Berardino, Giulio Sovran, Arnaud Zbinden

JEREMY NUTTIN INGENIERIE + GEOTECHNIQUE  
SARL, VEYSONNAZ

**Collaborateurs :**

Jérémy Nuttin



## N°17 ÉTUDIER C'EST BIEN, TRAVAILLER C'EST MIEUX

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

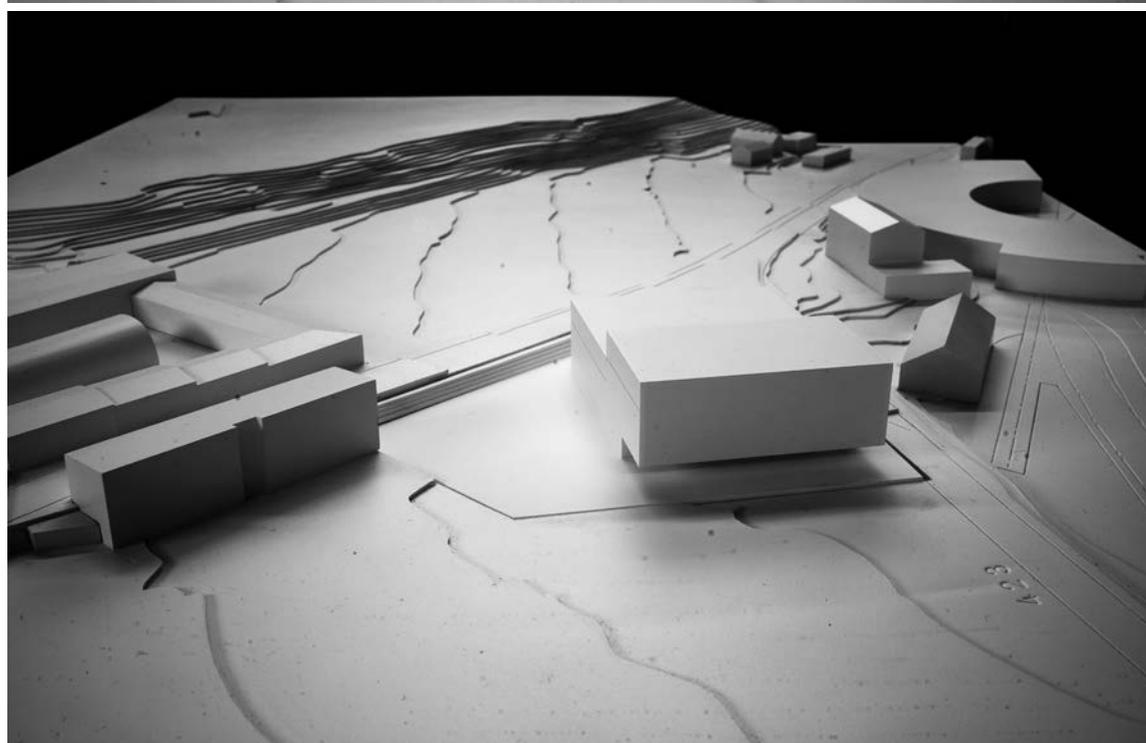
**Collaborateurs :**

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey,  
Sébastien Vitre, Dario Zimmermann, Manon Soldani,  
Gaëlle Copt

EDITECH SA, AYENT

**Collaborateurs :**

Camillo Ravaioli, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz,  
Hamza Sehaqui



## N°18 DU HAUT

EO ARCHITECTES SA, LAUSANNE

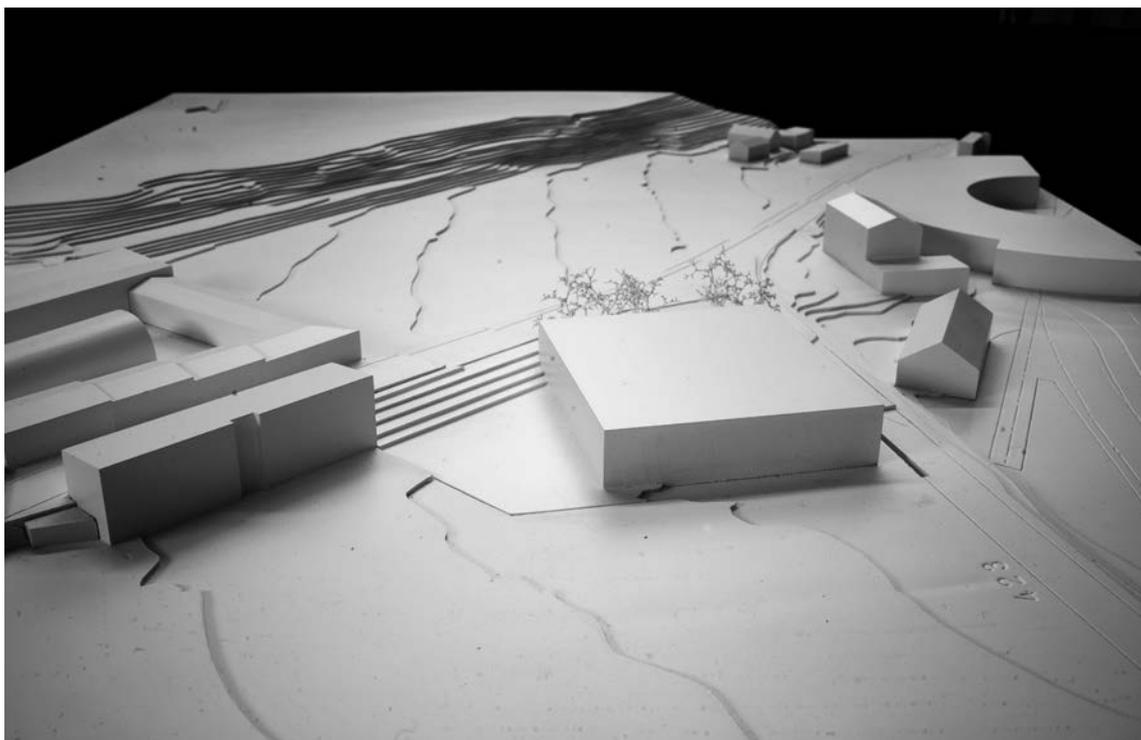
**Collaborateurs :**

Laurent Fragnière, Héléna Carnal, Justine Soulard,  
Melanie Mattucci, Diego Gindroz

TRIGONE SARL, HEREMENCE

**Collaborateurs :**

Pierre-Luc Carnal



## N°20 ARCADE FIRE

MEYER ARCHITECTURE, SION

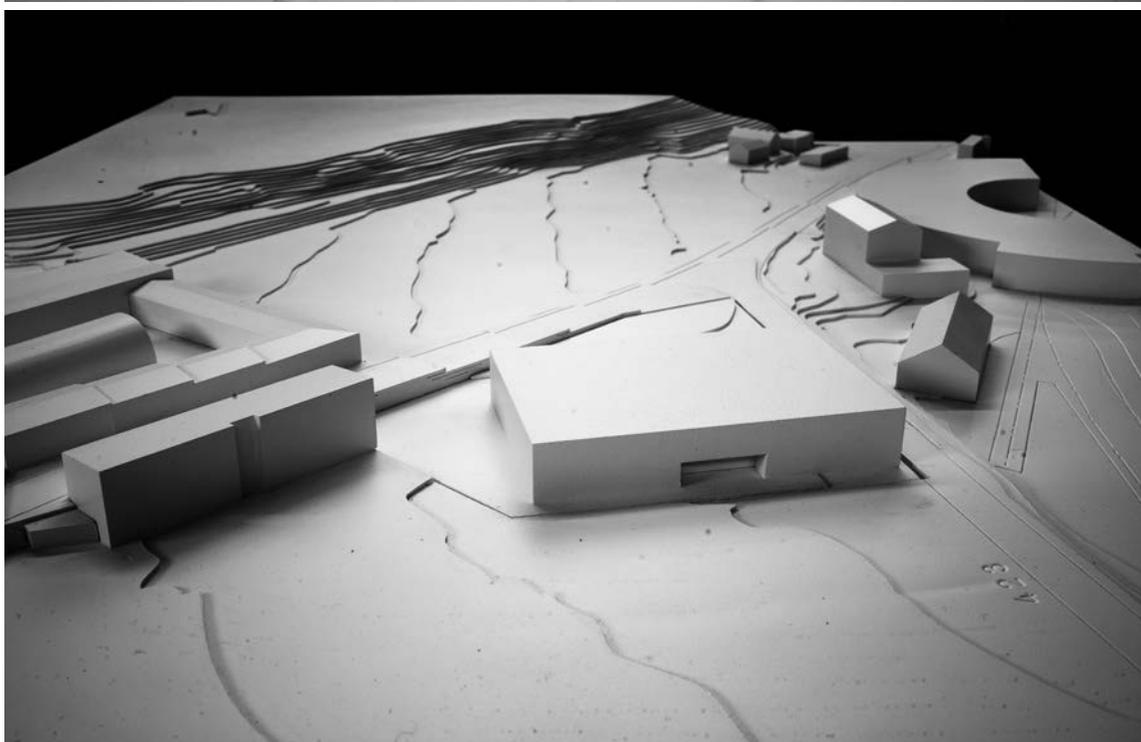
**Collaborateurs :**

François Meyer, Maximiliano Rivera, Cyrielle Froideveaux,  
Olina Weissmuller

BISA INGENIEURS, SIERRE

**Collaborateurs :**

Patrick Robyr, Vanessa Pfander



## N°21 ENTRE II

ATELIER MOR& ARCHITECTES SARL, SION

**Collaborateurs :**

Maxime Reynard, Loïc Nellen, Fabrice Vaglio, Alexandra  
Maury, Muriel Coquoz, Matthias Ferrari, Erik Bonerfält,  
Marine Cornaz, Sophie Underwood, Jean-Pascal Moret

CROGNALETTI BISELX ARCHITECTES SARL, SION

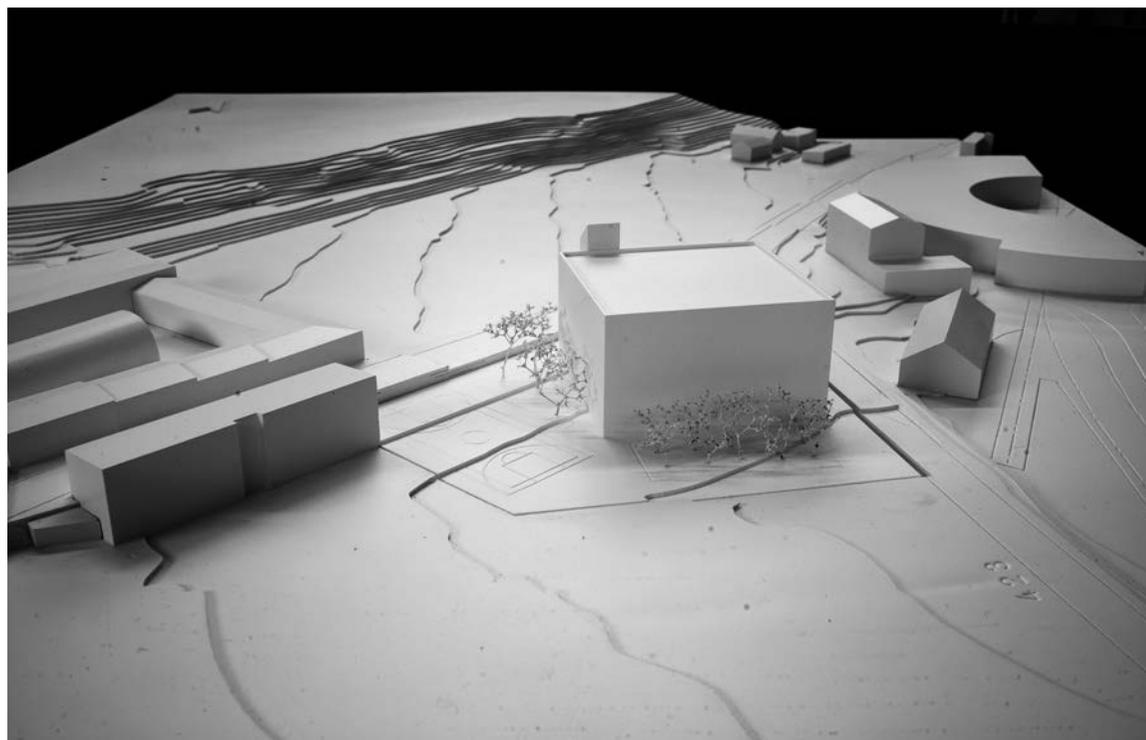
**Collaborateurs :**

Maribel Buccelloni, TERENCE BISELX, Thomas Crognalletti

NCO-ING SA, MONTHEY

**Collaborateurs :**

Nicolas Corger



## N°22 SPHINGE

SAAS STRATEGIES ARCHITECTURE SARL,  
CAROUGE

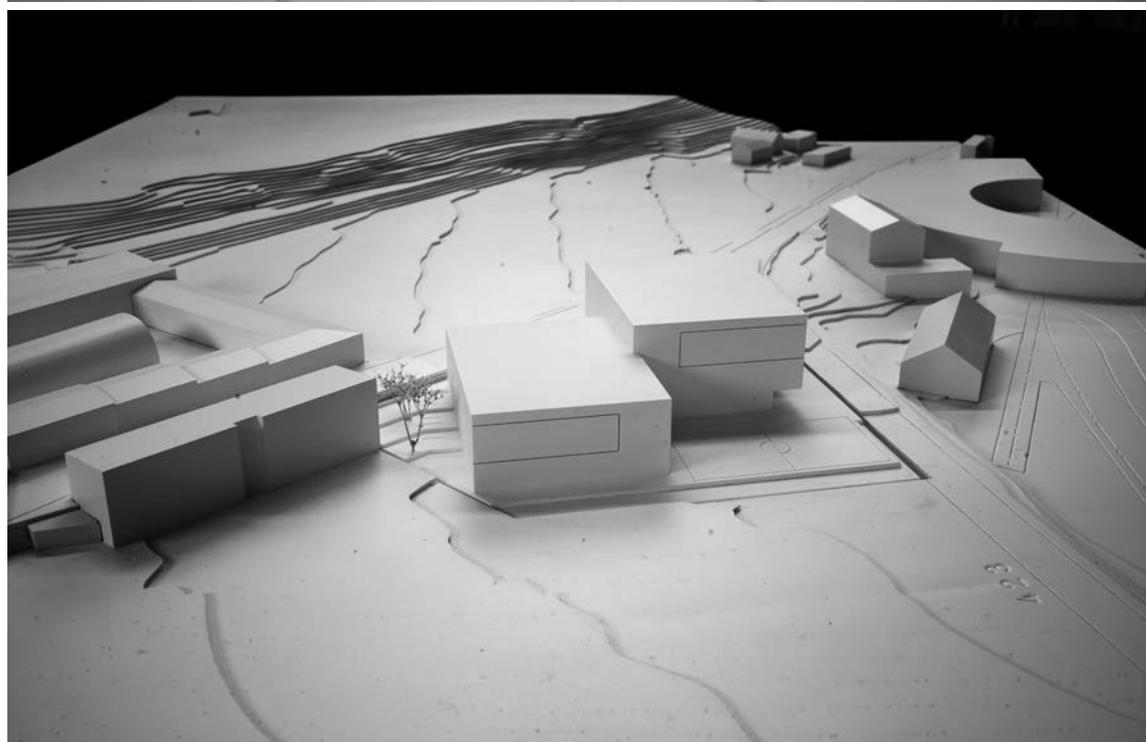
**Collaborateurs :**

Isabelle Cochevelou, Foucauld Huard, Andrea Ishii,  
Guillaume Yersin

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BASEL

**Collaborateurs :**

Giotto Messi, Tivadar Puskas, Kevin Rahner,  
Salome Hug, Patrick Grieder, Rémy Jabas, Rolf Nachbur



## N°23 HATCHEPSOUT

BUREAU D'ARCHITECTES NEBEL GUITARD SARL,  
MONTHEY

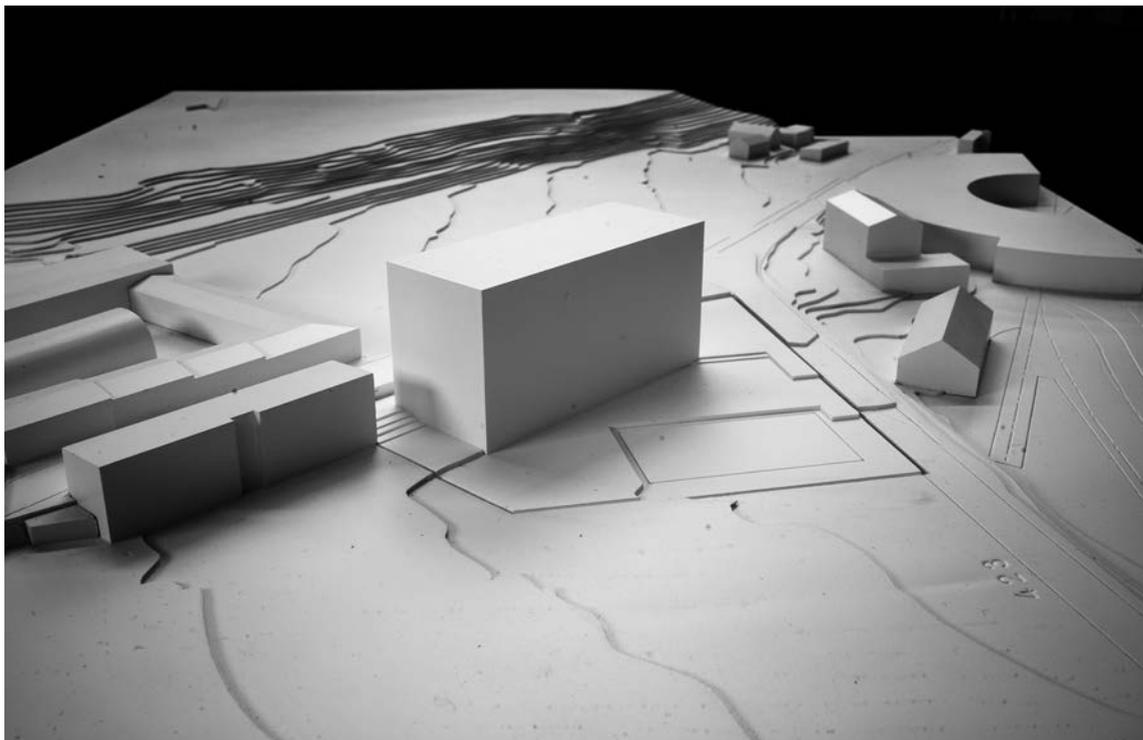
**Collaborateurs :**

Pierre Nebel, Julien Guitard

AXIOP INGENIEURS SARL, LAUSANNE

**Collaborateurs :**

Yuri Ieronimo, Benoît Miraton



## N°24 L'HYDRE

MARZANO LORENZO ET POLIKAR GREGOIRE,  
LAUSANNE

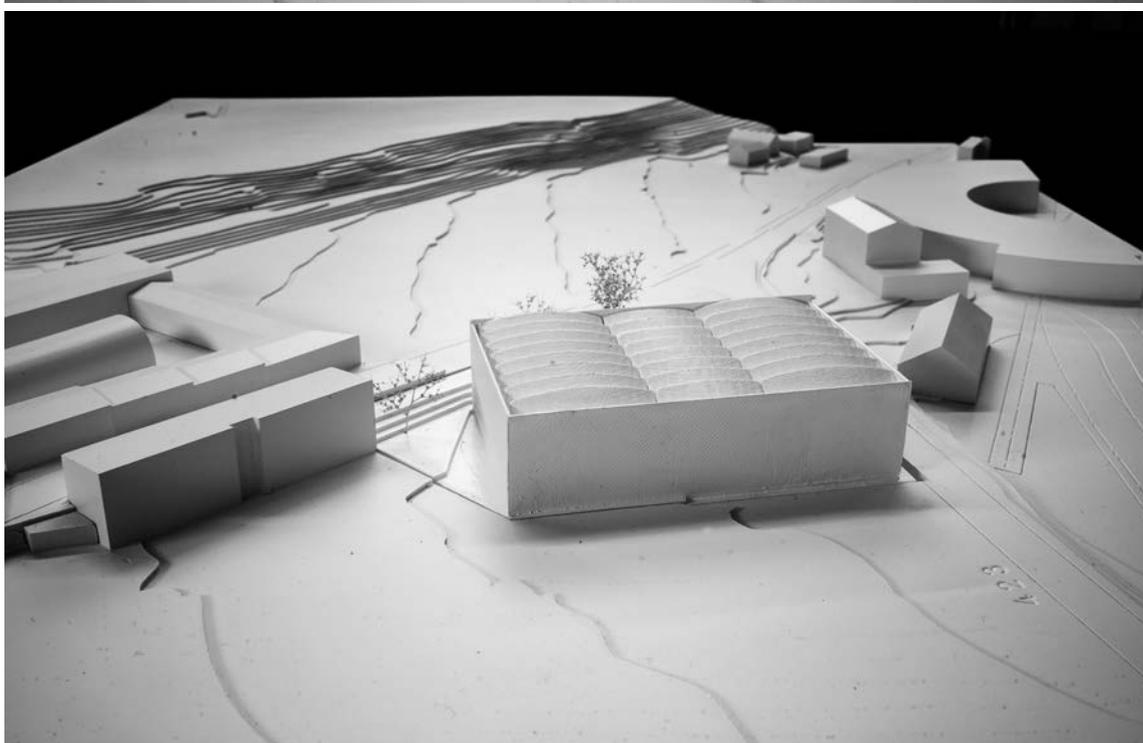
**Collaborateurs :**

Grégoire Polikar, Lorenzo Marzano

GIACOMINI & JOLLIET INGENIEURS SA, LUTRY

**Collaborateurs :**

Raphaël Dauphin, Steve Theytaz



## N°26 MUE IMAGINALE

SAUDAN TINGUELY ARCHITECTES SARL, BULLE

**Collaborateurs :**

Alain Saudan, Christophe Tinguely, Grégoire Dorthe,  
Samuel Dobler, Lucrèce Poyer

GEX & DORTHE INGENIEURS CONSULTANTS  
SARL, BULLE

**Collaborateurs :**

Arian Dema



## N°28 2 POUR 1

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL, DELEMONT

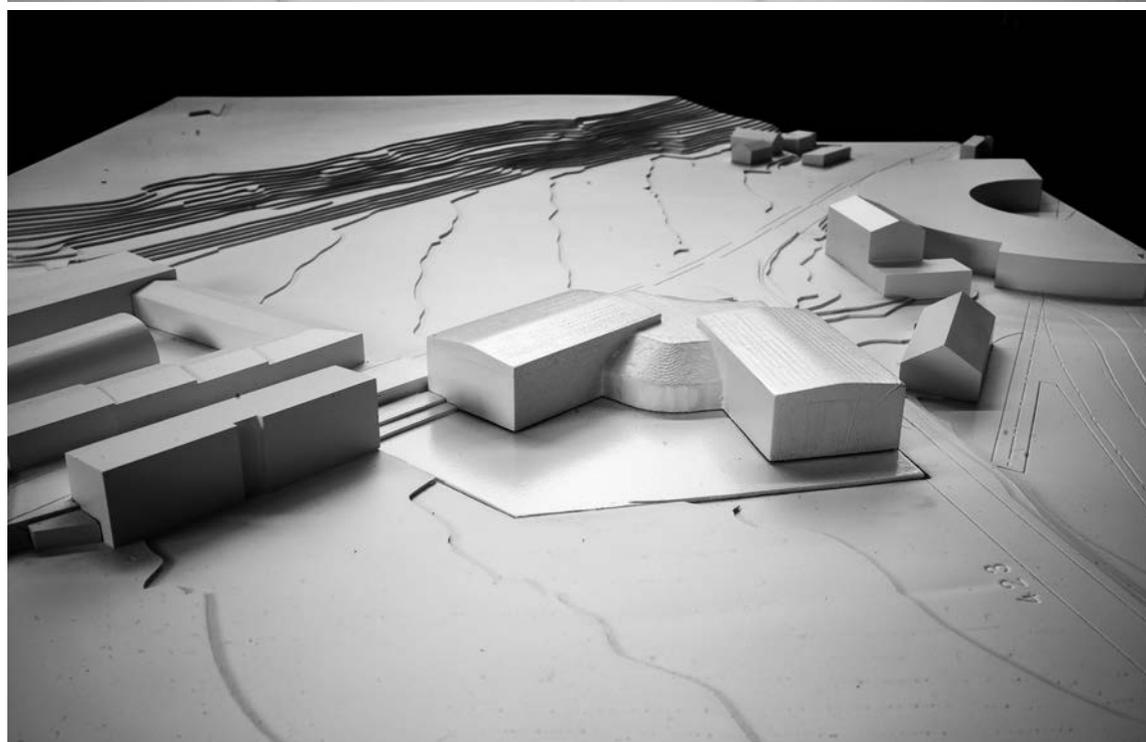
**Collaborateurs :**

André Mota, Thomas Mertenat, Diego Comamala,  
Toufiq-Isamil Meyer

B + S INGENIEURS, GENEVE

**Collaborateurs :**

Marcio Bichsel



## N°29 GENIUS LOCI

ATELIER BENOIT JACQUES, LAUSANNE

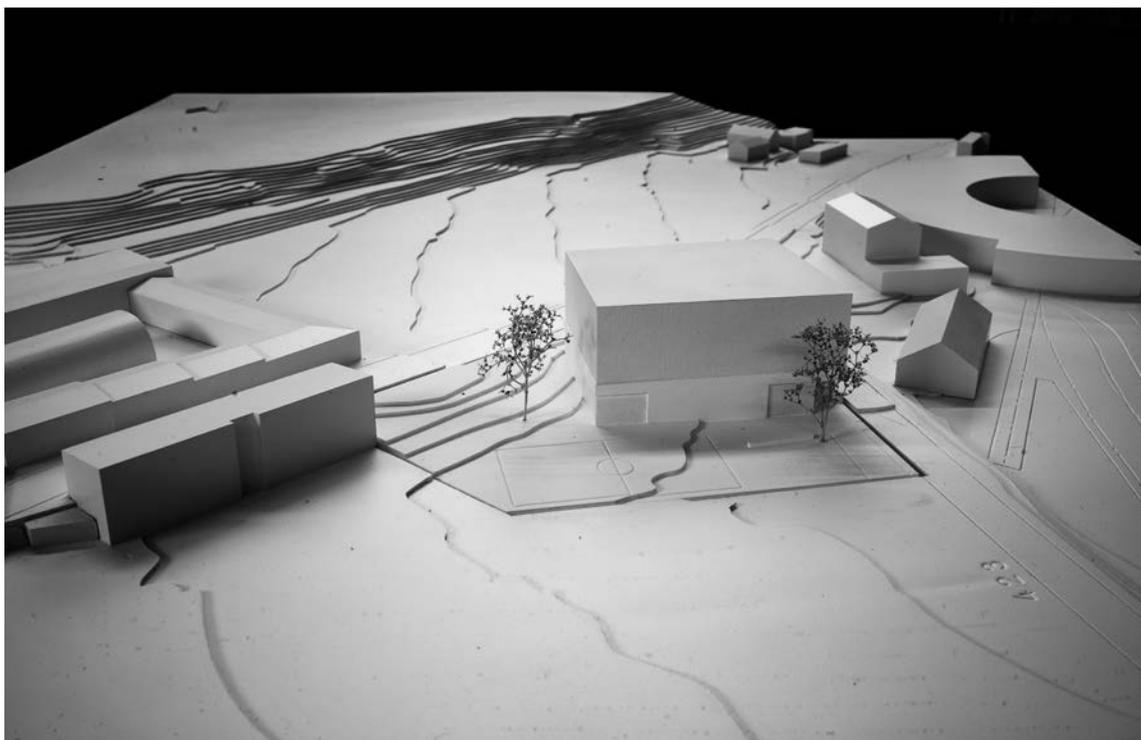
**Collaborateurs :**

Benoît Jacques

PERRET-GENTIL SA, YVERDON-LES-BAINS

**Collaborateurs :**

Nicolas Bize



## N°30 JAMAIS DEUX SANS CROIX

ATELIER MARCH SA, GENÈVE

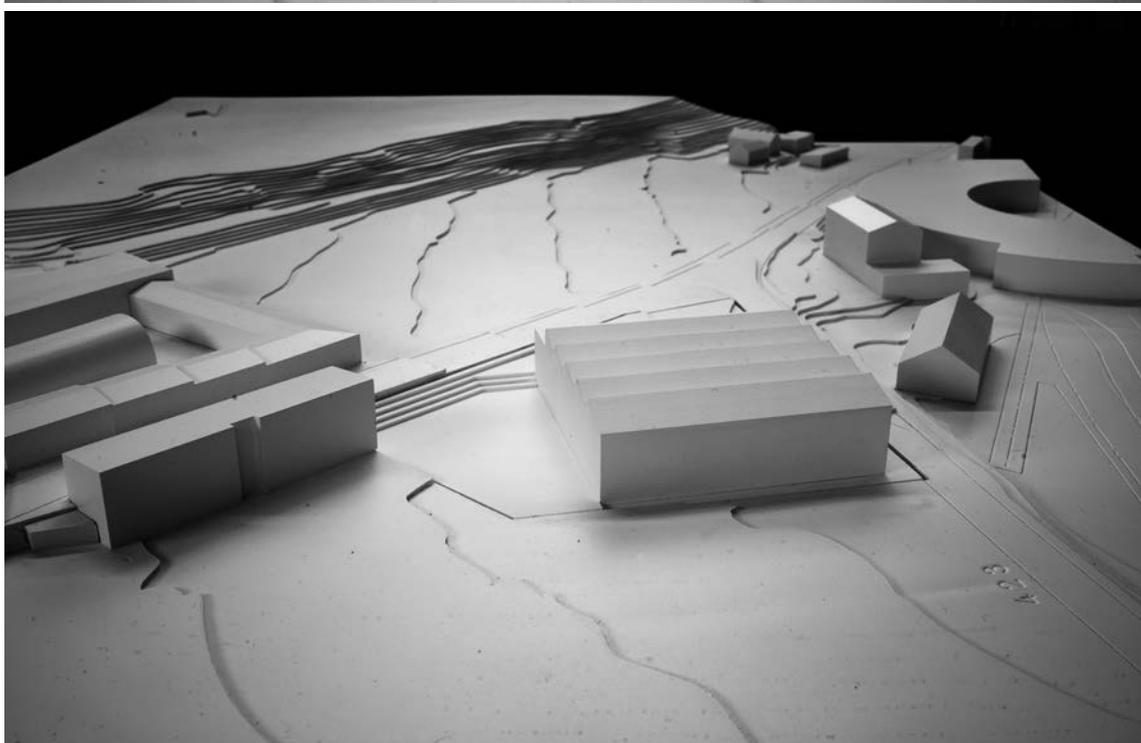
**Collaborateurs :**

Juan Madrinan, Morgane Voirol , Michael Casares,  
Gerardo Aguilar

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,  
MORGES

**Collaborateurs :**

Nicolas Fehlmann, Sarra Ben Haouala, Emmanuel  
Niedermann, Roberto Biancaniello



## N°31 HUIT HEURES DIX

EVA PONZO ARCHITECTE, LAUSANNE

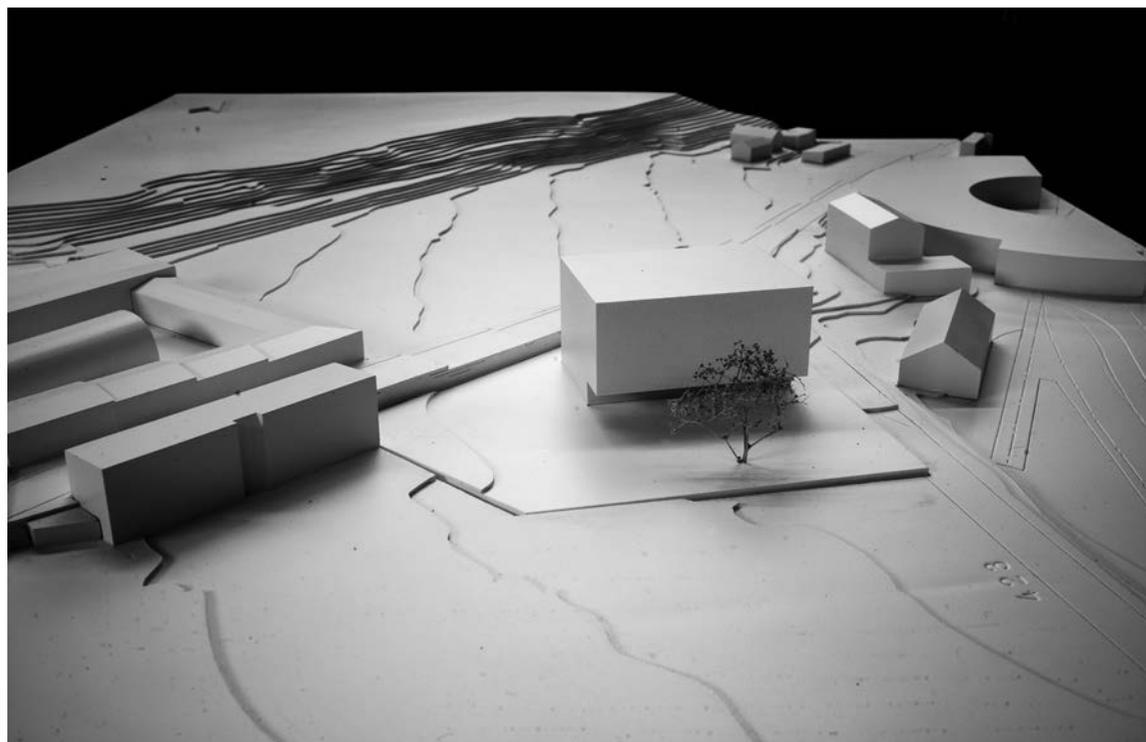
**Collaborateurs :**

Eva Ponzo

VINCENT BECKER INGENIEURS FRIBOURG SARL,  
MARLY

**Collaborateurs :**

Eyüp Selçukoglu



## N°32 ROSA ROSA ROSAM

LES ATELIERS DU PASSAGE SARL, FRIBOURG

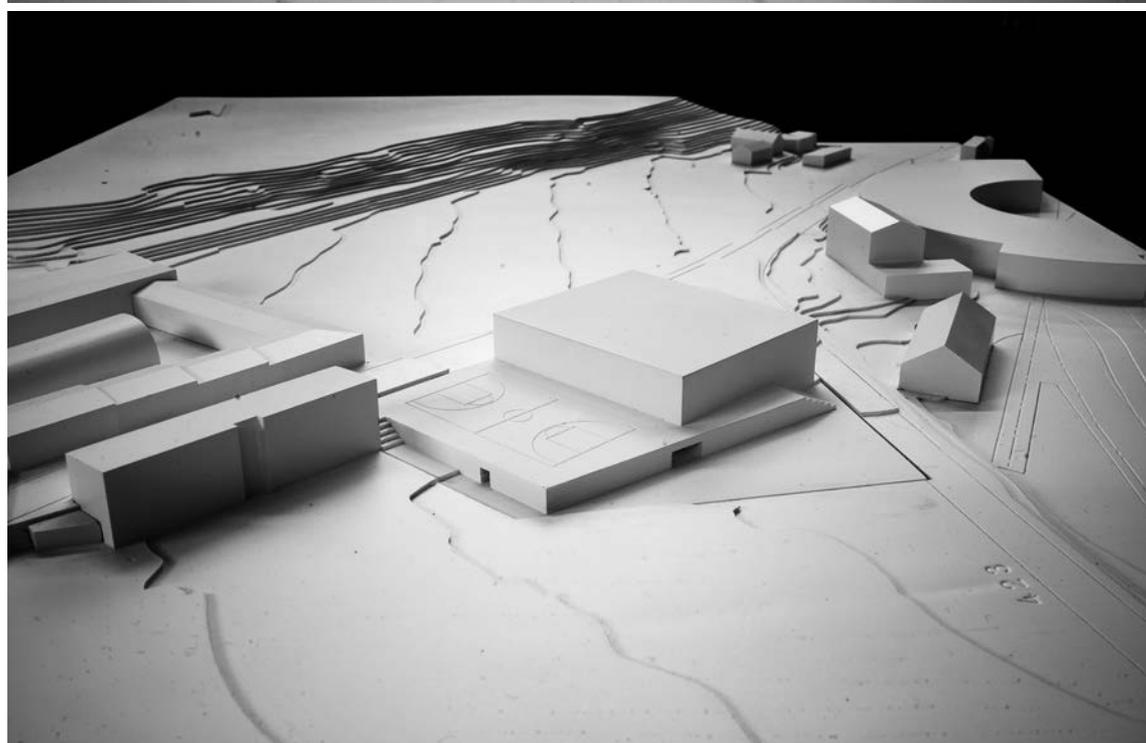
**Collaborateurs :**

Cyrille Fasel, Léonie Ruchet, Hervé Romanens, Morgane Leppänen, Vania Piller, Alessia Adamo

MGI INGENIEURS, VILLARS-SUR-GLANE

**Collaborateurs :**

Marc Genilloud, Frederico Domingues



## N°33 FRISETTE

GAA GIRONA ARCHITECTES + ASSOCIES SA,  
FRIBOURG

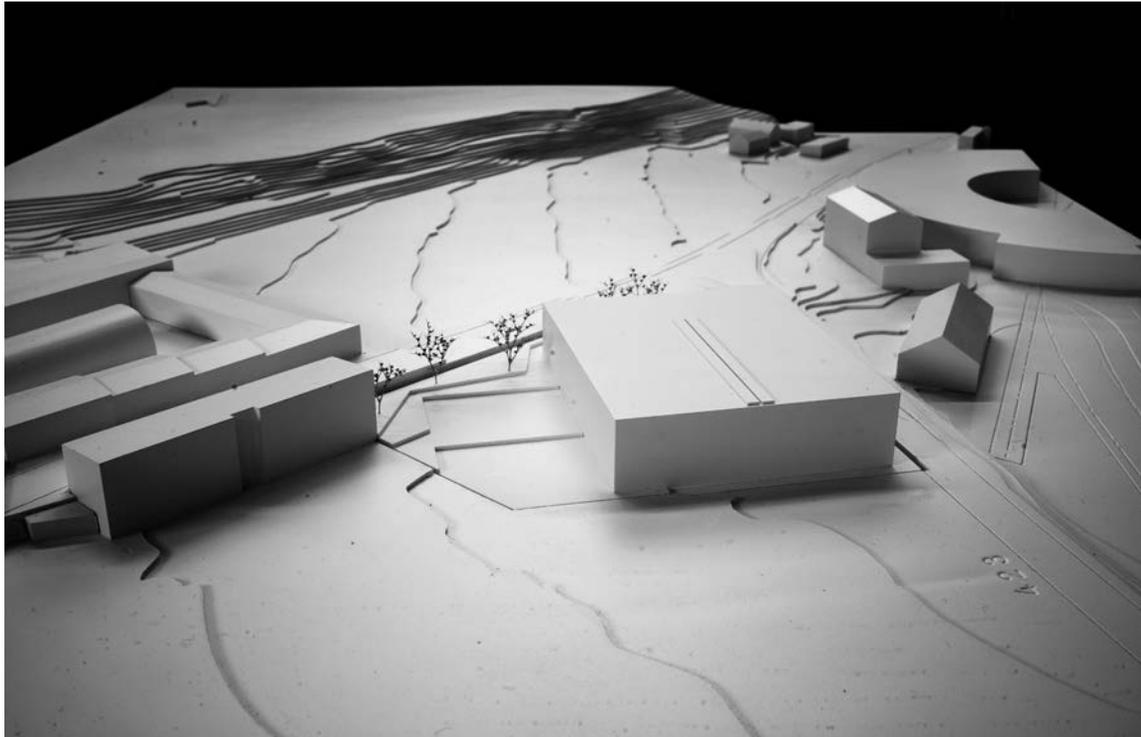
**Collaborateurs :**

Pablo Girona, Laurent Probst, Aurélie Chollet,  
Dominique Joliat, Raymond Magnin, Lan Truong

OVALE & PARTENAIRES, CHATEL-SAINT-DENIS

**Collaborateurs :**

Eric Molleyres, Christophe Almeida, Rafael Brinmy,  
Maxime Collaud



## N°34 SINE QUA NON

BAUZEIT ARCHITECKTEN GMBH, BIENNE

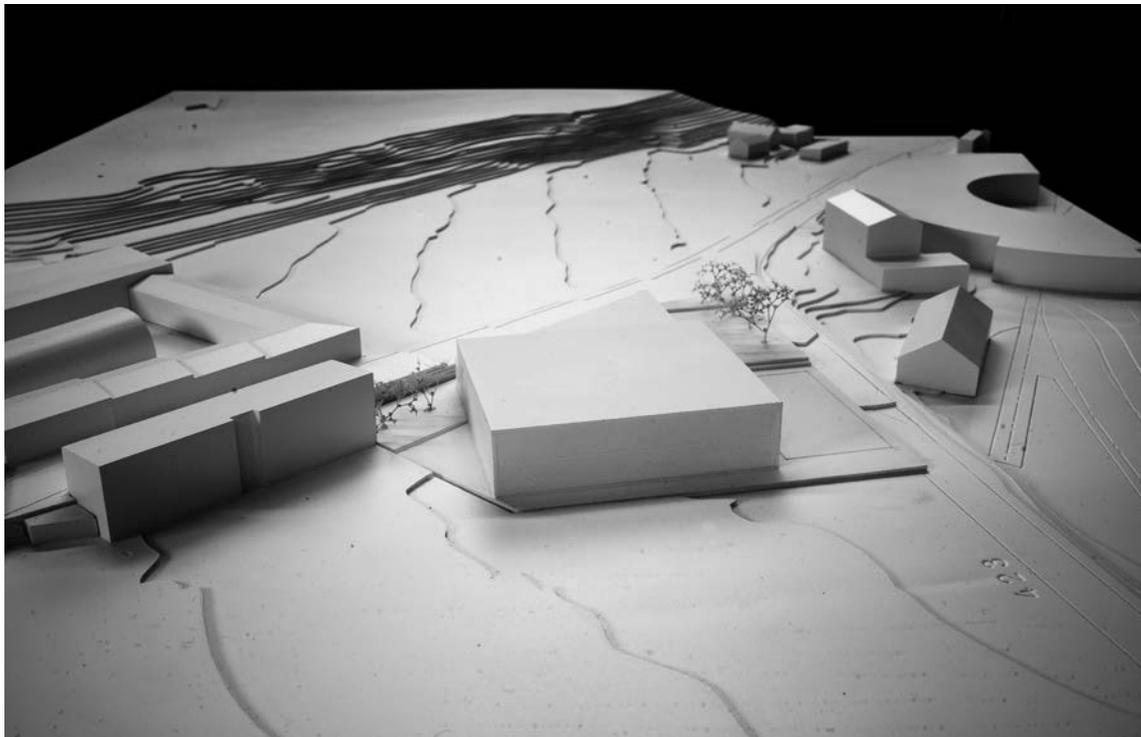
**Collaborateurs :**

Roberto Pascual, Yves Baumann, Peter Baumann,  
Matteo Romano

BAUKONSTRUKT AG, ZURICH

**Collaborateurs :**

Dominik Van den Heuvel, Marc Althaus, Sören Honegger



## N°35 CARDINE

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

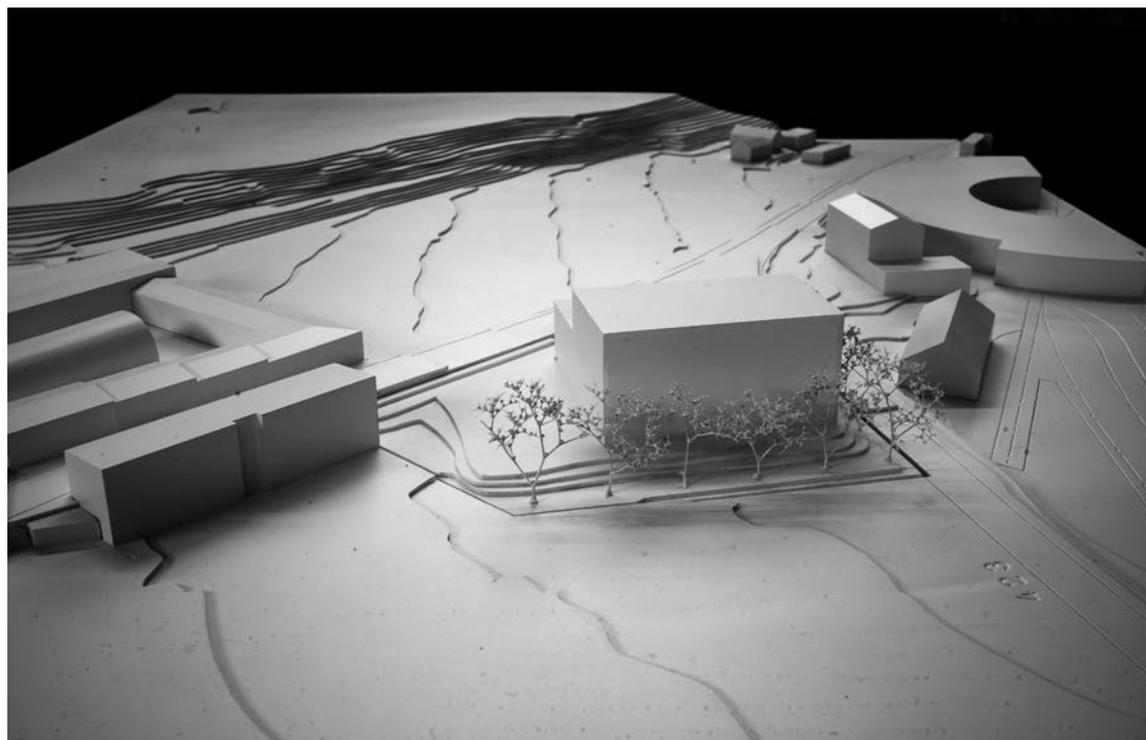
**Collaborateurs :**

Laurent Savioz, Claude Fabrizio, Manon Jauzac,  
Marc Evequoz, Hélène Barras, Fanny Sierro

ALPATEC SA, MARTIGNY

**Collaborateurs :**

Alain Hugo, Jacques Formaz



## N°37 METAMORPHOSIS

STAUB ARCHITECTES SARL, FULLY

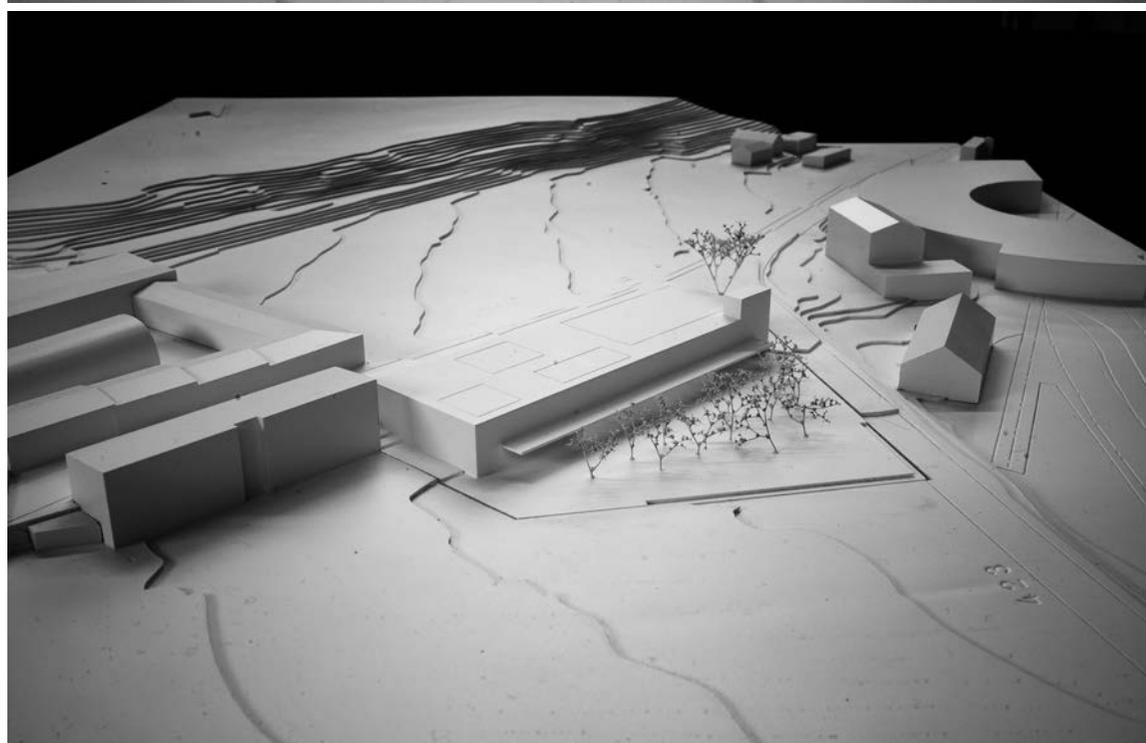
**Collaborateurs :**

Sara Moribaron, Eloise Rausis, Emilie Gard, Joachim Staub

EBN INGENIEURS CIVILS SARL, SAINT-MAURICE

**Collaborateurs :**

Dyonis Cheseaux



## N°38 LINK

CCHE NYON SA, NYON

**Collaborateurs :**

Marc Fischer, Max Nack, Quyen Nguyen,  
Maria Ruiz Medina, Manon Prévost

SUCC. VS PETIGNAT & CORDABA, INGENIEURS  
CONSEILS SA, COLLOMBEY

**Collaborateurs :**

Manuel Cordaba, Léonard Voirol , Loris Favre,  
Benjamin Devaud, Damien Chaubert

